

**Société Générale Effekten GmbH
Francfort sur-le-Main**

**Rapport de gestion du Groupe
pour le 1^{er} semestre de l'exercice 2020 (du 1^{er} janvier au 30 juin 2020)**

A. Situation du Groupe

I. Avant-propos

Avec l'exécution du contrat d'achat le 1^{er} janvier 2017, la Société Générale Effekten GmbH (SGE), Francfort sur-le-Main, a acheté les parts de la Société Générale Securities Services GmbH (SGSS), Aschheim, ainsi que de l'ALD Lease Finanz GmbH (ALD LF), Hambourg, y compris de leurs filiales. En vertu des réglementations du § 290 du code de commerce allemand (HGB) et du § 117 de la loi allemande sur la négociation de titres (WpHG), la SGE est tenue d'établir des comptes semestriels consolidés et un rapport de gestion intermédiaire du Groupe au 30 juin 2020.

II. Modèle commercial

Le groupe SGE exerce ses activités dans trois domaines qui sont gérés respectivement par la SGE, la SGSS et l'ALD LF.

La **SGE** est une filiale à 100 % de la Société Générale S.A. Francfort, qui est une succursale de la Société Générale S.A., Paris. La Société a pour objet l'émission de warrants et de certificats qui sont vendus entièrement à la Société Générale S.A., Paris, et à la Société Générale Option Europe S.A., Paris. Toutes les parties contractantes sont des entreprises du groupe Société Générale S.A.. Un autre champ d'activité de la Société est l'acquisition ainsi que la détention et la gestion de participations.

Migration

Le 8 novembre 2018, le Groupe a signé un accord par lequel la Société Générale s'engage à racheter le domaine d'activité « Equity Markets & Commodities » (EMC) de la Commerzbank, qui comprend l'émission et la tenue de marché de produits de flux (« Flow ») et de produits structurés (« Exotic, Vanilla and Funds ») ainsi qu'une partie des activités de gestion d'actifs (« Asset Management »).

La SGE a été sélectionnée comme « target issuer » pour le domaine d'activité « Flow ».

Les 28/29 mars 2020, les produits *Flow* ont été intégrés dans les livres comptables de la SGE. Les processus de rachat ont été définis au cours d'un projet ayant duré plusieurs mois et accompagnés par la Société dans le cadre de plusieurs « streams ». Au total, 57 000 produits en portefeuille d'un volume nominal de 33 milliards d'euros ont été acquis. Les processus de traitement comptable existants n'ont pas été affectés par la migration. La Société a adapté son système de contrôle interne de manière à tenir compte du volume d'activité accru.

La migration était intégrée dans un concept de risque suffisant, dans le cadre duquel les risques opérationnels pendant le transfert des activités ont été examinés et pris en compte

au même titre que les aspects liés à la sécurité des données et à la gestion de la continuité des activités.

À partir du 30 mars 2020, la SGE a repris tous les droits et devoirs de la Commerzbank en tant qu'émettrice des titres transférés.

La Société Générale S.A., Paris a repris la fonction d'agent de calcul pour ces titres, laquelle était exercée par la Commerzbank jusqu'à l'entrée en vigueur du contrat. Par ailleurs, la Société Générale S.A., Paris a émis, en qualité de société mère, une garantie inconditionnelle et irrévocable en faveur des détenteurs des titres transférés concernant l'exécution de toutes les obligations de paiement de la SGE (y compris toutes les obligations de livraison) qui résultent des titres transférés concernés (« garantie de la société mère »).

La garantie de la société mère peut être consultée à l'adresse suivante :

https://prospectus.socgen.com/program_search/guarantee-2-mar-20

La migration a entraîné une extension de la cotation à différents autres marchés européens :

En raison de l'instauration du « passeport européen » avec lequel l'approbation des prospectus d'émission de titres par l'autorité de surveillance compétente (Office fédéral de surveillance des services financiers, BaFin) n'est désormais nécessaire qu'une seule fois, la SGE peut coter ses produits sur différentes bourses de l'Union Européenne. En cas de cotation sur une bourse d'un pays n'étant pas membre de l'Union européenne, l'approbation relève de l'autorité de surveillance compétente du pays en question.

Dans le cadre du rachat des activités *Flow*, des cotations sur un marché réglementé au sens de la directive européenne sur les prospectus ont eu lieu pour les pays scandinaves (Suède, Danemark, Finlande et Norvège) et d'Europe occidentale (Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, France, Espagne, Portugal, Suisse et Italie).

Des cotations dans des compartiments boursiers dérèglementés, comme par exemple le marché libre sur les bourses en Allemagne, sont encore prévues.

Après l'achat par les parties contractantes susmentionnées (Société Générale S.A., Paris et Société Générale Option Europe), les émissions continueront à être placées aussi dans un deuxième temps auprès d'acheteurs finaux par la Société Générale S.A., Paris. Par conséquent, il n'en résulte aucune influence sur la situation économique de l'émettrice SGE.

L'**ALD LF**, qui a son siège à Hambourg, est une société de leasing indépendante des constructeurs dans le secteur de l'automobile. Son objectif est de promouvoir, grâce à son offre de prestations, l'indépendance des garages automobiles et d'augmenter la rentabilité des concessionnaires.

Conjointement avec des partenaires de coopération, en particulier la filiale Bank Deutsches Kraftfahrzeuggewerbe GmbH (BDK), Hambourg, l'ALD LF propose aux concessionnaires automobiles et à leurs clients des solutions de financement et des prestations de services pour tout ce qui a trait à l'automobile. Son éventail de produits couvre tous les processus financiers pertinents pour un concessionnaire automobile – financement des ventes et leasing, financement des achats et assurances – et destinés à fidéliser davantage les clients au concessionnaire et à augmenter ainsi les chances de rendement de ce dernier. En tant que filiale de l'ALD LF, la BDK travaille en plus en collaboration avec plusieurs constructeurs et importateurs. En l'occurrence, elle prend en charge des parties de l'activité propre à une captive et l'intégralité des prestations d'une banque de constructeurs.

Toutes les principales fonctions de vente et d'exécution des opérations sont assurées par les employés de la BDK dans le cadre d'une gestion d'affaires. Les partenaires de coopération et les clients obtiennent ainsi, d'une seule et même source, le service pour tous les produits.

La SGSS est une société de gestion de capitaux au sens des §§ 17 et 18 du code allemand de placement de capital (KAGB). Son modèle commercial comprend à la fois la gestion de fonds de placement dans le cadre du modèle « Master KVG » et l'internalisation de l'administration des fonds d'autres sociétés de gestion de capitaux. Des placements directs continuent d'être administrés. Ces prestations de services sont fournies essentiellement aux clients européens.

III. Succursales

La BDK possède à Stuttgart une succursale au sein de laquelle la décision d'octroi de crédit et le décompte sont effectués pour des parties de nouveaux contrats.

IV. Système de gestion

Compte tenu des différents modèles commerciaux des sociétés du Groupe, la gestion du Groupe a lieu de manière décentralisée dans les différents segments. On fait en l'occurrence la différence entre les segments « Global Banking and Investor Solutions » (opérations sur warrants et certificats de la SGE), « Financial Services to Corporates and Retails » (activité de crédit et de leasing de l'ALD LF) et « Asset Management » (SGSS). Concernant les indicateurs de performance et les chiffres clés utilisés lors de la gestion, nous renvoyons à nos commentaires au B. IV.

B. Rapport économique

I. Conditions macroéconomiques et sectorielles

Le coronavirus a eu un impact considérable sur l'économie allemande au premier semestre 2020. La régression de 10,1 % enregistrée au deuxième trimestre représente la chute du rendement économique la plus brutale que la République fédérale d'Allemagne ait jamais connue dans l'après-guerre.

Même si le PIB devrait fortement augmenter de presque 7 % au troisième trimestre en cours, on s'attend à ce que le rendement économique ne retrouve son niveau d'avant la crise que fin 2021. La perte de rendement économique due à la crise devrait s'élever au total, en 2020 et 2021, à près de 400 milliards d'euros en Allemagne.

Actuellement, la reprise de l'économie allemande est freinée non seulement par de faibles investissements mais surtout par le niveau médiocre des exportations. La consommation souffre avant tout des mesures de précaution prises contre le coronavirus. Ainsi, les

consommateurs retiennent environ 130 milliards d'euros de pouvoir d'achat cette année, en raison principalement du manque de possibilités d'achat.¹

La rapidité et la vigueur de la reprise économique mondiale dépendront notamment de l'évolution épidémiologique et de la façon dont les décideurs politiques adapteront en conséquence leurs mesures de lutte contre les épidémies. La production macroéconomique devrait fortement augmenter au deuxième semestre 2020 à condition que l'évolution de la pandémie permette un assouplissement durable et généralisé des mesures d'endiguement du virus et grâce au soutien considérable fourni par la politique monétaire et financière. Bien que la production mondiale ait probablement déjà atteint son niveau le plus bas au mois d'avril, l'année en cours devrait enregistrer une baisse moyenne de 3,8 % (mesurée sur la base des parités de pouvoir d'achat), de loin la plus forte des 70 dernières années. Pour 2021, on s'attend certes à une forte augmentation de la production (+6,2 %), mais les pertes de revenus causées par la crise du coronavirus et une propension à investir qui devrait être durablement modérée, en raison de prévisions de ventes plus maussades et de fonds propres réduits, feront que le niveau de la production mondiale restera probablement bien inférieur, à long terme, aux prévisions faites en début d'année.²

La réaction politique à une deuxième vague d'infection devrait toutefois être moins sévère qu'en mars 2020. L'augmentation considérable des capacités de tests ainsi que l'utilisation de masques et d'une application d'avertissement sont autant de moyens déployés pour essayer de surmonter une nouvelle augmentation du nombre d'infections de manière à empêcher un nouveau lockdown.

Face aux incertitudes liées à l'ampleur et à la durée de la pandémie de Covid-19, la Société analyse actuellement les scénarios possibles et leurs incidences sur les résultats. Au vu de l'évolution de la crise sanitaire en rapport avec le Covid-19, la Société est dans l'obligation de protéger toutes ses équipes et de leur apporter le meilleur soutien possible. Elle a adopté des mesures opérationnelles pour garantir la sécurité de son personnel tout en préservant la continuité des affaires et la qualité des processus.

Les collaborateurs ont la possibilité de pratiquer le télétravail. Dans les premières semaines de la crise, ils ont presque tous travaillé depuis chez eux ou en équipes partagées. Tous les moyens de travail et connexions informatiques requis en l'occurrence ont été mis à disposition. En outre, toutes les mesures sont prises pour que la santé des employés travaillant au bureau ne soit pas menacée. Par ailleurs, la société mère organise régulièrement des conférences téléphoniques avec les chefs de département et diffuse régulièrement des informations par courrier électronique.

Activité d'émission

Le premier semestre 2020 est marqué essentiellement par la migration des activités *Flow* de la Commerzbank AG.

La SGE compte parmi les 10 principaux émetteurs de titres dérivés en Allemagne. Faisant partie du domaine d'activité « Global Banking and Investor Solutions » de la Société Générale, elle est leader au monde dans les segments des produits dérivés et structurés.

L'objectif de la migration est de développer la position de la Société sur le marché en Allemagne et de faire de la SGE l'émettrice leader sur le marché européen des produits cotés.

¹ IfW Kiel, Stefan Kooths ; « Tiefpunkt überwunden, Krise noch nicht », 30.07.2020

² Voir le rapport économique n° 67 (2020/T2) de l'institut de Kiel pour l'économie mondiale

La complexité des réglementations et de la surveillance reste considérable (règlements relatifs aux fonds propres, exigences détaillées à l'égard des systèmes de gestion des risques ; obligations de fournir fréquemment des renseignements, nouvelle législation sur les prospectus).

Le nouveau règlement européen sur les prospectus d'émission est en vigueur en Allemagne depuis le 21 juillet 2019. L'objectif de ce règlement est de rendre les prospectus d'émission de titres plus simples et plus conviviaux afin que les investisseurs puissent prendre des décisions de placement en connaissance de cause. Le volume des informations requises pour le prospectus est défini plus précisément de manière à ce qu'à l'avenir, les prospectus puissent être plus concis et plus clairs.

La complexité est due essentiellement à l'harmonisation européenne et à son application aux entreprises opérant à l'échelle internationale. Afin de garantir l'uniformité des normes de surveillance bancaire, un mécanisme de surveillance uniforme a été créé. La majeure partie des réglementations et règles de procédure valables en Allemagne est désormais déterminée principalement par un contexte européen.

Industrie automobile

1 210 622 nouvelles voitures de tourisme ont été immatriculées en Allemagne au 30.6.2020, soit 34,5 % de moins qu'au premier semestre 2019. Cette forte chute est due à la pandémie du coronavirus qui a entraîné une baisse du nombre d'immatriculations (-47 %) principalement au 2^e trimestre 2020.

Le pourcentage de véhicules diesel est resté quasiment inchangé à 32 %, les augmentations les plus fortes étant enregistrées par les véhicules à moteur hybride qui représentaient 13,2 % (2019 : 6,6 %). La part des véhicules électriques a elle aussi augmenté, s'élevant à 3,7 % (2019 : 1,8 %).

Le bilan des nouvelles immatriculations de toutes les marques était en baisse au premier semestre 2020 par rapport au premier semestre 2019. Parmi les marques allemandes, Smart et Opel accusaient les pertes les plus importantes, chiffrées respectivement à -88,7 % et -48,2 %. Par ailleurs, VW (-35,1 %), Audi (-33,6 %), BMW (-29,3 %), Mini (-27,8 %), Mercedes (-27,2 %) et Porsche (-20,9 %) enregistraient également des pertes à deux chiffres au bilan semestriel. VW reste leader du marché avec une part de 18,4 %.

Quant aux marques importées, les baisses les plus marquées sont enregistrées par Mazda (-51,5 %), Dacia (-50,5 %) et Suzuki (-55,7 %), les moins importantes par DS (-8,6 %) et Mitsubishi (-14,5 %), alors que Hyundai (-38,6 %) et Subaru (-22,2 %) se situent entre les deux. La plus grande part de nouvelles immatriculations (6,9 %) revient à Ford qui s'affirme parmi les marques importées.

À la fin du premier semestre 2020, les statistiques faisaient état de 3 742 318 réimmatriculations, soit 9,9 % de moins qu'au premier semestre 2019.

Dans le commerce automobile allemand, la tendance chez les concessionnaires, chiffrée à 88 points, est largement inférieure à l'année précédente (97 points), même si elle n'a cessé de s'améliorer au cours de l'année après avoir été au plus bas au mois d'avril (75 points). Comparativement, la valeur de l'indice des garages de service est meilleure avec 93 points (2019 : 100 points) et suit un cours annuel similaire. 31 % des garages de service indiquent retravailler à un niveau normal, ce qui est le cas de seulement 11 % des concessionnaires automobiles au 30.06.2020.

En tant que société de financement automobile indépendante des marques, la société ALD LF appartenant au Groupe a pu améliorer sa position sur le marché de l'automobile en dépit des conditions difficiles du marché. Conjointement avec la filiale BDK, l'ALD LF reste numéro deux sur le marché des sociétés de financement automobile indépendantes des marques.

Asset Management

Le premier semestre 2020 a été un véritable défi pour le secteur allemand des fonds de placement en raison des fluctuations du marché dues au COVID 19. Les actifs sous gestion (hors fonds immobiliers ouverts) n'ont néanmoins connu qu'une légère baisse de 2,3 %, reculant à 3 122 milliards d'euros (3 197 milliards d'euros en 2019), en raison de la reprise étonnamment rapide des marchés des actions. Cette baisse est due à l'évolution négative des valeurs (-98 milliards d'euros). En revanche, les afflux nets de capitaux étaient eux positifs en dépit du COVID 19 et se chiffraient à 24 milliards d'euros au 1^{er} semestre 2020. Ils se répartissent entre les fonds ouverts au public (-5 milliards d'euros), les fonds spéciaux (30 milliards d'euros) et les actifs en dehors des fonds de placement (-1 milliard d'euros).

Au vu de tous les faits cités, la Direction évalue positivement l'impact sur le Groupe, en dépit des évolutions économiques et sectorielles difficiles.

II. Évolution des affaires

Global Banking and Investor Solutions

Le premier semestre 2020 est marqué par la migration réussie des activités *Flow* de la Commerzbank AG. Cette migration a permis d'étendre de manière significative la position de la Société sur le marché en Allemagne et d'étendre la cotation à d'autres pays européens. Grâce à la finalisation de cette migration, l'activité d'émission a augmenté **de 23,5 %** par rapport au premier semestre 2019 (1^{er} semestre 2020 : 221 002 ; 1^{er} semestre 2019 : 178 959).³

Au premier semestre de l'exercice 2020, 25 768 produits de placement ont été émis au total (22 742 l'année précédente). Parmi les produits sans protection du capital, 10 172 ont été émis sur certificats discount, 8 977 sur certificats bonus, 5 462 sur prêts d'actions, 891 sur certificats d'indice/de participation, 172 sur certificats express et 39 sur certificats Outperformance/Sprint. Quant aux produits avec protection du capital, ils étaient 55 à être émis.

En outre, 195 234 produits à effet de levier ont été émis (156 217 l'année précédente). Outre 86 909 produits avec knock-out, 73 214 produits ont été émis sur warrants et 35 111 sur certificats facteur parmi les produits sans knock-out.

³ En mai 2019, une nouvelle procédure d'émission a été mise en place sur le marché allemand. Cette procédure appelée « Security Box » prévoit tout d'abord une admission préalable de nouveaux produits par la société de règlement et de dépôt sur la base de la documentation des produits. En revanche, les opérations ne sont comptabilisées qu'après l'admission définitive des nouveaux produits au moment de la vente par la Société Générale S.A. Paris en tant que teneur de marché. Une correction pour la période allant de janvier à mai 2019 n'ayant pas eu lieu, une comparaison entre les premiers semestres 2019 et 2020 ne peut être faite que partiellement.

L'augmentation de l'activité d'émission concernait à 77 % le marché allemand et à 23 % les marchés étrangers (France (36 %) ; Pays-Bas (18 %) ; Suède (16 %) et Suisse (15 %)).

Les filiales acquises en 2017 ont connu une évolution globalement positive, sachant que l'amortissement du prix d'achat de 515 KEUR effectué l'année précédente pour les parts détenues dans la Société Générale Securities Services GmbH a été conservé à hauteur de 1 EUR en raison des résultats futurs attendus.

Compte tenu de l'extension significative de l'activité d'émission et du développement des filiales, l'évolution globale de l'exercice peut être jugée positive et correspond par conséquent aux prévisions de l'année précédente.

Financial Services to Corporates and Retails

Au premier semestre 2020, le montant global des nouveaux contrats dans le financement des ventes était largement inférieur à l'année précédente à cause de la pandémie du coronavirus. Il est tombé à 737 millions d'euros par rapport à l'année précédente (889 millions d'euros), soit une baisse de 152 millions d'euros (-17 %).

L'encours de créances dans le financement des ventes a augmenté de 2 % et s'élevait à 3 952 millions d'euros (2019 : 3 885 millions d'euros). Le nombre de comptes de crédit a baissé de 1 %, passant à 369 826.

Le portefeuille géré dans le financement des achats a baissé de 47 % au premier semestre 2020 pour tomber à 677 millions d'euros.

Dans l'ensemble, les nouveaux contrats ainsi que les activités en portefeuille se sont développés plus faiblement que ce que nous avons prévu dans le cadre du rapport de l'année précédente, à cause de la pandémie du coronavirus.

En nombre d'unités, le portefeuille de leasing, qui désigne le nombre de contrats de leasing actifs, a évolué comme suit :

Exercice	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>1^{er} sem. 2020</u>
Acquisitions	16 762	21 313	22 435	23 621	22 886	9 005
Parc automobile	60 875	62 941	67 021	73 490	76 947	76 001

Asset Management

Le premier semestre 2020 s'est déroulé mieux que prévu dans le segment Asset Management qui enregistrait une perte d'exploitation de 3,4 millions d'euros. En dépit de l'effondrement subit du marché des actions dû au Covid-19 dans la période allant de mars à mai 2020, le produit net bancaire a pu rester au niveau de l'année précédente, grâce à la stabilité de l'activité auprès des clients existants.

Des mesures d'économie ont permis de réduire les charges. Les économies consistaient essentiellement à moins faire appel à des prestataires de services externes et à réduire les investissements prévus. Des frais supplémentaires ont été occasionnés par des dépenses dues au Covid-19 aussi bien dans l'équipement informatique que dans les mesures d'hygiène préventives telles que la désinfection, le nettoyage et les masques de protection.

D'importants investissements ont été réalisés dans l'équipement de bureau et l'infrastructure technique du nouveau site de la SGSS.

Appréciation globale

Compte tenu des évolutions décrites ci-dessus par segment, la Direction estime que l'évolution des affaires du Groupe a été dans l'ensemble positive au premier semestre de l'exercice 2020, en dépit de la situation économique difficile due au coronavirus.

III. Situation de l'actif, des résultats et situation financière

a) Situation des résultats

La situation des résultats du groupe SGE concerne la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2020.

	en millions d'euros 30.06.2020	en millions d'euros 30.06.2019
Produit net des intérêts	131	75
Produit net des commissions	31	35
Résultat net des opérations financières	(48)	-
Résultat des autres activités	(16)	(13)
Produit net bancaire	98	97
Frais de personnel	(36)	(35)
Autres frais administratifs	(21)	(22)
Amortissements et dépréciations	(2)	(1)
Résultat brut d'exploitation	39	39
Coût du risque	(6)	(3)
Résultat d'exploitation	33	36
Résultat avant impôts	33	35
Résultat net de toutes les sociétés du périmètre de consolidation		
Résultat net (part du Groupe)	35	36

Le produit net des intérêts s'élevait à 131 millions d'euros au premier semestre 2020 et résultait pour l'essentiel des opérations de crédit et de leasing dans le segment « Financial Services to Corporates and Retails ».

Le produit net des commissions atteignait 31 millions d'euros au premier semestre 2020, dont 17 millions d'euros revenaient au segment « Financial Services to Corporates and Retails » et 14 millions d'euros au segment « Asset Management ».

Le résultat des autres activités, d'un montant de -16 millions d'euros, est dû pour l'essentiel au segment « Financial Services to Corporates and Retails » et comprend en particulier les charges et produits découlant de contrats de location simple (leasing opérationnel) en tant que bailleur.

Le produit net bancaire du Groupe s'élève à 98 millions d'euros.

Les principaux postes de dépenses du Groupe sont les frais de personnel et les autres frais administratifs. Les frais de personnel qui s'élèvent à 36 millions d'euros et les autres frais administratifs d'un montant de 21 millions d'euros sont encourus principalement dans les segments « Financial Services to Corporates and Retails » et « Asset Management »

Après prise en compte des participations ne donnant pas le contrôle, le résultat net du Groupe se chiffre à 35 millions d'euros au premier semestre 2020.

La situation des résultats par segment se présente comme suit :

Global Banking and Investor Solutions

Les produits de la vente des warrants et des certificats émis sont toujours identiques aux charges de l'achat des opérations de couverture correspondantes si bien que la Société ne réalise aucun bénéfice à partir de son activité d'émission.

Les fluctuations de change sont sans incidence sur le compte de résultat en raison de la couverture des risques de change.

Les frais de personnel ainsi que les autres frais administratifs sont répercutés sur la Société Générale S.A., Paris, sur la base d'une réglementation « cost plus ».

Au premier semestre 2020, le segment Global Banking and Investor Solutions accuse une perte de 1,9 million d'euros. Celle-ci résulte essentiellement de la différence entre les produits perçus dans le cadre de la méthode cost-plus et les charges d'intérêts d'un montant de 2,0 millions d'euros pour le prêt contracté auprès de la Société Générale S.A. Francfort pour l'acquisition des parts de l'ALD LF et de la SGSS.

La situation des résultats a évolué tel que prévu d'après la planification de l'activité.

Financial Services to Corporates and Retails

Le produit net d'intérêts a continué à augmenter au premier semestre 2020, en raison du niveau considérable de nouveaux contrats et du développement du portefeuille allant de pair, et s'élevait à 85,4 millions d'euros.

Au total, le résultat net du segment est inférieur de 3,3 millions d'euros à celui du premier semestre 2019 et se chiffre à 38,8 millions d'euros.

Asset Management

Au premier semestre 2020, le segment « Asset Management » a réalisé un produit net bancaire de 15,3 millions d'euros, constitué pour l'essentiel des produits nets des commissions (14,3 millions d'euros). Le produit net d'intérêts se chiffrait à 0,1 million d'euros.

Les frais administratifs étaient de 19,4 millions d'euros au premier semestre 2020 et se composaient principalement des frais de personnel d'un montant de 9,7 millions d'euros et d'autres frais administratifs de 9 millions d'euros.

Au 30 juin 2020, il en résulte - après prise en compte des amortissements et des produits des autres activités - une perte d'exploitation de 3,4 millions d'euros.

b) Situation financière et de trésorerie

La nature et l'exécution des activités du Groupe sont conçues de manière à garantir une situation de trésorerie toujours suffisante.

Les dettes découlant de l'émission de certificats et de warrants sont couvertes d'une manière générale par des instruments financiers caractérisés par la concordance des échéances, libellés dans les mêmes devises et identiques en termes de risque de prix.

Dans le segment Global Banking and Investor Solutions, les opérations ayant une incidence sur les flux financiers dans le domaine des warrants et des certificats concernent les émissions et leurs opérations de couverture, le règlement des frais de personnel et d'autres frais administratifs ainsi que leur répercussion sur la Société Générale S.A., Paris, et la Société Générale Francfort. En raison du remboursement intégral par la Société Générale S.A. de tous les frais supportés lors de l'émission, le Groupe dispose de liquidités suffisantes dans le segment Global Banking and Investor Solutions et est en mesure d'honorer toutes ses obligations de paiement.

Pour le financement des activités de leasing, le Groupe utilise non seulement les capitaux propres mais surtout des moyens de financement de la Société Générale S.A., Paris, présentant un taux d'intérêt fixe et une structure amortissable ou in fine. Nous suivons en l'occurrence le principe d'un refinancement caractérisé principalement par la concordance des échéances.

En outre, pour garantir la trésorerie de base, des lignes de crédit ont été convenues avec la Société Générale S.A. et d'autres établissements de crédit, sur la base de la planification de l'activité. Au 30 juin 2020, il existait avec la succursale de la Société Générale S.A. à Francfort une ligne de crédit non utilisée de la SG Effekten GmbH d'un montant de 10 millions d'euros ainsi que des lignes de crédit d'un montant de 7 396 millions d'euros, dont 1 988 millions d'euros n'ont pas été utilisés, dans le segment « Financial Services to Corporates and Retails ».

De plus, dans le segment Financial Services to Corporates and Retails, nous utilisons également l'instrument de la titrisation de crédits. C'est sous le nom de « Red & Black », utilisé pour les titrisations du groupe Société Générale, que nous avons regroupé des créances en 6 structures jusqu'à présent et les avons placées auprès du public. À la date de clôture des comptes, trois structures actives existaient. Nous faisons figurer au poste « Dettes envers la clientèle » les dettes envers les sociétés ad hoc découlant de la titrisation. À la date de clôture des comptes, elles s'élèvent à 676 millions d'euros (873 millions d'euros l'année précédente) (cf. Note 2).

Au 30 juin 2020, le Groupe dispose de liquidités d'un montant de 86,8 millions d'euros (1^{er} janvier 2020 : 54,2 millions d'euros) (cf. Note 4.4).

Les dettes envers les établissements de crédit ont atteint 4 628 millions d'euros au 30 juin 2020 (1^{er} janvier 2019 : 4 035 millions d'euros), cette augmentation étant due essentiellement à des dépôts à terme supérieurs.

Les autres dettes ont diminué de 61 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2019 pour tomber à 127 millions d'euros (cf. Note 5.3). Cela est dû au transfert du bénéfice de l'exercice 2019 dans le cadre d'un contrat de transfert des bénéfices en mai 2020.

Les provisions d'un montant de 81,2 millions d'euros (1^{er} janvier 2020 : 79,7 millions d'euros) comprennent essentiellement des provisions pour litiges.

Au 30 juin 2020, des dettes hors bilan existent sous forme de promesses de crédit de 144 millions d'euros et d'opérations sur certificats d'un montant de 136 millions d'euros, dont la date de valeur n'est pas encore atteinte à la date de clôture des comptes.

c) Situation de l'actif

Le bilan est constitué essentiellement du poste des titres émis et de leurs opérations de couverture ; celui-ci affiche des valeurs variant en fonction de l'activité d'émission du Groupe.

Le total du bilan a augmenté de 24 088 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2019 et s'élève à 32 869 millions d'euros. Cette augmentation résulte de la migration du domaine d'activité EMC qui a eu lieu en mars 2020 et de l'activité consécutive liée à l'extension des cotations en Allemagne et dans d'autres pays européens.

Les créances sur la clientèle ont augmenté de 169 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2019 et s'élèvent à 4 571 millions d'euros. Il s'agit en l'occurrence essentiellement de crédits à tempérament dans le cadre du financement des ventes dans le segment « Financial Services to Corporates and Retails ». Le financement des ventes se fait sous forme de crédits à tempérament avec une échéance convenue et un taux d'intérêt fixe.

Les créances sur les établissements de crédit d'un montant de 109,7 millions d'euros concernent essentiellement des avoirs à court terme auprès de la Société Générale S.A. et de la Deutsche Bank AG.

L'actif immobilisé d'un montant de 610,7 millions d'euros (31 décembre 2019 : 610 millions d'euros) se compose pour l'essentiel d'actifs en leasing d'un montant de 596 millions d'euros (31 décembre 2019 : 595 millions d'euros) et d'immobilisations incorporelles de 5,3 millions d'euros (31 décembre 2019 : 5,6 millions d'euros).

Les créances découlant de contrats de leasing s'élèvent à 469 millions d'euros au 30 juin 2020 (31 décembre 2019 : 479 millions d'euros).

Les autres actifs (207 millions d'euros) comprennent essentiellement des paiements anticipés régularisés d'un montant de 92 millions d'euros (31 décembre 2019 : 90 millions d'euros) ainsi que d'autres créances de 67 millions d'euros (31 décembre 2019 : 61 millions d'euros).

Les dettes d'un montant de 32 851 millions d'euros se composent pour l'essentiel des dettes financières à la juste valeur par résultat (26 813 millions d'euros) et des dettes envers les établissements de crédit (4 628 millions d'euros) découlant du refinancement de l'activité de crédit et de leasing et des emprunts contractés pour l'achat des filiales.

Les capitaux propres du Groupe au 30 juin 2020 s'élèvent à 18,2 millions d'euros (31 décembre 2019 : -10,6 millions d'euros). Pour de plus amples informations, nous renvoyons à la Note 8 de l'annexe aux comptes consolidés ainsi qu'au tableau d'évolution des capitaux propres.

Appréciation globale

Compte tenu des évolutions décrites ci-dessus par segment, la Direction estime que l'évolution des affaires du Groupe ainsi que la situation de son actif, de ses résultats et sa situation financière sont dans l'ensemble positives pour le premier semestre de l'exercice 2020. Les prévisions faites en 2019 pour le premier semestre 2020 ont été sérieusement mises à mal en raison de l'apparition inattendue de la pandémie du Covid-19, mais elles ont pu pour l'essentiel être réalisées, en dépit de l'environnement économique difficile.

IV. Indicateurs de performance financiers / non financiers

Global Banking and Investor Solutions

La SGE, qui représente le segment Global Banking and Investor Solutions, a uniquement une fonction d'émission au sein du groupe Société Générale S.A., dont les produits proviennent des accords cost-plus existants avec la Société Générale S.A. Paris et la Société Générale Francfort. La gestion de cette fonction d'émission se base sur la conception de nouveaux produits et le placement ciblé correspondant de titres auprès d'investisseurs (augmentation du taux de placement).

La gestion interne de la Société est effectuée pour l'essentiel par les systèmes et les procédures de contrôle de la société mère. Dans un souci d'augmenter l'efficacité opérationnelle, la société mère adapte en permanence les systèmes et processus de contrôle existants et complète ce contrôle si besoin est. D'importantes améliorations dans l'exécution de la procédure d'émission ont conduit à des augmentations de l'efficacité, qui ont alors permis une augmentation du volume d'émissions. En mai 2019, une nouvelle procédure d'émission a été mise en place sur le marché allemand. Cette procédure appelée « Security Box » prévoit tout d'abord une admission préalable de nouveaux produits par la société de règlement et de dépôt sur la base de la documentation des produits. En revanche, les opérations ne sont comptabilisées qu'après l'admission définitive des nouveaux produits au moment de la vente par la Société Générale S.A. Paris en tant que teneur de marché.

Fin 2019, il est apparu que la SGE entrait en ligne de compte en tant que « target issuer » pour une grande partie des produits du domaine d'activité EMC de la Commerzbank. Dès lors, les processus ont été analysés et adaptés en conséquence aux évolutions à venir (notamment l'extension de l'activité d'émission dans les pays scandinaves et d'Europe occidentale).

Toujours en 2019, une restructuration du système de contrôle interne a été entamée (cf. point D). Celle-ci s'est terminée au premier semestre de l'exercice 2020 par la mise en place de nouveaux contrôles dans le domaine « Rapprochement des comptes ».

Il n'y a pas d'autres indicateurs de performance non financiers pour la Société.

Financial Services to Corporates and Retails

Dans le segment « Financial Services to Corporates and Retails », le résultat des sociétés individuelles avant transfert des bénéfices ainsi que le Return on Equity (RoE) sont utilisés comme indicateurs de performance financiers. Le RoE met le résultat après impôts – y

compris celui des filiales – en rapport avec les capitaux propres normés. Le RoE s'élevait à ce niveau à 12 % pour le premier semestre 2020.

Le nombre de nouveaux contrats de leasing constitue un autre chiffre-clé. Au premier semestre 2020, 9 005 nouveaux contrats de leasing ont été conclus. Le portefeuille de contrats a ainsi diminué de 1 %, passant de 76 947 à 76 001 contrats de leasing.

Asset Management

L'actif de fonds gérés - qu'il s'agisse d'actifs distincts ou de fonds ouverts au public gérés en propre, y compris les fonds de fonds de la SGSS - s'élevait à environ 73,4 milliards d'euros au 30 juin 2020. La baisse d'environ 1,6 milliard d'euros (-2 %) par rapport à l'année précédente résulte essentiellement de l'évolution des valeurs. L'actif géré dans des placements directs s'élève à environ 2,9 milliards d'euros fin juin 2020, ce qui représente une légère augmentation de 0,1 milliard d'euros par rapport à décembre 2019.

L'actif de fonds gérés pour d'autres sociétés de gestion de capitaux (internalisation) s'élève à environ 29,5 milliards d'euros au 30 juin 2020. Les volumes ont diminué d'environ 1,8 milliard d'euros par rapport à décembre 2019 en raison de sorties nettes de capitaux. Au total, environ 106 milliards d'euros étaient gérés au 30 juin 2020 (109 milliards d'euros en décembre 2019).

Comme l'an dernier, nous avons enregistré de bons résultats en ce qui concerne les indicateurs clés de performance (Key Performance Indicators, KPI) définis pour nos clients, en dépit d'un nombre supérieur de violations de KPI. Au total, nous sommes parvenus à atteindre 91 % de tous les KPI.

Le nombre des réclamations de clients est resté au même niveau que l'année précédente.

C. Rapport sur l'évolution future du Groupe ainsi que ses opportunités et ses risques

I. Évolution probable du Groupe (rapport prévisionnel)

Évolution macroéconomique

L'activité économique mondiale a probablement baissé d'environ 10 % au premier semestre 2020 suite à la pandémie de Covid-19. Néanmoins, le creux de la vague semble avoir été franchi entre-temps ; en Chine, l'économie a même déjà compensé une partie considérable de la baisse de production de janvier et février.

Le Conseil des experts économiques a déjà publié en mars 2020 un rapport spécial sur la pandémie du coronavirus, dans lequel il décrivait différents scénarios concernant l'évolution économique. L'évolution de l'économie en Allemagne devrait être assez proche du scénario de risque décrit dans le rapport spécial comme ayant la forme d'un « V marqué ». L'Allemagne tombera probablement encore en deçà du niveau plancher calculé dans ledit rapport. Le Conseil des experts économiques prévoit pour l'année 2020 une baisse du produit intérieur brut (PIB) réel de 6,5 % (6,9 % après correction des variations calendaires). Pour l'année 2021, il s'attend à une croissance positive de 4,9 % (également de 4,9 % après correction des variations calendaires). Ainsi, le PIB devrait retrouver son niveau d'avant la pandémie au plus tôt en 2022. Le taux de chômage continuera à augmenter dans les

prochains mois et ne devrait reculer tout doucement que dans le courant de 2021. L'environnement maussade du commerce extérieur pèse lourdement sur les exportations allemandes cette année. La propagation mondiale du coronavirus a entraîné une profonde récession de l'économie mondiale. Pour la zone Euro, le Conseil des experts économiques prévoit une baisse du PIB réel de 8,5 % en 2020 et une croissance positive de 6,2 % en 2021. La pandémie s'est propagée à l'échelle mondiale plus fortement que prévu et de vastes mesures ont été prises pour l'endiguer, dont certaines sont encore en cours. Mais la réduction du nombre de nouvelles infections et l'assouplissement progressif des restrictions motivées par la politique de santé publique en Allemagne et auprès d'importants partenaires commerciaux vise à créer les conditions préalables à une reprise dans le restant de l'année. En outre, les mesures de soutien et les plans de relance économique adoptés devraient avoir également un effet positif. Les perspectives de développement économique restent très incertaines. L'élément essentiel est avant tout l'évolution future de la pandémie. Si les démarches entreprises devaient ne pas réussir à maintenir le nombre de nouvelles infections à un faible niveau, par exemple grâce à une distanciation intelligente, à poursuivre les mesures d'assouplissement et à réduire l'incertitude des entreprises et des ménages, il faut s'attendre à ce que la faiblesse économique dure nettement plus longtemps.

Dans la zone Euro, la crise économique constitue un défi majeur, notamment pour les États membres déjà surendettés avant la pandémie. Si l'on ne parvient pas à maîtriser les conséquences économiques de la pandémie, la solvabilité de certains États membres risque d'être à nouveau mise en doute. Les inquiétudes relatives à la stabilité et l'intégrité de l'union monétaire pourraient avoir un impact négatif important sur le développement économique.⁴

En Europe, le risque que le Royaume-Uni quitte le marché intérieur européen fin 2020 sans la signature d'un accord persiste. Aucun progrès substantiel ne semble avoir été réalisé à ce jour dans les négociations sur un accord post-Brexit. En même temps, le gouvernement britannique exclut une prolongation de la période transitoire.

Global Banking and Investor Solutions

La Direction s'attend à ce que l'activité d'émission soit élevée au second semestre 2020, en raison de la migration des produits Flow rachetés au domaine d'activité EMC (Equity Markets & Commodities) de la Commerzbank au 1^{er} trimestre 2020. Une extension de la cotation aux pays scandinaves et d'Europe occidentale, en plus de l'Allemagne, contribuera à faire de la SGE l'émettrice leader en Europe.

Par ailleurs, d'autres extensions des capacités du processus d'émission sont prévues grâce à l'acquisition et l'intégration de matériel et de logiciels dans le groupe Société Générale S.A. dans le cadre du projet de migration. De plus, dans un environnement de marché volatil, il faut s'attendre à une augmentation du volume d'émissions supplémentaires de warrants Turbo en cas de violation des barrières.

Comme ces dernières années, la Société offrira, au deuxième semestre de l'exercice 2020 aussi, un large éventail de produits dans le domaine des warrants et des certificats.

Compte tenu des intérêts courus pour les prêts contractés d'un montant d'env. 2 millions d'euros et des remboursements sur la base d'accords cost-plus, on s'attend par conséquent à une perte d'env. 3 millions d'euros avant transfert des bénéfices à la Société Générale Francfort, basé sur le contrat de transfert des bénéfices existant.

⁴ Prévisions économiques du Conseil des experts pour 2020 et 2021, juin 2020

La gestion de la Société Générale Effekten GmbH est effectuée par la Société Générale S.A. Francfort, qui est une succursale de la Société Générale S.A., Paris.

Si l'on se base sur les hypothèses de notre planification, la SGE ne connaîtra pas de difficultés de trésorerie.

Financial Services for Corporates

La coopération de longue date avec le constructeur automobile Opel dans le segment du leasing pour la clientèle d'entreprises a pris fin mi-2019.

En revanche, la coopération avec l'importateur de la marque Subaru se poursuit.

En outre, nous avons encore amélioré notre offre de produits et d'assistance au niveau de la vente régionale.

Avant le déclenchement de la pandémie du coronavirus, les instituts d'études économiques prévoient pour 2020 une croissance économique positive d'un niveau relativement bas comme en 2019. En raison de la pandémie, l'économie allemande a connu une baisse historique du rendement économique au premier semestre 2020. Toutefois, depuis le début de l'assouplissement du lockdown sévère en mai, elle est sur la voie de la reprise, même si celle-ci prendra encore un certain temps.

Des signes de stabilisation apparaissent également sur le marché du travail. Après avoir fortement augmenté pendant trois mois, le taux de chômage a baissé en juillet 2020. Selon les premières estimations de l'agence fédérale pour l'emploi, le chômage partiel a également diminué.

L'association centrale de l'industrie automobile allemande (Zentralverband Deutsches Kraftfahrzeuggewerbe, ZDK) s'attend elle aussi à une baisse des chiffres du marché des véhicules neufs et des véhicules d'occasion, en raison de la pandémie du coronavirus. Ainsi, elle prévoit un recul du nombre de véhicules neufs à environ 2,8 millions en 2020. Quant à la situation sur le marché des véhicules d'occasion, elle est redevenue positive en juin après les fortes baisses enregistrées de mars à mai. Pour l'ensemble de l'année, la ZDK prévoit une baisse du nombre de réimmatriculations à environ 6,6 millions au total.

La mise en œuvre des objectifs de réduction des émissions de CO₂ par les constructeurs automobiles présente des risques particuliers pour les concessionnaires. En effet, de nombreux constructeurs et importateurs répercutent ce risque sur les concessionnaires par le biais d'objectifs prévisionnels et de programmes de marge.

Comme dans les années précédentes, la situation géopolitique est incertaine aussi pour 2020 si bien qu'il faut s'attendre à des conséquences négatives sur l'ensemble de la conjoncture dues en particulier à la pandémie du coronavirus.

Vu les mesures politiques prises pour lutter contre l'infection par le coronavirus et la forte baisse consécutive de l'activité économique, nous nous attendons actuellement à ce que le marché automobile ne se redresse qu'au dernier trimestre. Par conséquent, nous prévoyons une baisse considérable des nouveaux contrats en 2020 ainsi que des pertes de revenus de leasing et une baisse du résultat sur participations. Par ailleurs, nous nous attendons à une baisse des quantités et des prix de vente des véhicules restitués en fin de contrat.

Enfin, nous craignons une nette augmentation des risques de contrepartie parmi les emprunteurs (particuliers et professionnels), qui seront certes atténués grâce aux mesures de soutien du gouvernement mais ne pourront pas être entièrement maîtrisés.

Grâce au refinancement via le groupe Société Générale, nous disposons de lignes de crédit suffisantes pour couvrir des besoins de liquidités accrus.

La cellule de crise mise en place se charge des adaptations nécessaires dans l'organisation du travail afin, d'une part, de protéger les collaborateurs et, d'autre part, de servir nos clients y compris pendant cette crise.

Nous nous attendons en conséquence à réaliser en 2020 un bénéfice net largement inférieur.

Asset Management

La Société Générale Securities Services GmbH s'attend à ce que l'environnement économique reste faible en raison de la grande incertitude actuelle. Les risques actuellement observables liés au virus COVID 19 ainsi que les conflits non résolus dans le commerce mondial vont ralentir la reprise économique. Par conséquent, la Société prévoit des risques à court et moyen terme sur les marchés financiers combinés à une forte volatilité. Ceci aura probablement des effets négatifs sur l'évolution des revenus. Les baisses de revenus combinées à une forte volatilité des marchés financiers ainsi que les pertes de clients l'emporteront probablement sur les effets positifs attendus de l'acquisition de nouveaux clients. Par ailleurs, nous prévoyons une légère augmentation des coûts par rapport au premier semestre de l'exercice en raison d'augmentations salariales, de hausses de prix et de loyers supérieurs dus au déménagement de la Société dans de nouveaux locaux. Les économies réalisées sur les dépenses liées aux projets de réglementation sont investies dans la transformation de notre société. Ainsi, des projets ont déjà été lancés dans le but d'exploiter les synergies au sein du groupe Société Générale. Néanmoins, leurs effets ne se feront sentir pour l'essentiel que dans les années à venir. Comme au 1^{er} semestre, la Société devra investir du temps et des ressources considérables dans des sujets de réglementation tels que les exigences de surveillance posées aux systèmes informatiques de sociétés de gestion des capitaux (KAIT), la réglementation ESG, la réglementation des liquidités et la réglementation SFTR. La Société investira davantage dans des produits tels que Share Class Hedging par exemple, dans l'ESG pre-trade service et dans le développement de ses fonctionnalités de front-office. Pour le deuxième semestre 2020, nous prévoyons une perte d'exploitation d'environ 6 millions d'euros.

Même dans les conditions difficiles actuelles, la Société entend maintenir la qualité des prestations à un niveau élevé et continuer à l'améliorer. Le feed-back régulier des clients ainsi que l'évaluation des résultats des indices de performance clés (KPI) jouent un rôle important à cet égard.

En dépit de la situation difficile actuelle, une normalisation et un retour à la croissance sont attendus dans les prochaines années. Par ailleurs, une amélioration du résultat d'exploitation est escomptée à moyen et long terme en raison d'une augmentation des revenus et d'une baisse des coûts.

Appréciation globale

Pour le deuxième semestre 2020 aussi, la société table sur une contribution au résultat de la part de l'« ALD Lease Finanz GmbH » équivalant au montant du premier semestre 2020 ainsi que sur des charges découlant de la reprise des pertes du résultat de la « Société Générale Securities Services GmbH » pour un montant de quelque 12 millions d'euros au titre des contrats de transfert de bénéfices conclus. En fonction de la durée de la pandémie

et de l'efficacité des prestations de soutien fournies par l'État, un écart négatif par rapport aux prévisions suivantes ne peut être exclu.

Compte tenu des intérêts courus pour les prêts contractés d'un montant d'env. 3 millions d'euros et des remboursements sur la base d'accords cost-plus, on s'attend par conséquent à un résultat d'env. 35 millions d'euros avant transfert des bénéfices à la Société Générale Francfort, basé sur le contrat de transfert des bénéfices existant.

En raison de la ligne de crédit d'un montant de 10 millions d'euros dont dispose la SGE auprès de la succursale de la Société Générale à Francfort, on ne s'attend pas à ce que la SGE connaisse des difficultés de trésorerie.

II. Rapport de risques

Systeme de gestion des risques

La gestion des risques au sein du Groupe a lieu au niveau des entreprises ALD LF/BDK et SGSS pertinentes en la matière. Lors de la gestion des risques concernant les opérations sur warrants et certificats de la SGE au niveau du groupe SGE, on tient compte du fait que tous les risques encourus sont transférés au groupe Société Générale dans le cadre d'une « garantie globale ».

Les risques du sous-groupe sont présentés d'après la méthode nette.

Les principaux éléments du système de gestion des risques sont la stratégie de risque, l'inventaire des risques, le concept de capacité à supporter les risques ainsi que les processus de gestion et de contrôle de gestion des risques.

Inventaire des risques

Dans le cadre de l'inventaire des risques ayant lieu au moins chaque année, les types de risques suivants ont été identifiés comme essentiels par les sociétés du Groupe :

- Risques de contrepartie
- Risques de marché et de valeur résiduelle
- Risques d'illiquidité
- Risques opérationnels
- Risques commerciaux et de réputation
- Risques de non-conformité

Les actifs distincts détenus dans le segment Asset Management sont soumis principalement aux risques d'investissement classiques tels que les risques de marché, d'illiquidité, de non-conformité et de contrepartie, ces risques « indirects » du point de vue du Groupe s'exprimant toutefois via le risque commercial ou en tant que risques de sinistre ou de perte dans le risque opérationnel, en cas d'infractions aux lois ou aux dispositions contractuelles.

Stratégie de risque

Chaque société du Groupe dispose d'une propre stratégie de risque qui se base sur sa stratégie commerciale et définit des objectifs et des mesures pour chaque type de risque. Les stratégies de risque sont examinées chaque année et, le cas échéant, ajustées.

Des directives de travail coordonnées avec les stratégies de risque, un reporting structuré, des systèmes de limites adaptés au type de risque ainsi que la formation et formation continue de nos collaborateurs sont des éléments essentiels du système de gestion des risques pour tous les types de risque.

De plus, d'importants indicateurs de risques sont analysés chaque mois ou chaque trimestre et documentés dans l'outil GPS du groupe Société Générale.

Les réclamations et plaintes sont saisies dans une autre base de données centrale, évaluées chaque mois et communiquées à la Direction ainsi qu'à tous les chefs de service. Ces instruments permettent de déduire des mesures concrètes visant à réduire les risques.

a) Risques de contrepartie

Global Banking and Investor Solutions

La Société n'est pas soumise à des risques de règlement étant donné que les paiements découlant de la vente des titres émis et de l'achat des opérations de couverture ainsi que les paiements liés à l'exercice de titres se compensent toujours mutuellement. Les créances découlant d'opérations de sens contraire finalisées sont dues exclusivement par la Société Générale S.A., Paris. La solvabilité de cette dernière et de ses filiales est déterminante pour l'évaluation des risques de la Société.

Financial Services to Corporates and Retails

Le domaine Credit Risk Management (CRM) de la filiale BDK contrôle les risques de crédit du segment. Il prend les décisions concernant la cote de crédit pour le financement des achats, qui sont déterminantes pour l'octroi ou le refus de crédit. À partir d'un certain volume de crédit, les décisions d'octroi de crédit sont prises avec la participation du service du crédit de la Société Générale.

Le domaine CRM établit, chaque mois, un rapport des risques de crédit destiné à la Direction. Celui-ci fait partie intégrante du rapport de risques de la banque et est remis à l'ensemble du conseil de surveillance chaque trimestre.

Pour ce qui est du financement des achats, nous comptons 1 319 engagements de crédit, les 331 emprunteurs les plus importants représentant, avec un volume de crédit de 508 millions d'euros, une part de 75 % du volume de crédit total de 677 millions d'euros.

Pour ce qui est du financement des ventes, nous présentons des risques individuels relativement peu élevés pour la branche suite à une large diversification. Environ 85% de nos contrats de prêt représentent un volume de crédit allant jusqu'à 25 000 EUR.

La décision d'octroi de crédit pour le financement des ventes est prise principalement au sein du Service Center Achats à Hambourg et Stuttgart en suivant une procédure prévue à cet effet, standardisée et assistée par ordinateur. Les crédits individuels d'un montant élevé sont soumis en plus au vote et à la décision du CRM.

Nous tenons compte des risques de variation de la cote de crédit reconnus et latents en constituant des provisions pour risques individuels et forfaitaires. Pour le financement des ventes, les provisions pour risques individuels sont constituées au moyen de taux forfaitaires de provision, dont le montant varie entre 0,28 % et 100 % en fonction du défaut de paiement

et de l'état du crédit. Au total, le montant des provisions constituées pour les risques de crédit s'élève à 1,1 % du portefeuille de financement des ventes (2019 : 1,0 %).

Les provisions pour risques individuels dans le financement des achats sont calculées au moyen d'une analyse au cas par cas. Au total, des provisions pour dépréciation d'un montant de 2,3 % (4,1 % l'année précédente) ont été constituées pour le portefeuille de financement des achats inscrit au bilan (y compris pour le portefeuille sain). Le coût du risque, qui résulte des amortissements sur créances et de la dotation aux provisions et reprise sur provisions constituées, s'élevait à -0,2 million d'euros au premier semestre 2020.

Asset Management

Dans le segment Asset Management, les risques de contrepartie liés aux partenaires commerciaux sont gérés et surveillés continuellement au niveau de la société et des fonds au moyen de notations, d'analyses des risques et de limitations correspondantes. Compte tenu de la structure des créances, nous ne nous attendons à aucun risque de défaut pour le Groupe.

Pour une présentation plus précise des risques de crédit, nous renvoyons à la Note 4.8 de l'annexe aux comptes consolidés.

b) Risques de marché et de valeur résiduelle

Global Banking and Investor Solutions

Tous les risques de marché découlant de warrants et de certificats émis sont entièrement couverts par des opérations de couverture conclues avec la Société Générale S.A, Paris. Par conséquent, la Société n'est pas soumise à des risques de variation des prix, ni à des risques de change pas plus qu'à des risques de variation du taux d'intérêt.

Financial Services to Corporates and Retails

Le risque de valeur résiduelle résulte des opérations de leasing réalisées dans le domaine d'activité Financial Services to Corporates and Retails.

Au premier semestre 2020, nous avons pris en charge le risque de valeur résiduelle pour 57 % des nouveaux contrats (56 % l'année précédente). Ainsi, la part de véhicules pour lesquels l'ALD LF supporte le risque de valeur résiduelle représente 56 % du volume total (2019 : 56 %) et est donc inférieure à la limite interne de 60 %.

Pour la prise en charge des risques de valeur résiduelle, l'ALD LF recourt à l'expérience de l'ALD D. L'expérience de longue date de l'ALD D dans le domaine de la commercialisation de véhicules individuels et de parcs automobiles constitue une base primordiale pour une estimation fiable des prix de vente à obtenir après restitution. Nous complétons cette expérience par celles que nous avons en matière de propre commercialisation de véhicules restitués en fin de contrat.

La vérification et la détermination des valeurs résiduelles calculées pour de nouveaux contrats ont lieu dans le cadre de réunions régulières du comité constitué à cet effet. Pour déterminer le risque contenu dans le portefeuille, des prévisions sont établies.

Lors du calcul de ses valeurs résiduelles, l'ALD LF se fixe comme objectif, pour la commercialisation de ses véhicules d'occasion, un résultat équilibré au terme du contrat, en tenant compte des décomptes finaux à cette date. Au premier semestre 2020, l'ALD LF n'est pas toujours parvenue à atteindre cet objectif et nous nous attendons pour le deuxième semestre 2020 aussi à ce que des pertes découlent en partie de la valorisation des véhicules restitués en fin de contrat. Une provision pour risque de pertes a été constituée pour ces pertes attendues.

Au total, nous nous attendons pour 2020 à un résultat opérationnel de la valorisation négatif. Cette évolution prévue est due principalement au fait que les valeurs comptables résiduelles calculées ne pourront pas être compensées par les prix de vente attendus. Les répercussions négatives de la crise du Covid-19 sur l'économie mondiale ont également une incidence négative sur le niveau des prix attendu. Néanmoins, les pertes attendues pourront être compensées en partie par la reprise sur provisions constituées.

Étant donné qu'aucun crédit n'est accordé en devise étrangère dans le segment « Financial Services to Corporates and Retails » et que nous nous refinançons exclusivement en euro, un risque de change est exclu.

La gestion du risque de variation des taux d'intérêt se fait, à l'échelle de la banque, au moyen d'un bilan de l'évolution des taux qui est établi et analysé chaque mois par l'équipe ALM. Le chiffre-clé « Sensibilité » sert à mesurer le risque en indiquant la variation de la valeur actualisée de l'actif et du passif en raison de différentes variations de la courbe de structure des taux d'intérêt. La sensibilité est définie en l'occurrence comme la variation de la valeur actualisée de positions futures dans le cas de divers décalages de la courbe d'intérêts. La variation de valeur négative maximale du portefeuille apparaît dans le cas d'un décalage parallèle de -200 points de base et s'élève à 23 503 KEUR (2019 : 25 091 KEUR).

Dans le cadre des transactions ABS n° 4 et 5, la BDK a acquis la totalité de la tranche des titres de la classe B et conservera ceux-ci pendant toute la durée de la transaction. En raison de leur structure, ces titres supportent le risque de contrepartie des crédits vendus aux sociétés ad hoc.

Dans le cadre de la transaction ABS n° 6 lancée en 2019, 5 tranches ont été créées, la BDK conservant la classe E la moins bien notée sur toute la durée de la transaction. Cette tranche supporte les risques attendus du portefeuille vendu.

Le risque de défaut pour ces titres est déjà pris en compte dans le risque de défaut des crédits vendus aux sociétés ad hoc.

Pour le refinancement, le Groupe utilise des moyens de refinancement à court et moyen terme ainsi que des swaps de taux d'intérêt.

Compte tenu du refinancement caractérisé par la concordance des échéances et de l'utilisation de produits dérivés, aucun risque accru de variation des taux d'intérêt n'existe à la date de clôture des comptes.

On envisage de conserver tous les instruments jusqu'à la fin du contrat.

Asset Management

Les risques de marché découlant de placements de fonds propres sont jugés faibles dans l'ensemble étant donné que le placement de fonds liquides se fait essentiellement sous

forme de comptes courants et de comptes de dépôt à terme et, dans une moindre mesure, sous forme de parts de fonds de placement. Les risques de marché côté fonds n'ont aucune incidence directe sur la Société ; ils sont mesurés et contrôlés continuellement à l'aide des directives du code allemand de placement de capital (KAGB) et de l'ordonnance allemande relative aux produits dérivés.

c) Risques d'illiquidité

Compte tenu de l'affiliation de la Société au groupe Société Générale, aucun risque d'illiquidité n'est relevé actuellement. Le besoin de refinancement est déterminé chaque année dans le cadre du processus de planification et en concertation avec le groupe Société Générale. Par conséquent, le refinancement a lieu en majeure partie via des lignes de crédit du groupe Société Générale.

La surveillance quotidienne des flux de paiement ainsi que l'étroite concertation avec les services de back-office à Paris garantissent que la Société soit à tout moment en mesure d'honorer ses obligations de paiement. Compte tenu de l'affiliation de la Société au groupe Société Générale, aucun risque d'illiquidité n'est relevé actuellement.

Dans le cadre du contrôle de gestion des liquidités, la Direction des différentes sociétés du Groupe est en outre informée régulièrement d'éventuels risques d'illiquidité. Pour la gestion de ces risques, des analyses statistiques antérieures sont utilisées en particulier pour prévoir des remboursements anticipés de crédit. Indépendamment de cela, les risques d'illiquidité des fonds sont surveillés au moyen de méthodes reconnues sur le plan prudentiel.

Au 30.06.2020, on enregistre des lignes de crédit non utilisées, à savoir celles octroyées à l'ALD pour un montant total de 1 058 millions d'euros et à la SG Effekten pour un montant total de 10 millions d'euros.

Pour une présentation plus précise de la gestion du risque d'illiquidité, nous renvoyons à la Note 10 de l'annexe aux comptes consolidés.

d) Risques opérationnels

Le Groupe a pour objectif de réduire au strict minimum ses risques opérationnels. Pour la surveillance et le contrôle des risques opérationnels, la Société Générale S.A., Paris, a développé des processus et des systèmes qui sont utilisés par le Groupe. Ceux-ci reposent essentiellement sur le principe de la surveillance permanente. Les processus sont documentés dans des applications prévues spécialement à cet effet et sont évalués d'après des critères prédéfinis afin d'exclure des pertes découlant de risques opérationnels. En font aussi partie les mesures prises dans le cadre du plan de continuité des activités (PCA) pour maintenir le déroulement parfait des affaires en cas de perturbations de l'infrastructure.

Les processus externalisés dans les centres de service à Bangalore et à Bucarest sont soumis aux mêmes règles et principes que ceux valables pour la Société Générale Effekten GmbH. Le respect des processus prédéfinis est garanti par le biais de comités standardisés et d'indicateurs clés de processus (Key Process Indicators, KPI).

La fonction de prévention de la fraude, qui surveille les nouveaux contrats et le portefeuille de crédits, identifie les opérations suspectes, prend des mesures visant à limiter le préjudice et forme nos collaborateurs, revêt une importance particulière pour le segment « Financial Services to Corporates and Retails ».

De plus, le risque opérationnel est réduit en particulier grâce à l'utilisation de contrats de crédit standardisés, à l'examen de contrats individuels par un avocat, à des instructions de travail et des directives d'organisation publiées ainsi qu'à un système de contrôle interne opérant. Nos prestataires de services sont intégrés dans le système de contrôle de la BDK grâce à un reporting régulier et à un contrôle de l'externalisation.

En outre, un risque de non-conformité (risques juridiques et fiscaux compris) est identifié dans le domaine Asset Management. Le risque de non-conformité est défini comme le risque d'encourir des pénalités ou des sanctions contractuelles ou réglementaires ou d'autres pertes financières du fait du non-respect des dispositions réglementaires et contractuelles. En principe, le risque existe que le Groupe devienne civilement responsable envers les investisseurs en raison d'infractions à des dispositions légales ou contractuelles ou de violations du devoir de diligence. Le Groupe fait face à ces risques notamment en sélectionnant avec soin le personnel et en lui offrant une formation continue mais aussi en utilisant des moyens suffisants de contrôle de gestion. Le cas échéant, il recourt en plus à des conseillers externes. Par ailleurs, le Groupe dispose d'une vaste couverture d'assurance (dommages corporels, matériels et pécuniaires, etc.) visant à couvrir ces risques. Dans le cadre de la gestion des actifs distincts, le respect des dispositions légales et contractuelles est pris en compte par des mesures organisationnelles, techniques et relatives au personnel. Les processus commerciaux sont exécutés par des systèmes informatiques performants. Les erreurs opérationnelles sont saisies systématiquement et un compte rendu informe régulièrement sur l'état actuel de ces erreurs et des mesures mises en œuvre pour y remédier.

Par ailleurs, la gestion des urgences et des crises est une composante essentielle de la gestion des risques. La mise en œuvre des concepts est documentée dans le manuel des urgences de la Société, qui est remanié et mis à jour à chaque exercice financier. Le prochain test des postes de travail de la Société portant sur leur fonctionnalité et leur capacité opérationnelle en situation d'urgence aura lieu début octobre 2020.

Les mesures et processus décrits ont permis de garantir qu'aucun sinistre essentiel ne s'est produit au sein du Groupe au premier semestre 2020, en rapport avec des risques opérationnels, notamment :

- des déclarations prudentielles
- des risques liés aux technologies de l'information
- des risques d'externalisation
- des risques de fraude

e) Risques commerciaux et de réputation

L'Asset Management surveille la satisfaction de la clientèle au moyen de KPI clients, d'une gestion des demandes et des réclamations ainsi que d'enquêtes régulières auprès des clients.

Les risques commerciaux réalisés sont enregistrés en tenant compte de leur nature, leur étendue et complexité et en relevant les écarts dans la planification financière / budgétaire.

Processus de gestion et de contrôle de gestion des risques

Les directions des différentes sociétés du Groupe sont responsables de la gestion des risques, la direction de la SGE s'en référant essentiellement à la « garantie globale » du groupe Société Générale. Elles fixent les stratégies de risque et continuent de décider de

l'organisation des concepts de capacité à supporter les risques, des actifs de couverture du risque à prendre en compte et du montant de la limite à accorder. Au niveau du sous-groupe Société Générale Effekten GmbH, il n'existe pas de processus supérieurs de gestion et de contrôle de gestion des risques en raison de l'affiliation au groupe Société Générale.

Que ce soit aussi bien au niveau de l'organisation des processus que de la structure, des réglementations concernant le respect de la séparation nécessaire des fonctions ont été prises dans toutes les sociétés du Groupe. Les responsabilités des démarches initiant des opérations à risques sont séparées de celles pour le back-office, l'exécution et la comptabilité.

Risques juridiques potentiels

Le Groupe est exposé à des risques découlant de procédures juridiques ou de litiges avec des investisseurs, des autorités ou des partenaires commerciaux, dans lesquels nous sommes impliqués actuellement ou qui sont susceptibles de se produire à l'avenir. De plus, le Groupe et ses produits sont soumis à des examens fiscaux et prudentiels permanents. Le résultat des examens et l'issue des procédures, actuellement en instance ou à venir, ne sont pas prévisibles. Par conséquent, il se peut que des décisions judiciaires ou administratives ou des compromis convenus occasionnent des dépenses qui ne sont pas couvertes, ou pas entièrement, par les prestations d'assurance et peuvent avoir des répercussions sur la Société et ses résultats. Les risques juridiques essentiels sont couverts par des contre-garanties de la Société Générale S.A. Francfort.

Des investigations et enquêtes, en cours ou futures, pour cause d'éventuelles violations de prescriptions légales ou de dispositions réglementaires peuvent déboucher sur des sanctions civiles ou pénales, y compris des amendes ainsi que d'autres préjudices financiers, qui ont des conséquences fâcheuses pour la réputation du Groupe et, en fin de compte, une incidence négative sur le succès de l'entreprise.

La Société Générale Securities Services GmbH a pris des dispositions suffisantes pour un litige en cours au moyen d'une garantie obtenue auprès de la succursale de la Société Générale S. A. à Francfort. Grâce à cette garantie, le litige ne pèse pas, économiquement parlant, sur la Société Générale Securities Services GmbH ni sur la Société Générale Effekten GmbH. Par conséquent, la Société Générale Securities Services GmbH a procédé à une comptabilisation nette de l'encours douteux à hauteur de 60 millions d'euros avec la garantie d'un montant total de 100 millions d'euros. Les risques découlant de ces litiges sont ainsi suffisamment couverts.

III. Rapport d'opportunités

Les stratégies des différentes sociétés du Groupe sont conçues de manière à identifier suffisamment tôt les opportunités s'offrant à elles, à les évaluer en utilisant les systèmes de gestion des risques ou l'estimation des ressources et à les exploiter en prenant des mesures appropriées pour la réussite du Groupe.

Global Banking and Investor Solutions

Dans le cadre des opérations sur warrants et certificats, le Groupe recourt à un « New Product Committee » (NPC) convoqué pour la conception de nouveaux produits, tous les

services impliqués dans le processus d'émission y soumettant leurs exigences et allocations de ressources.

Les facteurs pris en compte en l'occurrence sont tous ceux qui sont pertinents pour la Société tels que les marchés, la situation concurrentielle, l'orientation stratégique, l'organisation existante, le personnel, le potentiel technique du back-office en matière d'exécution ainsi que les volumes traités.

Le rachat du domaine d'activité EMC de la Commerzbank ainsi que la migration allant de pair des produits Flow fin mars 2020 offrent la possibilité à la Société de consolider et d'étendre sa part de marché aussi bien en Allemagne qu'en Europe.

Par conséquent, la Direction s'attend à ce que l'activité d'émission reste élevée.

Financial Services to Corporates and Retails

L'orientation stratégique du segment Financial Services to Corporates and Retails sur le marché allemand est coordonnée avec la stratégie internationale du groupe Société Générale. Une comparaison permanente de sa stratégie à celle du Groupe se fait dans le cadre de comptes rendus réguliers à la Société Générale S.A., Paris.

L'intensification et l'extension des partenariats commerciaux et, par conséquent, une pénétration accrue du marché restent au cœur de nos activités. De plus, nous offrons aux concessionnaires automobiles des prestations de services supplémentaires qui leur permettent d'acquérir, ensemble avec nous, des clients dans un environnement de marché en mutation. Parmi celles-ci, citons la calculatrice financière que nous avons conçue pour le site Internet du concessionnaire, l'application de calcul pour appareils mobiles ainsi que notre calculatrice spécial véhicules neufs valable pour toutes les marques.

Fin 2019, nous avons lancé sous le nom de marque « JuhuAuto » une plateforme de voitures d'occasion qui propose les véhicules de nos partenaires commerciaux avec une fonction de recherche intuitive. Les premières réactions étant très prometteuses, nous envisageons de positionner et d'étendre avec succès cette plateforme en 2020. Il s'en dégagera par conséquent des opportunités supplémentaires pour la vente de nos produits.

Le succès des ventes est étroitement lié à celui de nos distributeurs, les concessionnaires qui coopèrent avec nous. Grâce aux coopérations dans les différents segments avec le constructeur Opel, nous avons pu accéder à d'autres concessionnaires de ces marques. En particulier la collaboration avec l'associé ZDK (par l'intermédiaire de la Beteiligungsgesellschaft des Kfz-Gewerbes mbH) ainsi qu'avec ses associations régionales et corporations affiliées nous a permis de consolider et de développer nos relations avec les garages automobiles servant d'intermédiaires. Au total, nous avons établi notre financement des ventes sur une large base grâce au développement des coopérations.

Par ailleurs, notre succès dépend en partie de facteurs que nous ne pouvons pas influencer directement. L'évolution du marché des véhicules neufs et des véhicules d'occasion nous amène à évaluer en permanence l'éventail des produits du segment Financial Services to Corporates and Retails et son développement axé sur le marché.

Asset Management

La croissance économique en Allemagne ainsi que la croissance mondiale resteront probablement faibles à court et moyen terme. À long terme, nous escomptons néanmoins une reprise. En dépit du climat de grande incertitude qui règne actuellement, nous voyons

des opportunités de croissance durable du fait de la politique monétaire expansionniste des banques centrales et des mesures prises par les gouvernements. En période de taux d'intérêt négatifs, des produits de placement alternatifs offrant des opportunités de rendement, tels que les actions et autres valeurs refuge, sont très demandés à long terme. Par ailleurs, la discussion sur la prévoyance privée est toujours d'actualité aussi bien parmi les investisseurs privés que dans la classe politique, même si d'autres sujets dominent actuellement la politique quotidienne. Par conséquent, nous continuons à croire au potentiel de croissance de notre secteur, ce qu'ont à nouveau confirmé les importants afflux de capitaux enregistrés dans le secteur au cours des années précédentes. Au vu de notre offre de produits actuelle, nous estimons que notre Société est déjà bien positionnée, mais nous entendons quand même continuer à renforcer notre éventail de produits. Nous voyons des opportunités dans le domaine des structures CTA ouvertes pour la gestion de fonds de retraite, où nous avons déjà pu acquérir des clients. Pour ce qui est de l'activité d'internalisation, nous escomptons une croissance dans le domaine de notre offre « Crosswise » (solution front-to-back) pour les clients internationaux.

Nous tirons des potentiels supplémentaires de notre bonne interconnexion au sein du groupe Société Générale. Nous profitons de plus en plus d'offres communes avec d'autres unités du groupe dans le domaine international. L'utilisation de solutions du groupe ainsi que le déploiement de solutions de numérisation pour nos processus deviennent de plus en plus importants pour nous, car nous pouvons réaliser des économies grâce aux économies d'échelle. Nous voyons un potentiel durable de réduction des coûts dans ce domaine.

Des opportunités supplémentaires se dégagent également pour nous de potentiels de synergie au sein du groupe Société Générale. La vente de notre prestation de services à l'échelle internationale en particulier nous ouvrira un plus grand marché de clients potentiels. Nous avons déjà pu constater les premiers succès de cette stratégie dans les années précédentes. Outre les synergies de vente résultant de l'utilisation du réseau mondial, nous escomptons aussi des effets positifs découlant de l'utilisation de solutions du groupe pour l'infrastructure et les prestations de services, étant donné que nous pourrions, en l'occurrence, profiter d'économies d'échelle et d'effets d'automatisation du groupe Société Générale.

Appréciation globale

La lutte contre la pandémie du coronavirus reste un énorme défi pour les pays du monde entier. Le but est d'éviter des restrictions de mouvements et des contrôles aux frontières, tels que l'Allemagne les a mis en œuvre en mars 2020, en prenant des mesures spéciales (règles de distanciation, port de masques de protection). De nombreux États prennent ainsi de multiples mesures internes pour lutter contre la propagation du virus et les conséquences de la crise.

Dans ces circonstances, il est difficile de se prononcer sur les perspectives pour le deuxième semestre de l'exercice 2020. Dans l'ensemble, la Direction espère une reprise rapide de l'économie mondiale et estime l'évolution de manière positive.

D. Système de contrôle interne et de gestion des risques pour le processus de présentation des comptes

Le groupe Société Générale est soumis à la surveillance de l'Autorité française de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et, depuis le 4 novembre 2014, à celle de la Banque

centrale européenne. Il est en outre soumis aux dispositions de la réglementation bancaire française qui prescrit un standard minimum pour chacune des unités du groupe.

Dans la mesure où les réglementations légales locales applicables prévoient des dispositions plus rigoureuses que les lois françaises, ce sont ces dispositions plus sévères qui s'appliquent.

Le système de contrôle interne (SCI) repose sur le modèle des trois lignes de défense (three lines of defence).

PREMIÈRE LIGNE DE DÉFENSE

La première ligne de défense (LOD1) est constituée des unités commerciales (BU) et des unités de soutien (SU). Celles-ci contractent des risques et assument la responsabilité directe de la poursuite de l'exploitation au niveau opérationnel. Les BU et les SU assument la responsabilité principale de l'évaluation des risques, des mesures de contrôle et de surveillance au sein du domaine qui les concerne ainsi que de la réalisation permanente des contrôles du premier niveau conformément aux normes, standards et procédures définis à la deuxième ligne de défense. La première ligne de défense fait appel aux procédures et aux systèmes de contrôle appropriés pour garantir l'identification des risques, leur analyse, leur mesure, leur contrôle et leur réduction compte tenu de la propension au risque du groupe et dans le respect de toutes les exigences externes et internes applicables aux activités commerciales concernées. Dans ce but, la direction des BU et des SU ou la direction compétente pour les processus commerciaux prend, si nécessaire, les mesures suivantes :

- affectation des ressources nécessaires et suffisantes pour la réalisation des contrôles du premier niveau ;
- fixation des processus de contrôle normatifs du premier niveau (LOD1) afin de garantir la réalisation des objectifs de contrôle dans un rapport approprié avec la propension au risque ;
- garantie de l'établissement, de la mise en œuvre et de la surveillance des contrôles du premier niveau ;
- surveillance de la qualité d'exécution ainsi que de l'adéquation des résultats rapportés ;
- vérification régulière de l'adéquation des contrôles et application des changements nécessaires, notamment en cas de modification des activités commerciales et des risques y afférents en raison de nouvelles dispositions légales ;
- validation trimestrielle des mesures de contrôle au niveau du management ;
- communication du résultat des contrôles.

Par ailleurs, il incombe à la direction opérationnelle de donner à tous les employés qui en dépendent les informations appropriées concernant leurs compétences en matière de gestion et de contrôle des risques.

DEUXIÈME LIGNE DE DÉFENSE

Les unités chargées du risque, de la conformité et des finances constituent la deuxième ligne de défense (LOD2) et sont responsables de l'identification, de l'évaluation, de l'analyse, de la mesure, de la surveillance et de la gestion de tous les risques ainsi que des comptes rendus corrects incluant une mise à disposition d'un récapitulatif des risques par les unités du groupe concernées. Cela comprend la détermination de normes, standards et procédures appropriés compte tenu du cadre opérationnel des risques ainsi que la mise à

disposition d'indicateurs essentiels et d'analyses destinés à la surveillance générale des risques. Par ailleurs, ces unités sont responsables de l'évaluation du profil de risque du groupe et de l'efficacité du cadre opérationnel des risques au niveau des BU et des SU. Les trois SU surveillent et accompagnent la mise en œuvre des mesures de gestion des risques par les BU afin de veiller à l'adéquation et à l'efficacité des processus et des contrôles au niveau de la première ligne de défense. Grâce aux activités de contrôle permanentes du deuxième niveau, elles garantissent l'adéquation, la performance et l'efficacité des contrôles permanents au premier niveau.

Dans ce contexte, les trois SU stratégiques assument les fonctions suivantes dans les domaines de risque qui leur sont attribués :

- fonction de contrôle à l'échelle du groupe
- activités de contrôle permanentes du deuxième niveau.

Au sein du département des finances (DFIN), la fonction de contrôle à l'échelle du groupe est répartie entre plusieurs sous-départements en fonction du processus concerné. Les compétences de chaque secteur (« process owners ») sont énumérées ci-après :

- Le secteur Comptabilité est compétent pour les processus en rapport avec la production d'informations provenant de la comptabilité.
- Le secteur Réglementation est compétent pour les processus en rapport avec la production d'informations réglementaires ou prudentielles.
- Le secteur ALM est compétent pour les processus en rapport avec la gestion des risques structurels.
- Le secteur Funding and Treasury est compétent pour les processus en rapport avec la gestion du financement et des liquidités.
- Le secteur Gestion financière est compétent pour les processus en rapport avec l'établissement de rapports et d'indicateurs de management ainsi que pour la gestion financière.
- Le secteur Communication financière est compétent pour les processus en rapport avec la communication financière.
- Le secteur Vendor Payments est compétent pour les processus en rapport avec le paiement des frais généraux et des fournisseurs.

TROISIÈME LIGNE DE DÉFENSE

Au sein de la Société Générale S.A., Paris, les équipes de contrôle du deuxième niveau font rapport aux SU du groupe compétentes. La fonction de contrôle pour les risques structurels au deuxième niveau incombe donc à la fonction de gestion des risques ou à la fonction de gestion financière (DFIN) sous la surveillance de la Risk Division.

Dans le cadre de la troisième ligne de défense, l'ensemble des activités, des opérations et des processus au niveau du groupe est soumis, sans exception, à un contrôle réalisé par les départements General Inspection ou Internal Audit (LOD3). Ceux-ci sont en outre habilités à contrôler les activités du groupe dans les pays n'ayant aucun site du groupe. L'externalisation de prestations est soumise à des contrôles réalisés par les départements General Inspection ou Internal Audit sous la houlette du General Inspections Committee (CIIG), c'est-à-dire que plusieurs sociétés du groupe peuvent les charger de réaliser un seul et même contrôle d'un prestataire qu'elles ont mandaté conjointement.

CONTRÔLE PERMANENT ACTIVITÉS DE CONTRÔLE PERMANENTES DU PREMIER NIVEAU

Les activités de contrôle permanentes du premier niveau sont réalisées au sein des BU dans le cadre des activités opérationnelles. Elles garantissent la sécurité et la qualité des transactions et des activités opérationnelles. Ces activités de contrôle incluent toute une série de mesures permanentes qui assurent au niveau opérationnel le respect des prescriptions ainsi que des exigences de validation et de sécurité des transactions.

Les activités de contrôle permanentes comprennent les éléments suivants :

- **Systèmes de prévention des risques** : ces mesures de contrôle ont lieu de manière régulière et continue ou sont effectuées par des processus automatisés dans le cadre de l'exécution des affaires. Cela inclut un plan-cadre de gestion des risques, c'est-à-dire des règles et des contrôles de sécurité (y compris automatisés) dans le cadre de l'exécution des affaires ou des contrôles dans le cadre des processus opérationnels.
- **Activités de contrôle assurées par le management** : les supérieurs hiérarchiques veillent au contrôle du bon fonctionnement de tous les systèmes relevant de leur domaine de responsabilité. Dans ce cadre, les procédures formelles réalisées régulièrement garantissent le respect des prescriptions et des procédures par le personnel ainsi que la réalisation efficace des contrôles du premier niveau. Les activités de contrôle des supérieurs hiérarchiques consistent principalement à adapter des contrôles essentiels découlant des contrôles normatifs standard.

Les responsables de secteurs utilisent des contrôles réalisés par des équipes spéciales, par ex. (i) lors de processus sensibles nécessitant des contrôles plus rigoureux ou standardisés, ou pour éviter les autocontrôles (par ex. la conclusion de relations avec des clients du secteur de la clientèle privée), et/ou (ii) dans la mesure où le regroupement d'activités de contrôle entraîne une augmentation de la productivité.

ACTIVITÉS DE CONTRÔLE PERMANENTES DU DEUXIÈME NIVEAU

Les activités de contrôle permanentes du deuxième niveau sont des mesures de la deuxième ligne de défense. Ainsi, la direction opérationnelle assume la responsabilité de l'évaluation et de la gestion des risques ainsi que de la sécurité opérationnelle et utilise à cet effet notamment les standards prescrits ainsi que les procédures, méthodes et contrôles définis.

La réalisation des activités de contrôle permanentes du deuxième niveau est assurée par des équipes agissant indépendamment des équipes opérationnelles :

Au niveau du groupe, les activités de contrôle permanentes sont réalisées par des équipes qui font rapport aux SU du groupe, lesquelles constituent la deuxième ligne de défense pour les trois fonctions suivantes :

- **Finances** : les activités de contrôle permanentes du deuxième niveau concernent la qualité de la comptabilité, les informations réglementaires ou prudentielles ainsi que les informations financières et les affaires fiscales, à l'exception des risques d'évasion fiscale (FATCA – Foreign Account Tax Compliance Act et CRS – Common Reporting Standard).
- **Conformité** : les activités de contrôle permanentes du deuxième niveau concernent les contrôles de conformité et incluent les contrôles juridiques ainsi que ceux en liaison avec les risques d'évasion fiscale.

- Risque : les activités de contrôle permanentes du deuxième niveau concernent les risques de crédit et de marché ainsi que les risques structurels tels que le risque d'illiquidité et les risques opérationnels. Les risques opérationnels comprennent en particulier les risques dans le cadre du cœur de métier (notamment les actes frauduleux) et les risques d'acquisition, de communication, d'actifs ou de personnel ainsi que les risques des processus et systèmes informatiques.

E. Déclaration non financière consolidée

En raison de son affiliation au groupe Société Générale, le groupe SGE recourt aux clauses libératoires du § 315b al. 2 phrase 2 du code de commerce allemand (HGB). La Société Générale S.A., Paris, publie séparément, chaque année, un rapport consolidé d'informations non financières en anglais, sur son site Internet (www.societegenerale.com).

Francfort sur-le-Main, le 29 septembre 2020

La Direction

Société Générale Effekten GmbH

Françoise Esnouf

Helmut Höfer

Nurten Spitzer-
Erdogan

**Comptes intermédiaires consolidés de la Société Générale Effekten
GmbH**

**Informations financières semestrielles
au 30.06.2020**

(chiffres non vérifiés)

COMPTES INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS	4
COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	4
ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ	5
BILAN CONSOLIDÉ - ACTIF	6
BILAN CONSOLIDÉ - PASSIF	7
ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	8
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS.....	10
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS	12
NOTE 1 – BASES DES COMPTES CONSOLIDÉS	12
NOTE 2 – VARIATIONS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION.....	17
NOTE 3 – PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION	20
EXPLICATIONS CONCERNANT LE BILAN CONSOLIDÉ ET LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ.....	40
NOTE 4 – INSTRUMENTS FINANCIERS	40
NOTE 4.1 – ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR EN RÉSULTAT	40
NOTE 4.2 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	44
NOTE 4.3 – VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR.....	47
NOTE 4.4 – PRÊTS ET CRÉANCES AU COÛT AMORTI.....	57
NOTE 4.5 – DETTES AU COÛT AMORTI	58
NOTE 4.6 – ACTIFS CÉDÉS.....	59
NOTE 4.7 – INTÉRÊTS ET PRODUITS / CHARGES ASSIMILÉS.....	60
NOTE 4.8 – DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS	61
NOTE 4.9 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS AUX COÛTS D'ACQUISITION	66
NOTE 5 – AUTRES ACTIVITÉS.....	68
NOTE 5.1 – PRODUITS ET CHARGES DES COMMISSIONS	68
NOTE 5.2 – PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS	68
NOTE 5.3 – AUTRES ACTIFS ET PASSIFS.....	69
NOTE 6 – FRAIS DE PERSONNEL ET AVANTAGES DU PERSONNEL.....	70
NOTE 7 – IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	70
NOTE 8 – CAPITAUX PROPRES	71
NOTE 9 – AUTRES INFORMATIONS.....	72
NOTE 9.1 – INFORMATION SECTORIELLE	72
NOTE 9.2 – AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS.....	74
NOTE 9.3 - PROVISIONS	74
NOTE 9.4 – OPÉRATIONS DE LOCATION.....	75
NOTE 10 – INFORMATIONS SUR LES PRINCIPAUX RISQUES	76
NOTE 11 – TRANSACTIONS AVEC DES ENTREPRISES ET DES PERSONNES LIÉES.....	82
NOTE 12 – OPÉRATIONS FIDUCIAIRES	83
NOTE 13 – RÉMUNÉRATIONS DE LA DIRECTION.....	83

NOTE 14 – ÉVÉNEMENTS ESSENTIELS ULTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE DES
COMPTES 84

COMPTES INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>(en KEUR)</i>	Note	01.01.2020- 30.06.2020	2019	01.01.2019- 30.06.2019
Intérêts et produits assimilés	Note 4.7	140 633	185 380	89.174
Intérêts et charges assimilés	Note 4.7	(9 381)	(34 482)	(14 922)
Produits de commissions	Note 5.1	38 084	85 514	42 687
Charges de commissions	Note 5.1	(6 323)	(17 761)	(7 451)
Résultat net des opérations financières	Note 4.1	(48 165)	(3 079)	158
dont gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur en résultat	Note 4.1	(48 165)	(3 079)	158
<i>dont gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</i>			-	-
<i>dont gains ou pertes nets découlant de la cession des instruments financiers évalués au coût amorti</i>			-	-
<i>dont produit des dividendes – de titres à long terme comptabilisés à la juste valeur en résultat (non-SPPI)</i>			-	-
Produits des autres activités	Note 5.2	137 425	266 227	133 156
Charges des autres activités	Note 5.2	(154 127)	(292 406)	(145 862)
Produit net bancaire (Net Banking Income)		98 146	189 393	96 940
Frais de personnel	Note 6	(35 360)	(70 800)	(34 926)
Autres frais administratifs	Note 9.2	(21 128)	(45 271)	(21 565)
Dotations aux amortissements ordinaires et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	Note 9.2	(2 320)	(4 345)	(1 112)
Résultat brut d'exploitation		39 338	68 977	39 337
Coût du risque	Note 4.8	(5 911)	(16 353)	(3 385)
Résultat d'exploitation		33 427	52 624	35 952
Résultat net des participations à des entreprises évaluées d'après la méthode de la mise en équivalence		0	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs		0	(1)	-
Charge de dépréciation des écarts d'acquisition		0	(575)	(761)
Résultat avant impôts		33 427	52 048	35 191
Impôts sur les bénéfices		0	-	0
Résultat net de toutes les sociétés du périmètre de consolidation		33 427	52 048	35 191
Participations ne donnant pas le contrôle		(1 896)	1 144	(537)
Résultat net (part du Groupe)		35 323	50 904	35 727

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

<i>(en KEUR)</i>	01.01.2020- 30.06.2020	2019	01.01.2019- 30.06.2019
Résultat net	33 427	52 048	35 191
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat :			
Écarts de conversion			
Écarts de réévaluation de titres de dettes à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultats global			
<i>Écarts de réévaluation</i>			
<i>Reclassement en résultat</i>			
Écarts de réévaluation d'instruments de couverture	(1 143)	784	(585)
<i>Écarts de réévaluation</i>			
<i>Reclassement en résultat</i>			
Gains et pertes non réalisés des entreprises évaluées d'après la méthode de la mise en équivalence			
Autres éléments			
Impôts liés			
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :			
Gains et pertes actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi	3 992	(4 300)	(396)
Réévaluation du propre risque de crédit des passifs financiers évalués à la juste valeur en résultat			
Réévaluation des instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global			
Gains et pertes non réalisés des entreprises évaluées d'après la méthode de la mise en équivalence			
Impôts liés	(828)	828	(120)
Total des autres éléments du résultat	2 021	(2 688)	(1 101)
Résultat global (résultat net et autres éléments du résultat)	35 448	49 360	34 090
dont part du Groupe	42 458	42 609	43 928
dont participations ne donnant pas le contrôle	(7 009)	6 751	(9 838)

BILAN CONSOLIDÉ - ACTIF

<i>(en KEUR)</i>		30.06.2020	31.12.2019
Actifs financiers à la juste valeur en résultat	Note 4.1 Note 4.3	26 898 352	3 012 327
Dérivés de couverture	Note 4.2	-	1 004
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		-	-
Titres au coût amorti		-	-
Créances sur établissements de crédit au coût amorti	Note 4.4 Note 4.9	109 708	77 786
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	Note 4.4 Note 4.8 Note 4.9	4 570 501	4 401 739
Créances de location-financement	Note 4.4 Note 4.9	469 004	478 821
Actifs d'impôts	Note 7	779	1 022
Autres actifs	Note 5.3	207 395	196 156
Actifs à long terme disponibles à la vente		-	-
Immobilisations corporelles et incorporelles	Note 9.4	610 755	609 635
Écarts d'acquisition		2 233	2 233
Total		32 868 727	8 781 144

BILAN CONSOLIDÉ - PASSIF

<i>(en KEUR)</i>		30.06.2020	31.12.2019
Passifs financiers à la juste valeur en résultat	Note 4.1	26 812 543	2 941 415
Dérivés de couverture	Note 4.2	2 000	1 322
Dettes représentées par un titre	Note 4.5 Note 4.9	1 195 873	1 545 557
Dettes envers des établissements de crédit	Note 4.5 Note 4.9	4 628 132	4 034 562
Dettes envers la clientèle	Note 4.5 Note 4.9	676	873
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-	-
Passifs d'impôts	Note 7	2 998	-
Autres passifs	Note 5.3	127 082	188 232
Passifs à long terme disponibles à la vente			-
Provisions	Note 9.3	81 263	79 767
Dettes subordonnées		-	-
Total des dettes		32 850 568	8 791 728
CAPITAUX PROPRES	Note 8		
Capitaux propres, part du Groupe			
Capital souscrit, instruments de capitaux propres et réserves en capital		26	26
Report de bénéfices		466	1 138
Réserves consolidées		(12 726)	(57 844)
Résultat de l'exercice		35 323	50 904
Sous-total		23 089	(5 777)
Gains et pertes en capital non réalisés ou latents		(1 339)	(3 360)
Sous-total des capitaux propres (part du Groupe)		21 750	(9 136)
Participations ne donnant pas le contrôle		(3 591)	(1 448)
Total des capitaux propres		18 160	(10 584)
Total		32 868 727	8 781 144

ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Capital et réserves liées			Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					Participations ne donnant pas le contrôle			Total des capitaux propres consolidés	
	Capital souscrit	Réserves consolidées	Total	Report de bénéfices	Résultat net (part du Groupe)	qui seront reclassés ultérieurement en résultat	qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	Total	Capitaux propres, part du Groupe	Capital et réserves	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		Total
<i>(en KEUR)</i>													
Capitaux propres au 01.01.2019	26	(22 313)	(22 287)	1 138	-	(1 037)	365	(672)	(21 822)	(1 539)	-	(1 539)	(23 360)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	(585)	(516)	(1 101)	(1 101)	-	-	-	(1 101)
Résultat net du 1 ^{er} semestre 2019	-	-	-	-	35 728	-	-	-	35 728	(537)	-	(537)	35 191
Autres variations*)	-	(49)	(49)	-	-	-	-	-	(49)	(781)	-	(781)	(830)
Sous-total	-	(49)	(49)	-	35 728	(585)	(516)	(1 101)	34 578	(1 318)	-	(1 318)	33 260
Capitaux propres au 30.06.2019	26	(22 362)	(22 336)	1 138	35 728	(1 622)	(151)	(1 773)	12 757	(2 857)	-	(2 857)	9 900
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	1 369	(2 956)	(1 587)	(1 587)	-	-	-	(1 587)
Résultat net du 2 ^e semestre 2019	-	-	-	-	15 176	-	-	-	15 176	1 681	-	1 681	16 857
Autres variations*)	-	(35 483)	(35 483)	-	-	-	-	-	(35 482)	(271)	-	(271)	(35 753)
Sous-total	-	(35 483)	(35 483)	-	15 176	1 369	(2 956)	(1 587)	(21 893)	1 409	-	1 409	(20 484)
Capitaux propres au 31.12.2019	26	(57 845)	(57 819)	1 138	50 904	(253)	(3 107)	(3 360)	(9 136)	(1 448)	-	(1 448)	(10 584)
Affectation du résultat	-	50 904	50 904	-	(50 904)	-	-	-	-	-	-	-	-

	Capital et réserves liées			Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					Participations ne donnant pas le contrôle			Total des capitaux propres consolidés	
	Capital souscrit	Réserves consolidées	Total	Report de bénéfices	Résultat net (part du Groupe)	qui seront reclassés ultérieurement en résultat	qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	Total	Capitaux propres, part du Groupe	Capital et réserves	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		Total
<i>(en KEUR)</i>													
Capitaux propres au 01.01.2020	26	(6 941)	(6 915)	1 138	-	(253)	(3 107)	(3 360)	(9 136)	(1 448)	-	(1 448)	(10 584)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	(1 143)	3 164	2 021	2 021	-	-	-	2 021
Résultat net du 1 ^{er} semestre 2020	-	-	-	-	35 323	-	-	-	35 323	(1 896)	-	(1 896)	33 427
Autres variations	-	(5 785)	(5 785)	(672)	-	-	-	-	(6 458)	(247)	-	(247)	(6 705)
Sous-total	-	(5 785)	(5 785)	(672)	35 323	(1 143)	3 164	2 021	30 886	(2 143)	-	(2 143)	28 743
Capitaux propres au 30.06.2020	26	(12 726)	(12 700)	466	35 323	(1 396)	57	(1 339)	21 751	(3 591)	-	(3 591)	18 160

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

<i>(en KEUR)</i>	01.01.2020- 30.06.2020	2019	01.01.2019- 30.06.2019
Résultat net	33 427	52 048	35 191
Dotations aux amortissements ordinaires des immobilisations corporelles et incorporelles (y compris locations simples)	56 069	111 454	54 857
Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations corporelles et incorporelles (y compris locations simples) et dotations nettes aux provisions	1 759	67 319	(2 560)
Variations des impôts différés	-	-	-
Résultat de la vente de filiales consolidées et d'autres titres à long terme – d'instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur en résultat	-	948	127
Autres variations	(14 774)	(75 726)	(8 956)
Éléments non monétaires, inclus dans le résultat net après impôts, et autres ajustements hors résultat sur instruments financiers à la juste valeur en résultat	43 054	103 995	43 468
Résultat net sur instruments financiers à la juste valeur en résultat	684	1 088	(44)
Opérations interbancaires	(645 549)	1 180 005	93 054
Opérations avec la clientèle	(170 585)	(439 316)	(131 639)
Opérations sur autres actifs / passifs financiers	292 180	(810 246)	(388 477)
Opérations sur autres actifs / passifs non financiers	(44 568)	(10 511)	3 988
Augmentations / diminutions nettes des actifs / passifs d'exploitation	(567 838)	(78 981)	(423 118)
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	(491 356)	77 062	(344 460)
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'actifs financiers et de participations	-	67 234	-
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(65 824)	(176 472)	(101 189)
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(65 824)	(109 238)	(101 189)
Autres flux de trésorerie provenant des activités de financement	633 556	(116 160)	348 825
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	645 255	(116 160)	348 825
FLUX NET DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	76 375	(148 336)	(96 824)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	4 557	152 893	152 893
Montant net des comptes, dépôts à vue et dépôts/prêts auprès d'établissements de crédit	76 375	(148 336)	(96 824)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	80 932	4 557	56 069

Lors de l'établissement du tableau des flux de trésorerie, le groupe SGE comptabilise comme trésorerie et équivalents de trésorerie le poste Caisse et banques, les dépôts à vue, les crédits et prêts auprès de banques centrales et d'établissements de crédit, conformément à la directive du groupe Société Générale. Au 30 juin 2020, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent exclusivement des avoirs détenus auprès d'établissements de crédit et exigibles au jour le jour d'un montant de 86,8 millions d'euros (Note 4.4),

déduction faite des prêts au jour le jour auprès d'établissements de crédit (dépôts et comptes courants) d'un montant de 5,8 millions d'euros (Note 4.5).

Les flux de trésorerie provenant d'intérêts s'élèvent à 83 millions d'euros. Quant aux flux de trésorerie provenant d'impôts, ils se montent à -3 millions d'euros.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1 – BASES DES COMPTES INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS

La Société Générale Effekten GmbH est une société à responsabilité limitée de droit allemand, dont le siège est à Francfort-sur-le-Main (Neue Mainzer Str. 46-50, 60311 Frankfurt am Main, Allemagne). Elle est inscrite auprès du tribunal d'instance de Francfort-sur-le-Main sous le numéro de registre du commerce HRB 32283. Les comptes intermédiaires de la société regroupent la société et ses filiales contrôlées (qualifiées ensemble de « Groupe »). Le Groupe exerce principalement ses activités dans les domaines de l'émission de warrants et de certificats, l'offre de prestations de leasing et la gestion d'actifs.

La Société Générale Effekten GmbH est une filiale à 100% de la Société Générale Francfort, succursale de la Société Générale S.A. Paris, et est intégrée dans les comptes intermédiaires consolidés de cette dernière.

Les comptes intermédiaires consolidés de la Société Générale Effekten GmbH portent sur la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2020. Ils ont été établis en conformité avec les normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, IFRS) et les interprétations y afférentes du Comité IFRIC (International Financial Reporting Standards Interpretations Committee), telles qu'elles doivent être appliquées dans l'Union européenne, ainsi qu'à titre complémentaire d'après les indications de droit commercial nécessaire selon l'art. 315e, al. 1 du code de commerce allemand (HGB).

Les présents comptes intermédiaires consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle de la maison mère. Sauf indication contraire, toutes les informations financières présentées en euros ont été arrondies au millier d'euros le plus proche.

CONTRAT DE TRANSFERT DE BÉNÉFICES

Depuis le 1^{er} janvier 2016, il existe entre la Société Générale Effekten GmbH (société affiliée) et la succursale de la Société Générale S.A. à Francfort (société dominante) un contrat de transfert de bénéfices conclu pour une durée indéterminée. En outre, depuis le 1^{er} janvier 2017, il existe un contrat de transfert de bénéfices conclu pour une durée indéterminée entre la Société Générale Effekten GmbH (société dominante) et l'ALD Lease Finanz GmbH (société affiliée) d'une part ainsi qu'entre la SGE et la Société Générale Securities Services GmbH (société affiliée) d'autre part.

RAPPORT D'AFFILIATION FISCALE CONCERNANT L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Suite à la conclusion du contrat de transfert de bénéfices entre la Société Générale Effekten GmbH (société affiliée) et la succursale de la Société Générale S.A. à Francfort (société dominante), il existe, depuis le 1^{er} janvier 2016, un rapport d'affiliation fiscale concernant l'impôt sur les bénéfices entre les deux sociétés. De plus, il existe, depuis le 1^{er} janvier 2017, un rapport d'affiliation fiscale concernant l'impôt sur les bénéfices entre

la SGE et l'ALD Lease Finanz GmbH (société affiliée) d'une part et entre la SGE et la Société Générale Securities Services GmbH (société affiliée) d'autre part, suite aux contrats de transfert de bénéfices que ces deux sociétés ont signés respectivement avec la Société Générale Effekten GmbH (société dominante). En raison de ce rapport d'affiliation fiscale, la Société Générale Effekten GmbH ne fait pas figurer les impôts différés dans ses comptes.

Rachat de produits *Flow* du domaine d'activité de la Commerzbank

Le 8 novembre 2018, le Groupe a signé un accord par lequel la Société Générale s'engage à racheter le domaine d'activité « Equity Markets and Commodities » (EMC) de la Commerzbank, qui comprend l'émission et la tenue de marché de produits de flux (« Flow ») et de produits structurés (« Exotic, Vanilla and Funds ») ainsi qu'une partie des activités de gestion d'actifs (« Asset Management »).

Le 11 février 2019, la Société Générale a reçu l'autorisation des autorités de la concurrence en vue de la reprise des activités EMC de la Commerzbank.

La SGE a été choisie comme « target issuer » pour le domaine d'activité *Flow*.

Les 28/29 mars 2020, les produits *Flow* ont été intégrés dans les livres comptables de la SGE. Les processus de rachat ont été définis au cours d'un projet ayant duré plusieurs mois et accompagnés par la Société dans le cadre de plusieurs « streams ». Au total, 57 000 produits en portefeuille d'un volume nominal de 33 milliards d'euros ont été acquis. Les processus de traitement comptable existants n'ont pas été affectés par la migration. La Société a adapté son système de contrôle interne de manière à tenir compte du volume d'activité accru.

La migration a entraîné une extension de la cotation à d'autres marchés européens :

Dans le cadre du rachat des activités *Flow*, des cotations sur un marché réglementé au sens de la directive européenne sur les prospectus ont eu lieu pour les pays scandinaves (Suède, Danemark, Finlande et Norvège) et d'Europe occidentale (Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, France, Espagne, Portugal, Suisse et Italie).

UTILISATION DE DÉCISIONS DISCRÉTIONNAIRES ET D'ESTIMATIONS

L'établissement des comptes intermédiaires consolidés exige de la part de la Direction des décisions discrétionnaires, des estimations et des hypothèses concernant l'application des méthodes comptables et les montants d'actifs, de passifs ainsi que de produits et de charges comptabilisés.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles au moment de l'établissement des comptes intermédiaires consolidés et décide selon son propre jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent certains risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les valeurs réelles à venir pourront s'écarter de ces estimations. Il se pourrait qu'elles aient alors une incidence considérable sur les comptes.

Le recours à des estimations concerne en particulier les évaluations suivantes :

- évaluation de la juste valeur au bilan des instruments financiers non cotés sur un marché actif et enregistrés aux postes du bilan « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur en résultat » ou « Dérivés de couverture », ainsi que de la juste valeur des instruments financiers pour lesquels cette valeur est indiquée dans l'annexe aux comptes ;
- évaluation du montant des dépréciations des postes du bilan « Créances sur établissements de crédits au coût amorti », « Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti », « Créances de location-financement », « Immobilisation corporelles et incorporelles » et « Écarts d'acquisition » ;
- évaluation des provisions enregistrées au passif du bilan, notamment des provisions pour avantages du personnel.

NOUVELLES RÈGLES COMPTABLES À PARTIR DE JANVIER 2020

L'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » au 1^{er} janvier 2019 constitue la principale modification des règles de comptabilisation.

IFRS 16 « CONTRATS DE LOCATION »

Cette nouvelle norme remplace la norme IAS 17 et modifie les règles de comptabilisation des contrats de location, en particulier au niveau des comptes annuels des preneurs, avec des incidences minimales, par contre, pour les bailleurs.

À compter du 1^{er} janvier 2019, l'entreprise applique la norme IFRS 16 introduite par l'Union européenne le 31 octobre 2017. Elle avait renoncé au cours de la période antérieure à appliquer par anticipation les dispositions de la norme IFRS 16. Par conséquent, les normes de comptabilisation applicables aux contrats de location ainsi que les informations fournies au sujet de ces contrats dans l'annexe aux comptes consolidés ont été adaptées à compter du 1^{er} janvier 2019.

COMPTABILISATION CONFORMÉMENT À LA NORME IFRS 16

Reconnaissance des contrats de location

Pour tous les contrats de location, à l'exception des exemptions prévues dans la norme, le preneur doit inscrire au bilan un actif assorti d'un droit d'utilisation, représentant son droit d'utiliser le bien loué, ainsi qu'une dette locative, représentant son obligation de payer les loyers.

Dans son compte de résultat, le preneur doit enregistrer séparément l'amortissement des actifs, celui du droit d'utilisation et les charges d'intérêt de la dette locative.

Les traitements comptables sont indiqués de manière détaillée dans la Note 9.4.

Champ d'application

En raison des activités de l'ALD Lease Finanz GmbH, ces principes de comptabilisation s'appliquent aux contrats de location de biens immobiliers, de matériel informatique et de véhicules, ces derniers ne représentant qu'un faible pourcentage du total. L'entreprise utilise l'option prévue par la norme de ne pas appliquer les dispositions de la norme IFRS 16 aux contrats de location d'immobilisations incorporelles (par ex. logiciels).

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Pour la première application de la norme IFRS 16, le Groupe Société Générale a choisi d'appliquer l'approche rétrospective modifiée proposée par la norme.

Au 1^{er} janvier 2019, le montant de la dette locative sur les contrats en cours a été calculé en actualisant les loyers encore impayés sur la base du taux de crédit supplémentaire en vigueur à cette date des entreprises du preneur (ces taux étant calculés conformément aux dispositions indiquées dans la Note 9.4), tout en tenant compte de la durée résiduelle des contrats. Les droits d'utilisation correspondants sont comptabilisés au bilan pour un montant égal à celui de la dette locative.

Les contrats de bail d'une durée résiduelle inférieure à 12 mois et ceux qui peuvent être prorogés par tacite reconduction à partir du 1^{er} janvier 2019 sont considérés comme des contrats de bail de courte durée (contrats de moins d'un an) et ne sont pas comptabilisés.

IMPACTS DE LA PREMIÈRE APPLICATION DE LA NORME IFRS 16

La première application de la norme IFRS 16 s'est traduite par une augmentation du total du bilan de 3 347 millions d'euros, résultant de la comptabilisation d'une dette locative et d'un droit d'utilisation correspondant.

La dette locative est inscrite au poste Autres passifs et le droit d'utilisation est comptabilisé dans les immobilisations corporelles, à l'exception des dettes locatives incluses dans un groupe d'actifs et de passifs qui sont détenus en vue de la vente et sont inscrits dans un poste à part au bilan consolidé.

La première application de la norme IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019 n'a eu aucune incidence sur les capitaux propres.

À la date de la comptabilisation initiale du droit d'utilisation et de la dette locative, aucun impôt différé n'est enregistré, étant donné que la valeur de l'actif correspond à celle du passif. Les différences nettes temporaires, résultant éventuellement des variations du droit d'utilisation et de la dette locative au cours de périodes ultérieures, entraînent alors la comptabilisation d'impôts différés.

Impacts sur le bilan au 1^{er} janvier 2019

(en KEUR)	01.01.2019
Droit d'utilisation – immobilisations corporelles (biens immobiliers)	2 413
Droit d'utilisation – autres actifs corporels	934
Total	3 347

Une dette locative correspondante, d'un montant de 3 347 KEUR, a été comptabilisée au poste « Autres passifs ».

AMENDEMENTS À LA NORME IAS 28 « PARTICIPATIONS À LONG TERME DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET DES COENTREPRISES »

Ces amendements stipulent que la norme IFRS 9 « Instruments financiers » s'applique aux instruments financiers représentant une part de l'investissement net dans une entreprise associée ou une coentreprise, mais auxquels la méthode de la mise en équivalence n'est pas appliquée.

AMENDEMENTS À LA NORME IAS 19 « MODIFICATION, RÉDUCTION OU LIQUIDATION D'UN RÉGIME »

Ces amendements expliquent comment les charges de retraite sont déterminées en cas de modification, de réduction ou de liquidation des régimes de retraite à prestations définies. Dans ces cas de figure, la norme IAS 19 prévoit que le coût net des actifs et passifs concernés soit réévalué.

Ces amendements exigent que les entreprises utilisent les hypothèses actuarielles mises à jour suite à cette réévaluation pour déterminer le coût des services passés ainsi que les intérêts nets.

NOUVELLES NORMES D'INFORMATION FINANCIÈRE QUI SERONT APPLIQUÉES À L'AVENIR PAR LE GROUPE

L'IASB publie des normes comptables et des amendements dont certains n'étaient pas encore adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2019. Ils devront être appliqués au plus tôt à partir des exercices commençant au 1^{er} janvier 2020 ou à compter de la date de leur adoption par l'Union européenne.

Il est prévu que ces normes soient adoptées par l'Union européenne au cours de l'année 2020 :

- amendements aux normes IAS 1 et IAS 8 « Définition de l'importance relative » ;
- amendement à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises »

AMENDEMENTS AUX NORMES IAS 1 ET IAS 8 « DÉFINITION DE LA MATÉRIALITÉ »

Adoptés par l'Union européenne le 29 novembre 2019

Ces amendements visent à préciser la définition de la notion de la matérialité afin de faciliter l'exercice du pouvoir discrétionnaire lors de l'établissement de comptes annuels, notamment s'agissant du choix des informations à présenter dans les commentaires aux comptes annuels.

AMENDEMENTS À LA NORME 3 « REGROUPEMENT D'ENTREPRISES »

Publiés par l'IASB le 22 octobre 2018

Ces amendements ont pour but de clarifier les directives d'application afin de faciliter la distinction entre l'acquisition d'une entreprise et l'acquisition d'un groupe d'actifs, dont le traitement comptable est différent.

NOTE 2 – VARIATIONS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

PRINCIPES DE LA CONSOLIDATION

Les comptes intermédiaires consolidés regroupent les comptes de la maison mère Société Générale Effekten GmbH ainsi que de toutes les sociétés qu'elle contrôle. Les comptes individuels des sociétés susmentionnées constituent la base des comptes intermédiaires consolidés. Les soldes internes au Groupe, les transactions ainsi que tous les produits et charges latents générés par des transactions internes au Groupe sont éliminés lors de l'établissement des comptes intermédiaires consolidés.

FILIALES

Les filiales sont des entreprises contrôlées par la société mère. Celle-ci contrôle une société lorsqu'elle est exposée ou à droit à des rendements variables découlant de son engagement auprès de la société et a la capacité d'influer sur ces rendements en exerçant son pouvoir sur la société. Les comptes des filiales doivent être intégrés dans les comptes intermédiaires consolidés à partir du moment où le contrôle prend effet jusqu'au moment où il expire.

Les filiales sont consolidées par intégration globale.

La société mère consolide les entités structurées. Les sociétés sont intégrées dans les comptes intermédiaires consolidés compte tenu de l'organisation des structures adossées à des actifs. Les participations existent notamment sous forme d'instruments de dettes détenus dans des sociétés de titrisation, ce qui conduit à des risques ou des entrées de trésorerie selon la capacité financière des entités structurées. Seuls les prêts

subordonnés repris, gagés par des billets à ordre, font partie des obligations contractuelles envers les entités structurées consolidées. Le Groupe n'a accordé aucun soutien financier aux entités structurées consolidées en dehors de ses obligations contractuelles et ne prévoit pas non plus actuellement de les soutenir.

Le risque de perte maximal découlant des entités structurées consolidées se définit d'après la valeur comptable des actifs existant envers les entités structurées.

VARIATION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Par rapport au 31 décembre 2019, aucune variation du périmètre de consolidation n'a eu lieu.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

30.06.2020				
Nom de la société	Siège de la société	Activité	Part de capital [%]	Part de droit de vote [%]
Société consolidées				
ALD LEASE FINANZ GMBH	Hambourg, Allemagne	Société de leasing	100	100
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES GMBH	Aschheim, Allemagne	Société de gestion de capitaux	100	100
BANK DEUTSCHES KRAFTFAHRZEUGGEWERBE GMBH	Hambourg, Allemagne	Institution financière spécialisée	99,9	51
BDK LEASING UND SERVICE GMBH	Hambourg, Allemagne	Société de services	100	100
RED & BLACK AUTO GERMANY 4 UG (À RESPONSABILITÉ LIMITÉE)	Francfort, Allemagne	Entité structurée	-	-
RED & BLACK AUTO GERMANY 5 UG (À RESPONSABILITÉ LIMITÉE)	Francfort, Allemagne	Entité structurée	-	-
RED & BLACK AUTO GERMANY 6 UG* (À RESPONSABILITÉ LIMITÉE)	Francfort, Allemagne	Entité structurée	-	-
Sociétés non consolidées				

ALD AUTOLEASING UND DIENSTLEISTUNGS GMBH	Hambourg, Allemagne	Société de services	43.8	43.8
NEDDERFELD 95 IMMOBILIEN GMBH & CO.KG	Hambourg, Allemagne	Société immobilière	65	50

* En novembre 2019 a été fondée « ABS - Red & Black Auto Germany 6 UG » pour un volume total de 1 milliard d'euros, dont 935 000 000,00 euros notés A, 40 000 000,00 euros notés B, 15 000 000,00 euros notés C et 10 000 000,00 euros notés D.

Les sociétés non consolidées ALD Auto Leasing und Dienstleistungs GmbH et Nedderfeld 95 Immobilien GmbH & Co.KG sont des entreprises associées. Compte tenu du rachat de l'ALD Lease Finanz GmbH, société mère des entreprises associées, dans le cadre d'une restructuration interne au groupe au 1^{er} janvier 2017, les entreprises associées continuent d'être comptabilisées aux valeurs des participations telles qu'elles figurent dans les comptes intermédiaires consolidés de la Société Générale S.A., Paris.

Entités structurées:

<i>(en KEUR)</i>	RED & BLACK AUTO GERMANY 4 UG	RED & BLACK AUTO GERMANY 5 UG	RED & BLACK AUTO GERMANY 6 UG
Capitaux propres	(23)	(667)	(721)
Totalité des actifs de l'entreprise	146 900	386 761	834 830
Résultat au 31.12.2019	63	232	(1 509)

NOTE 3 – PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les principes d'évaluation et de présentation des comptes intermédiaires consolidés présentés ci-après en conformité avec le référentiel IFRS servent de base aux comptes semestriels des filiales intégrées dans les comptes intermédiaires consolidés.

TRANSACTIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

À la date de clôture des comptes, les postes du bilan libellés en devises étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de la société. Les écarts de conversion sont comptabilisés en résultat.

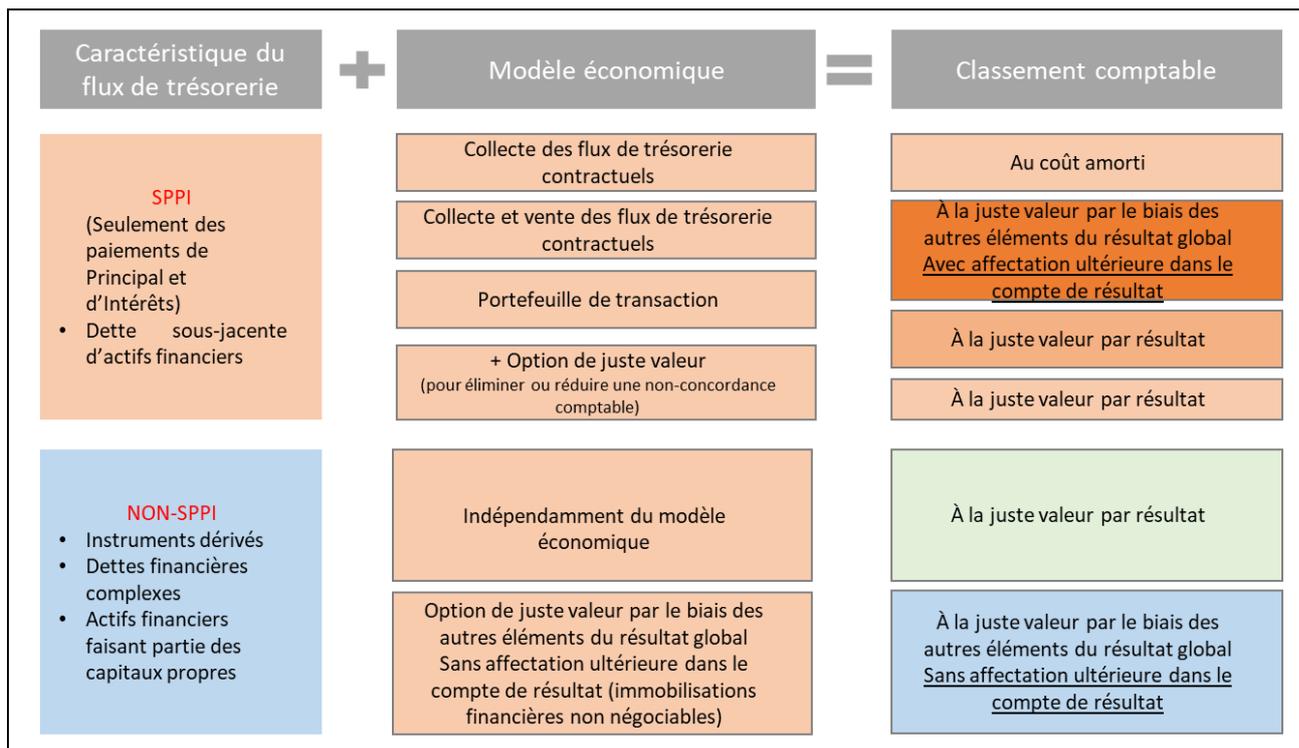
Les opérations de change à terme sont évaluées à la juste valeur en utilisant le cours de change à terme de la devise concernée pour la durée restante. Les positions de change au comptant sont converties selon les cours de change officiels au comptant à la date de clôture. Les écarts de réévaluation qui en découlent sont enregistrés dans le résultat.

Les postes monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours en vigueur à la date d'échéance. Les postes non monétaires libellés en devises étrangères qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours qui étaient en vigueur au moment du calcul de la juste valeur. Les postes non monétaires évalués aux coûts d'acquisition ou de fabrication sont convertis au cours de change en vigueur au moment de la première inscription au bilan.

Pour les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur en résultat, les résultats de la conversion de change comme élément de la juste valeur sont enregistrés au poste « *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur en résultat* » du compte de résultat de la période.

CLASSEMENT DES ACTIFS FINANCIERS

Lors de leur comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés au bilan consolidé en trois catégories (coût amorti, juste valeur en résultat et juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global), qui sont déterminantes pour la méthode de comptabilisation correspondante. Le classement dépend des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et du modèle économique suivi par l'entité pour la gestion des actifs financiers.



Les principes comptables pour le classement des actifs financiers prévoient une analyse des flux de trésorerie contractuels générés par les instruments financiers ainsi que du modèle économique suivi par l'entité pour la gestion des actifs financiers.

Analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels

L'analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels a pour objectif de limiter la possibilité de comptabiliser les actifs financiers d'après la méthode du taux d'intérêt effectif aux seuls instruments dont les caractéristiques sont similaires à celles d'un « contrat de prêt dit basique » (basic lending arrangement). Les autres instruments financiers qui présentent d'autres caractéristiques sont évalués en général à la juste valeur en résultat, quel que soit le modèle économique suivi par l'entité pour la gestion de ces actifs financiers.

Les flux de trésorerie contractuels qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû (flux SPPI : Seulement Paiement de Principal et d'Intérêts) sont compatibles avec un contrat de prêt dit basique.

Dans un contrat de prêt basique, les intérêts consistent principalement en une contrepartie pour la valeur temps de l'argent et pour le risque de crédit. Les intérêts peuvent également inclure une contrepartie pour les risques d'illiquidité et les frais de gestion, ainsi qu'une marge commerciale. Les intérêts négatifs ne sont pas en contradiction avec cette définition.

Les actifs financiers qui n'entrent pas dans le cadre d'un contrat de prêt basique sont évalués à la juste valeur en résultat, quel que soit le modèle économique suivi par l'entité pour leur gestion.

Les instruments dérivés, qualifiés comptablement d'instruments de couverture, sont présentés dans un poste distinct du bilan (cf. Note 4.2).

Le Groupe peut choisir de manière irrévocable de classer et d'évaluer à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global les investissements dans des instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction. Les gains ou pertes comptabilisés dans les autres éléments du résultat en seront pas reclassés en résultat ultérieurement (seuls les dividendes découlant de ces investissements seront comptabilisés en produits dans le compte de résultat).

Les dépôts de garantie versés, les créances clients et les créances de location simples sont enregistrés au poste « Autres actifs » (cf. Note 4.3).

Analyse du modèle économique

Le modèle économique indique la manière dont sont gérés les actifs financiers pour générer des flux de trésorerie et des revenus.

Les différents domaines d'activité au sein du Groupe ont également des modèles économiques différents. Le modèle économique est évalué en déterminant la manière dont les groupes d'actifs financiers sont gérés collectivement en vue d'atteindre un objectif économique donné. L'évaluation ne doit donc pas se faire instrument par instrument, mais au niveau du portefeuille d'instruments financiers, en tenant notamment compte des critères suivants:

- le mode d'évaluation, et de présentation à la Direction du Groupe, des résultats du portefeuille;
- le mode de gestion des risques associés aux instruments financiers détenus dans le cadre du modèle économique;
- le mode de rémunération de la Direction de l'entreprise;
- les cessions d'actifs déjà réalisées ou prévues (volume, fréquence, but).

Pour déterminer le classement et l'évaluation des actifs financiers, trois modèles économiques différents peuvent être pris en compte:

- un modèle dont l'objectif est de calculer les flux de trésorerie contractuels (« modèle de collecte »);
- un modèle dont l'objectif est de collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs financiers (« modèle de collecte et de vente »);
- un modèle à part pour les autres actifs financiers, notamment pour ceux détenus à des fins de transaction, dans le cadre duquel la collecte des flux de trésorerie contractuels est accessoire.

Option de juste valeur

Les actifs financiers qui ne présentent pas un caractère SPPI (Seulement Paiement de Principal et d'Intérêts) et ne sont pas détenus à des fins de transaction peuvent être comptabilisés à la juste valeur en résultat lors de la

comptabilisation initiale, si cela permet d'éliminer ou de réduire considérablement des divergences entre les traitements comptables de certains actifs et passifs financiers (non-concordance comptable).

CLASSEMENT DES PASSIFS FINANCIERS

Les passifs financiers sont classés dans l'une des deux catégories suivantes :

- les passifs financiers évalués à la juste valeur en résultat : il s'agit de passifs financiers détenus à des fins de transaction, incluant par défaut les passifs financiers dérivés qui ne sont pas qualifiés comptablement d'instruments de couverture, ainsi que les passifs financiers non dérivés qui sont enregistrés lors de la comptabilisation initiale, au sein du Groupe, à la juste valeur en résultat en application de l'option de juste valeur ;
- les autres passifs financiers : ils regroupent les autres passifs financiers non dérivés et sont évalués au coût amorti.

Les actifs et passifs financiers dérivés qualifiés comptablement d'instruments de couverture sont présentés dans un poste distinct du bilan (cf. Note 4.2).

Les dépôts de garantie versés et les dettes fournisseurs sont comptabilisés au poste « Autres passif » (cf. Note 4.3).

RECLASSEMENT D'ACTIFS FINANCIERS

Un reclassement d'actifs financiers n'est nécessaire que dans le cas exceptionnel où le Groupe modifie le modèle économique pour la gestion de ces actifs.

JUSTE VALEUR

La juste valeur est le prix qui serait perçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction réglementaire entre les intervenants du marché à la date de son calcul. En l'absence de prix observables pour des actifs ou des passifs identiques, la juste valeur des instruments financiers est déterminée à l'aide d'une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables et déterminables en retenant des hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif considéré.

Les méthodes d'évaluation appliquées par le Groupe pour déterminer la juste valeur des instruments financiers sont présentées à la Note 4.3.

COMPTABILISATION INITIALE

Les actifs financiers sont comptabilisés au bilan comme suit :

- à la date du règlement/de la mise à disposition des titres ;
- à la date de la négociation des dérivés ;
- à la date du versement des prêts.

Pour les instruments évalués à la juste valeur, les variations de la juste valeur entre la date de négociation et la date de règlement/mise à disposition sont enregistrées en résultat ou dans les autres éléments du résultat global en fonction du classement comptable de l'actif concerné. La date de négociation représente la date à laquelle l'engagement contractuel devient ferme et irrévocable pour le Groupe.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les frais de transaction directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission (à l'exception des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur en résultat et pour lesquels les frais de transaction sont enregistrés directement dans le compte de résultat).

Si la juste valeur initiale a été calculée sur la base des données de marché observables, la différence entre cette juste valeur et le prix de transaction, représentative de la marge commerciale, est enregistrée immédiatement dans le compte de résultat. En revanche, si les données d'évaluation ne sont pas observables ou si les modèles d'évaluation ne sont pas reconnus par le marché, la marge commerciale est généralement enregistrée de manière différée dans le compte de résultat. Pour certains instruments, compte tenu de leur complexité, cette marge n'est enregistrée en résultat qu'à leur date d'échéance ou, en cas d'une vente avant terme, à la date de leur cession. Une fois que les données d'évaluation deviennent observables, tous les éléments de la marge commerciale qui n'ont pas encore été comptabilisés sont alors enregistrés dans le compte de résultat.

DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS ET DE PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe décomptabilise tout ou partie des actifs financiers (ou d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie de tels actifs expirent ou lorsque le Groupe transfère le droit contractuel à recevoir les flux de trésorerie et la totalité des opportunités et des risques majeurs liés à la propriété juridique des actifs.

Le Groupe décomptabilise également les actifs financiers dont il conserve le droit contractuel à recevoir les flux de trésorerie, mais pour lesquels il a l'obligation contractuelle de reverser ces mêmes flux à un tiers (« pass-through agreement ») et dont il a transféré la totalité des opportunités et des risques majeurs.

Si le Groupe a transféré les flux de trésorerie d'un actif financier, mais n'a ni transféré ni conservé les opportunités et les risques liés à la propriété de l'actif financier et a cédé le contrôle réel de celui-ci, le Groupe décomptabilise l'actif financier et enregistre alors distinctement, si nécessaire, un actif ou un passif pour tenir ainsi compte de tous les droits et de toutes les obligations découlant du transfert de l'actif. Si le Groupe

conserve le contrôle de l'actif financier, il maintient ce dernier dans son bilan à hauteur de son implication continue dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, le montant correspondant est enregistré dans le compte de résultat à la date de la cession et correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif financier et la valeur de la contrepartie reçue. Si nécessaire, ce montant est corrigé de tout gain ou perte latent antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres et de la valeur de tout actif ou passif de gestion. Les indemnités facturées aux emprunteurs après le remboursement anticipé de leur prêt sont enregistrées au poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat, à la date du remboursement anticipé.

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque celui-ci est remboursé, c'est-à-dire lorsque les obligations stipulées dans le contrat sont remplies, annulées ou arrivées à expiration.

Un passif financier peut également être décomptabilisé en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles ou d'échange avec le prêteur contre un instrument dont les conditions contractuelles sont substantiellement différentes.

ANALYSE DES FLUX CONTRACTUELS DES ACTIFS FINANCIERS

Le Groupe a mis en place des procédures destinées à déterminer si des actifs financiers réussissent le test SPPI lors de leur comptabilisation initiale (octroi de prêts, acquisition de titres, etc.).

Toutes les clauses contractuelles doivent être analysées, en particulier celles qui ont une influence sur l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels. Une clause contractuelle qui permet à l'emprunteur ou au prêteur de rembourser par anticipation l'instrument de dette ou de restituer celui-ci à son émetteur avant l'échéance est compatible avec le caractère SPPI des flux de trésorerie contractuels. Cela n'est toutefois valable que si le montant du remboursement anticipé correspond au principal restant dû auquel s'ajoutent les intérêts courus, mais non encore payés (et, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable). Une telle indemnité compensatoire peut être positive ou négative, ce qui est tout à fait compatible avec le caractère SPPI des flux de trésorerie contractuels.

L'indemnité de remboursement anticipé est considérée comme raisonnable notamment lorsque

- son montant est calculé en pourcentage du principal restant dû et qu'il est plafonné par la réglementation en vigueur (en France, par exemple, l'indemnité de remboursement anticipé des prêts hypothécaires aux particuliers est plafonnée à un montant égale à six mois d'intérêts ou 3% du principal restant dû) ou limité par les conditions de concurrence sur le marché ;
- son montant correspond à la différence entre les intérêts contractuels qui auraient dû être perçus jusqu'à l'échéance du prêt et les intérêts qui seraient générés par le remplacement du montant remboursé par anticipation à un taux reflétant le taux d'intérêt de référence.

Certains prêts sont remboursables par anticipation à leur juste valeur actuelle, tandis que d'autres le sont à la juste valeur des frais nécessaires à la réalisation d'un swap de couverture associé. De tels remboursements anticipés peuvent être considérés comme SPPI s'ils tiennent compte de l'effet des variations du taux d'intérêt de référence correspondant.

Les **actifs financiers basiques (SPPI)** sont des instruments de dettes qui incluent pour l'essentiel :

- des prêts à taux fixes,
- des prêts à taux variables, éventuellement assortis de limites supérieures ou inférieures,
- des titres de dettes (obligations d'État ou d'entreprise, titres de dettes négociables) à taux fixe ou à taux variable,
- des titres achetés dans le cadre d'accords de rachat (opérations de prise en pension inverse),
- des dépôts de garantie versés,
- des créances clients.

Toute clause contractuelle qui implique un risque éventuel ou conduit à une volatilité des flux de trésorerie contractuels sans rapport avec un contrat de prêt basique (comme par exemple des fluctuations de cours des actions ou d'un indice boursier ou encore des variations lors de l'emprunt de capitaux extérieurs) ne permet pas de considérer que les flux de trésorerie contractuels revêtent un caractère SPPI, sauf si la clause n'a qu'un effet minime sur ces flux.

Les « **actifs financiers non basiques** » (non-SPPI) comprennent principalement :

- les instruments financiers dérivés,
- les actions et autres instruments de capitaux propres détenus par l'entité,
- les instruments de capitaux propres qui sont émis par des fonds de placement,
- les instruments de dettes convertibles ou remboursables en un certain nombre de parts (obligations convertibles en actions, titres apparentés aux actions, etc.).

Si la composante valeur-temps du taux d'intérêt peut être adaptée en fonction de la durée contractuelle de l'instrument, il peut être nécessaire de comparer le flux de trésorerie contractuel au flux de trésorerie qui résulterait d'un instrument de référence. Tel est par exemple le cas si un taux d'intérêt est révisé régulièrement, mais que la fréquence des révisions ne concorde pas avec la durée du taux (par ex. révision mensuelle d'un taux dont la durée est établie à un an) ou si un taux d'intérêt est adapté régulièrement à une moyenne de taux d'intérêt à court et à long terme.

Si l'écart entre les flux de trésorerie contractuels non actualisés d'un instrument financier et ceux de l'instrument de référence est significatif ou peut le devenir, l'instrument financier ne peut pas être considéré comme « basique ».

Selon les clauses contractuelles, la comparaison avec les flux de trésorerie de l'instrument de référence peut se faire sous forme d'une évaluation qualitative ; dans d'autres cas, toutefois, il est nécessaire d'effectuer un test quantitatif. L'écart entre les flux de trésorerie contractuels et les flux de trésorerie de référence doit être considéré à chaque période sous revue ainsi que tout au long de la durée de vie de l'instrument. Lors de la

réalisation du test de référence, le Groupe a également tenu compte des facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur les futurs flux de trésorerie contractuels non actualisés. L'utilisation de la courbe des taux d'intérêt à la date de l'évaluation initiale n'est pas suffisante. Il faut en plus analyser l'éventuelle évolution de la courbe au cours de la durée de l'instrument, au regard de scénarios envisageables.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET OPÉRATIONS DE COUVERTURE

Les instruments dérivés sont des instruments financiers qui remplissent les critères suivants :

- leur valeur fluctue en fonction de la variation d'un certain taux d'intérêt, cours de change, cours d'action indice de prix, prix de matières premières, cote de crédit, etc. ;
- ils ne requièrent qu'un investissement initial faible ou nul ;
- leur règlement intervient à une date ultérieure.

Les instruments financiers dérivés sont divisés en deux catégories :

- Instruments dérivés détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers dérivés sont considérés d'une manière générale comme des instruments dérivés détenus à des fins de transaction à moins qu'ils ne puissent être classés au bilan comme des instruments de couverture. Ils sont comptabilisés au poste du bilan « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur en résultat ». Les variations de leur juste valeur sont enregistrées au compte de résultat.

Les variations de la juste valeur d'instruments financiers dérivés conclus avec des contreparties qui se sont ultérieurement avérées défaillantes sont enregistrées au poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur en résultat » jusqu'à la date d'annulation de ces instruments. À cette même date, les créances ou dettes vis-à-vis des contreparties concernées sont comptabilisées à leur juste valeur. Les éventuelles dépréciations ultérieures de ces créances sont enregistrées au poste « Coût du risque » dans le compte de résultat.

- Instruments dérivés désignés comme instruments de couverture

Pour classer un instrument financier comme instrument dérivé de couverture, le Groupe documente cette relation de couverture dès sa mise en place. Cette documentation comprend l'opération de base ainsi que l'opération de couverture, la nature du risque couvert, le type d'instrument financier dérivé utilisé ainsi que la méthode d'évaluation qui sera appliquée pour estimer l'efficacité de la relation de couverture. L'instrument financier dérivé désigné comme instrument de couverture doit être très efficace afin de compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie découlant du risque couvert. Cette efficacité est évaluée continuellement pendant toute la durée de la relation de couverture depuis sa mise en place. Si des instruments financiers dérivés servant à la couverture sont utilisés, ils sont inscrits au poste du bilan « Dérivés de couverture ». Selon la nature du risque couvert, le Groupe désigne l'instrument financier dérivé comme instrument de couverture de la juste valeur ou des flux de trésorerie.

Instruments dérivés incorporés

Un instrument dérivé incorporé est une composante d'un instrument financier hybride. Si celui-ci n'est pas évalué à la juste valeur en résultat, le Groupe traite l'instrument dérivé incorporé séparément du contrat de base, à condition qu'à la conclusion de la transaction, les caractéristiques économiques et le risque lié à l'instrument dérivé se distinguent de ceux du contrat de base et que l'instrument financier réponde à la définition d'un instrument dérivé. Si l'instrument dérivé est traité séparément du contrat de base, il doit être inscrit à sa juste valeur au poste du bilan « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur en résultat ».

CONTRATS DE LOCATION

Traitement comptable des contrats de location auprès du bailleur

Lors de la première comptabilisation d'un contrat de location, il convient de déterminer à quelle partie la propriété économique doit être attribuée. Un contrat de location est classé dans la catégorie Location simple lorsque tous les risques et toutes les opportunités associés à la propriété du bien loué restent pour l'essentiel à la charge du bailleur. Si tel n'est pas le cas, le contrat de location est classé dans la catégorie de Location-financement.

Les biens détenus dans le cadre de location simple sont inscrits au bilan parmi les immobilisations corporelles d'exploitation à la rubrique « Immobilisations corporelles et incorporelles ». Ils sont amortis comme prévu à la valeur résiduelle convenue ou calculée sur la durée du contrat de location. Les revenus de la location sont enregistrés de manière linéaire dans le compte de résultat pendant la durée du contrat de location.

Par ailleurs, les produits facturés et enregistrés pour les prestations de maintenance en liaison avec les contrats de location simple doivent être représentés proportionnellement aux charges pendant la durée de validité des contrats de location.

Si le contrat de location existant est classé dans la catégorie Location-financement, le bailleur est tenu de constituer, au début de la durée de la location, une créance du montant de son investissement net découlant du contrat de location. Celle-ci est définie comme le montant actualisé de l'investissement brut découlant du total des paiements de location minimum contractuels augmenté d'une valeur résiduelle éventuellement non garantie. L'actualisation est opérée au taux d'intérêt applicable au contrat de location. La créance est enregistrée au poste du bilan « Créances de location ».

Les intérêts inclus dans les loyers sont comptabilisés en résultat au poste « Intérêts et produits assimilés », de sorte qu'un contrat de location génère un rendement régulier et durable sur l'investissement. En cas de baisse des valeurs résiduelles non garanties servant de base au calcul de l'investissement brut du bailleur dans le contrat de location-financement, la valeur actuelle de cette baisse est enregistrée au compte de résultat en tant que dépréciation de la créance de location-financement. Les dépréciations de nature individuelle ou collective constatées pour les créances dans le cadre de contrats de location-financement sont soumises aux mêmes règles que celles décrites pour les actifs financiers évalués au coût amorti.

Traitement comptable des contrats de location auprès du preneur

Suite à la première application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » à compter du 1^{er} janvier 2019, le Groupe comptabilise au poste « Immobilisations corporelles et incorporelles » les droits d'utilisation des actifs sous-jacents.

NORMES COMPTABLES

DROITS D'UTILISATION DES BIENS PRIS EN LOCATION PAR LA SOCIETE

Contrat de location

Définition d'un contrat de location

Un contrat est un contrat de location ou contient une composante locative s'il transfère au preneur le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant une période donnée, moyennant une contrepartie :

- Le transfert du pouvoir de disposition suppose que le preneur ait le droit de diriger l'utilisation de l'actif identifié ainsi que celui d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques liés à son utilisation tout au long de la durée du contrat de location.
- L'existence d'un actif identifié est conditionnée par l'absence, pour le bailleur, de droits substantiels de substitution du bien loué, cette condition étant appréciée au regard des faits et circonstances existant au début du contrat. La possibilité pour le bailleur de substituer librement le bien loué par d'autres actifs confère au contrat un caractère non locatif, son objet étant alors la mise à disposition d'une capacité et non d'un actif.
- L'actif identifié peut être constitué d'une partie physiquement distincte d'un actif plus large (par ex. l'étage d'un immeuble). En revanche, une partie de la capacité ou d'un bien qui n'est pas physiquement distincte ne constitue pas un actif identifié (par ex. la location de surfaces de travail partagées dans un ensemble de bâtiment sans localisation prédéfinie au sein de cet ensemble).

Distinction entre composantes locatives et non locatives

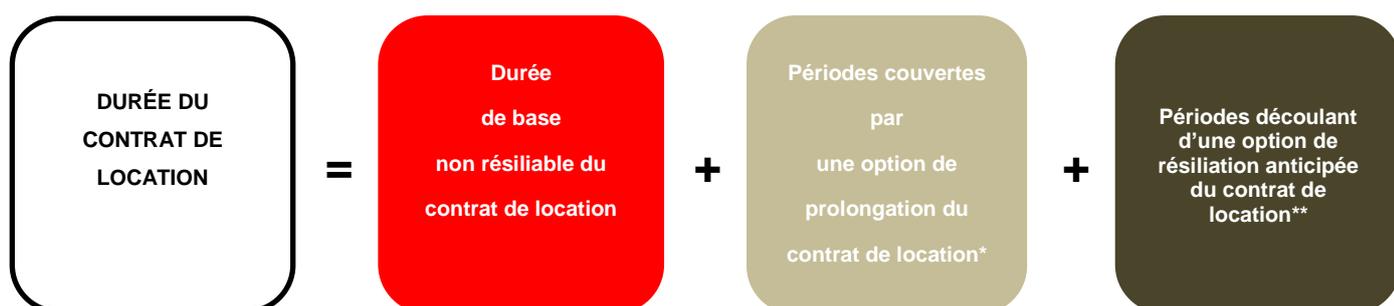
Un contrat peut porter à la fois sur la location d'un bien par le bailleur et sur la fourniture de services supplémentaires par celui-ci. Dans ce cas de figure, le preneur peut séparer les composantes locatives et non-locatives du contrat et les traiter distinctement. Les loyers fixés par contrat pour les composantes locatives et non-locatives doivent être pris en compte séparément sur la base de leur prix individuel relatif (tel qu'indiqué dans le contrat ou estimé sur la base d'informations observables). À défaut pour le preneur de pouvoir séparer les composantes non locatives (ou services) des composantes locatives, le contrat doit être traité dans son intégralité comme un contrat de location.

Durée du contrat de location

Définition de la durée du contrat de location

La durée du contrat de location à retenir pour le calcul des loyers actualisés correspond à la durée non résiliable du contrat de location, en tenant compte

- des options de prolongation du contrat que le preneur est raisonnablement certain d'exercer, ainsi que
- des options de résiliation anticipée que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.



* que le preneur est raisonnablement certain d'exercer.

** que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.

L'appréciation de la certitude raisonnable d'exercer les options de prolongation ou de résiliation anticipée doit tenir compte de tous les faits et circonstances susceptibles de constituer une incitation économique à exercer ou non ces options, en particulier :

- les conditions d'exercice de ces options (notamment le calcul des loyers en cas de prolongation ou du montant des pénalités en cas de résiliation anticipée),
- les transformations importantes réalisées dans les locaux loués (aménagement spécifiques, par ex. une salle des coffres),
- les coûts associés à la résiliation du contrat (y compris frais de négociation, frais de déménagement, frais de recherche d'un nouveau bien correspondant aux exigences du preneur),
- l'importance du bien loué pour le preneur compte tenu de sa nature spécifique, de son emplacement ou de la disponibilité de biens similaires (en particulier pour les biens situés dans des sites stratégiques du point de vue commercial en raison de leur accessibilité, de l'affluence attendue ou du prestige de l'emplacement),
- l'historique des renouvellements de contrats similaires ainsi que la future stratégie d'utilisation des biens (par ex ; restructuration prévue du réseau d'agences).

Si le preneur et le bailleur ont chacun le droit de résilier le contrat de location sans l'accord de l'autre partie et sans pénalité notable, le contrat n'est plus exécutoire et ne génère, par conséquent, plus de dette locative.

Modifications de la durée du contrat de location

La durée du contrat de location doit être modifiée en cas de changement des circonstances conduisant le preneur à reconsidérer l'exercice des options prévues au contrat ou en cas d'événements le contraignant, de par la loi, à exercer (ou à ne pas exercer) une option non incluse (ou déjà incluse) auparavant dans le contrat.

Lorsque la durée du contrat de location a été modifiée, la dette locative doit être réévaluée en tenant compte de ces changements et sur la base d'un taux d'actualisation ajusté pour la durée résiduelle estimée du contrat.

Traitement comptable du contrat de location par le Groupe

À la date d'entrée en vigueur du contrat de location (c'est-à-dire la date à laquelle l'utilisation du bien loué est transférée), le preneur doit enregistrer au passif de son bilan une dette locative et, à l'actif, un droit d'utilisation du bien loué.

Dans le compte de résultat, le preneur doit faire figurer les charges d'intérêts calculées sur la base de la dette locative, au poste « Produit net bancaire » et l'amortissement du droit d'utilisation au poste « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles ».

Les loyers payés contribuent en partie à réduire la dette locative et à compenser cette dette sous forme de charges d'intérêts.

Exemptions et exclusions

Le Groupe n'applique pas les nouvelles règles de comptabilisation des contrats de location aux contrats d'une durée inférieure ou égale à un an (options de renouvellement incluses) et aux contrats portant sur des biens de faible valeur, inférieurs à la valeur de seuil de 5 000 euros mentionnée au paragraphe « Bases de conclusion » de la norme (seuil à apprécier au regard de la valeur unitaire à neuf de l'actif loué).

Montant des loyers

Les paiements servant de base pour le calcul de la dette locative incluent les loyers fixes et les loyers variables basés sur un indice (indice des prix à la consommation ou indice du coût de la construction, par exemple), ainsi que, le cas échéant, les sommes que le preneur s'attend à devoir payer au bailleur au titre de garanties de valeur résiduelles, d'options d'achat ou de pénalités de résiliation anticipée.

Les loyers variables dont l'indexation est fonction de l'utilisation du bien loué (par ex. indexation sur le chiffre d'affaires réalisé ou sur le kilométrage parcouru) ne sont pas pris en compte pour le calcul de la dette locative. Cette part variable des loyers est enregistrée à long terme au compte de résultat en fonction des fluctuations de l'indexation contractuelle.

Les loyers sont comptabilisés sur la base de leur montant hors taxe sur la valeur ajoutée. Par ailleurs, les baux à construction sont transférés au bailleur. Quant aux taxes hôtelières et taxes foncières, elles ne sont pas comptabilisées comme dettes locatives, étant donné qu'il s'agit de montants variables fixés par les autorités compétentes.

Comptabilisation de dettes locatives

Le montant initial de la dette locative correspond à la valeur actualisée des loyers qui seront à payer sur la durée de location.

Cette dette locative est évaluée au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif : chaque paiement de loyer est ainsi enregistré, pour partie en charges d'intérêts dans le compte de résultat, et pour partie en réduction progressive de la dette locative au passif du bilan.

Après la date d'entrée en vigueur du contrat de location, le montant de la dette locative peut être ajusté pour tenir compte de modifications du contrat, de nouvelles estimations de la durée de location ou de révisions contractuelles des loyers liées à la variation d'indices ou de taux.

Le cas échéant, le preneur doit constituer au passif une provision visant à couvrir les frais de remise en état du bien loué qui sont susceptibles d'être encourus à l'échéance du contrat de location.

Comptabilisation du droit d'utilisation

Le jour de la mise à disposition du bien loué, le preneur doit enregistrer à l'actif du bilan un droit d'utilisation d'un montant égal à la valeur initiale de la dette locative, augmenté le cas échéant des coûts directs encourus (par ex. rédaction d'un bail notarié, droits d'enregistrement, frais de transfert, frais de mise à disposition, droit au bail, pas-de-porte), des paiements d'avance et des coûts de remise en état.

Cet actif est ensuite amorti linéairement sur la durée de location retenue pour calculer la dette locative.

Après la date d'entrée en vigueur du contrat de location, la valeur de l'actif peut être ajustée en cas de modification du contrat. Cela vaut également pour la dette locative.

Le droit d'utilisation est enregistré au bilan du preneur parmi les immobilisations corporelles, au même poste que des biens immobiliers de même nature détenus en pleine propriété. Si le contrat de location prévoit le versement initial d'un droit au bail à l'ancien locataire des locaux, le montant de ce droit est traité comme une composante distincte du droit d'utilisation et est enregistré au même poste que ce dernier.

Taux d'actualisation pour les contrats de location

L'actualisation des loyers et des dettes locatives se fait sur la base du taux marginal d'endettement du preneur. Pour les entités qui peuvent se refinancer directement sur leur marché local, le taux marginal d'endettement est déterminé au niveau de l'entité juridique preneuse et non au niveau du Groupe, en tenant compte des conditions d'emprunt et du risque de crédit propre à cette entité. Pour les entités qui se refinancent auprès du Groupe, le taux marginal d'endettement est fixé par le Groupe.

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la devise, du siège social des sociétés de leasing et de la durée estimée des contrats.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles regroupent les actifs d'exploitation. Les actifs détenus dans le cadre de contrats de location simple sont présentés parmi les immobilisations corporelles d'exploitation, tandis que les immeubles détenus dans le cadre de contrats de location-financement doivent être intégrés parmi les biens immobiliers détenus à titre d'investissements financiers.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des dépréciations et des amortissements ordinaires cumulés. À partir du moment où les actifs sont prêts à l'emploi, ils doivent être amortis en appliquant l'approche par composants. En conséquence, les différents composants sont amortis séparément comme prévu sur la durée d'utilisation économique. Concernant les biens immobiliers du Groupe utilisés à des fins d'exploitation, une durée d'amortissement de 10 à 50 ans est prise comme base pour l'amortissement des différents composants. Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation économique estimée entre 3 et 20 ans. Les immobilisations incorporelles, telles que les logiciels individuels et sectoriels, sont amortis sur une durée d'utilisation de 3 à 5 ans.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont soumises à des tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de dépréciation. En règle générale, le test de dépréciation est effectué sur la base de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'immobilisation corporelle ou incorporelle est affectée. Une unité génératrice de trésorerie est définie en l'occurrence comme le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Les gains ou les pertes découlant de la cession d'immobilisations corporelles d'exploitation ou d'immobilisations incorporelles sont enregistrés au poste « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET ÉCARTS D'ACQUISITION

Pour comptabiliser ses acquisitions d'entreprises dans ses comptes intermédiaires consolidés, le Groupe utilise la méthode de l'acquisition selon l'IFRS 3. Si la contrepartie cédée pour l'achat d'une filiale dépasse la juste valeur de l'actif net acquis à la date de l'acquisition, il apparaît alors un écart d'acquisition qui doit être porté au bilan de l'entreprise. Si la contrepartie cédée est inférieure à la juste valeur de l'actif net acquis, il apparaît un écart négatif (badwill) qui doit être comptabilisé en résultat. Dans le cas des transactions relatives au transfert de la Société Générale Securities Services GmbH et de l'ALD Lease Finanz GmbH à la Société Générale Effekten GmbH au 1^{er} janvier 2017, il ne s'agissait pas d'acquisitions d'entreprises entrant dans le cadre de l'IFRS 3, mais de restructurations internes au Groupe (transactions réalisées sous un contrôle commun). Un écart entre le prix d'achat et les valeurs comptables des actifs et passifs reçus a été comptabilisé en capitaux propres.

Pour calculer l'écart d'acquisition, les actifs, les passifs ainsi que les passifs éventuels de l'entité acquise, identifiés selon l'IFRS 3 doivent être évalués en général à leur juste valeur à la date d'acquisition. À cette même date, les participations minoritaires sont évaluées conformément à leur quote-part dans la juste valeur des

actifs et des passifs identifiés de l'entité acquise. La différence entre l'actif net calculé à la juste valeur et la contrepartie cédée doit être inscrite à l'actif du bilan, au poste « Écarts d'acquisition ». Dans le cadre de la vérification régulière portant sur une éventuelle dépréciation, l'écart d'acquisition déterminé doit être affecté à une ou plusieurs unités génératrices de trésorerie devant tirer avantage du groupement d'entreprises. Les coûts directement imputables au regroupement d'entreprises sont inscrits au compte de résultat, les coûts liés à l'émission d'instruments de capitaux propres en sont exclus.

Les écarts d'acquisition sont vérifiés régulièrement par le Groupe et sont soumis chaque année à un test de dépréciation. S'il existe des indices de dépréciation, il peut être nécessaire d'effectuer aussi un test de dépréciation à moins d'un an. Un contrôle visant à repérer d'éventuels indices de dépréciation a lieu avant chaque date de clôture des comptes et des comptes intermédiaires. L'entreprise identifie une dépréciation de l'écart d'acquisition en comparant le montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie ou du groupe d'unités génératrices de trésorerie à sa valeur comptable. Si le montant recouvrable est inférieur à la valeur comptable, une dépréciation doit être enregistrée en résultat.

PROVISIONS

Les provisions regroupent pour l'essentiel les provisions pour avantages du personnel et les provisions pour risques.

Une provision doit être constituée dans les cas suivants :

- s'il est probable qu'une obligation envers un tiers conduise à une sortie de ressources sans recevoir en échange de contreparties d'un montant équivalent ;
- si une estimation fiable du montant de l'obligation est possible.

Pour déterminer le montant de la provision, le montant de la sortie de ressources attendue doit être actualisé dans la mesure où l'effet de cette actualisation est significatif. Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat.

S'il est quasiment sûr que l'entreprise sera remboursée lors de l'exécution de l'obligation pour laquelle une provision a été constituée, le droit au remboursement est traité comme un « Autre élément de l'actif ». Le montant inscrit pour le remboursement est limité au montant de la provision.

PROMESSES DE CRÉDIT

Si des promesses de crédit ne sont pas considérées comme des instruments financiers dérivés, le Groupe les enregistre à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Par la suite, des provisions seront constituées, si nécessaire, pour ces promesses de crédit conformément aux principes comptables appliqués aux provisions.

DISTINCTION ENTRE DETTES ET CAPITAUX PROPRES

Les instruments financiers émis par le Groupe sont classés, conformément à l'IAS 32, en totalité ou en partie comme des instruments de dettes ou des instruments de capitaux propres, selon que l'émetteur a l'obligation contractuelle de distribuer des liquidités aux titulaires des titres.

S'ils remplissent les conditions caractérisant les instruments de dettes, les titres émis sont classés en substance au poste « Dettes représentées par un titre » en fonction de leurs caractéristiques.

S'ils remplissent les conditions caractérisant les instruments de capitaux propres, les titres émis par la Société Générale sont inscrits au poste « Instruments de capitaux propres et réserves liées ». Si les instruments de capitaux propres de filiales sont distribués à des tiers, ces instruments sont enregistrés au poste « Participations ne donnant pas le contrôle » et les liquidités distribuées aux titulaires de ces instruments sont inscrites au poste « Participations ne donnant pas le contrôle » du compte de résultat.

PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Les « Participations ne donnant pas le contrôle » correspondent à la part d'intérêt détenue dans les filiales consolidées par intégration globale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement au Groupe. Elles regroupent les instruments de capitaux propres émis par ces filiales et non détenus par le Groupe.

PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS

Les produits et charges d'intérêts sont enregistrés respectivement aux postes « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » du compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le calcul de ce taux prend en considération les flux de trésorerie estimés sur la base des modalités contractuelles de l'instrument financier, sans tenir compte d'éventuelles pertes futures sur crédit. Ce calcul inclut par ailleurs les commissions payées ou reçues entre les parties au contrat, dès lorsqu'elles sont assimilables à des intérêts, des frais de transaction directement imputables, des primes ou des décotes.

Si un actif financier ou un groupe d'actifs financiers similaires a été déprécié à la suite d'une perte de valeur au niveau 3 du modèle des pertes de crédit attendues (« expected credit loss »), les produits d'intérêts ultérieurs sont comptabilisés sur la base du taux d'intérêt effectif en tenant compte de la valeur comptable nette dépréciée.

Les intérêts résultant de l'actualisation de créances de contrats de location-financement sont inscrits au poste « Produits d'intérêts ».

Par ailleurs, toutes les provisions inscrites au passif du bilan – à l'exception des provisions pour avantages du personnel – génèrent au niveau comptable des charges d'intérêts calculées sur la base du taux d'intérêt utilisé pour actualiser le montant attendu de la sortie de ressources.

RÉSULTAT NET DES COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquels ils/elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, telles que certaines commissions sur moyens de paiement, les droits de garde sur titres en dépôt ou les commissions sur abonnements aux services de télécommunication, sont comptabilisées en produit dans le compte de résultat sur la durée de prestation fournie. Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles que les commissions de virement, les commissions d'intermédiation, les commissions d'arbitrage ou les intérêts de pénalité sur incidents de paiement, sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée.

PRODUITS NETS DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES (DONT GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR EN RÉSULTAT)

Les gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur en résultat comprennent le résultat non réalisé découlant de l'évaluation à la juste valeur, le résultat réalisé sur la cession de l'instrument financier ainsi que les produits courants sur instruments financiers à la juste valeur en résultat.

Lors du calcul du résultat non réalisé, toutes les variations de la juste valeur sont prises en compte dans le cadre de l'évaluation à la juste valeur, si bien que les variations du taux d'intérêt, de la cote de crédit, du cours de change et les autres variations de cours ont une incidence sur les gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur en résultat.

Les produits et charges d'intérêts ainsi que les produits et charges de dividendes concernant les instruments financiers à la juste valeur en résultat font partie des produits courants qui sont enregistrés au poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur en résultat ».

FRAIS DE PERSONNEL

La rubrique « Frais de personnel » comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel. Elle contient pour l'essentiel les dépenses de salaires et traitements ainsi que les charges des différents régimes de retraite du Groupe.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Les sociétés du Groupe peuvent accorder à leurs salariés les prestations suivantes :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que des régimes de retraite ou des indemnités de départ en préretraite
- des avantages à long terme, tels que des rémunérations variables, des primes d'ancienneté ou des comptes épargne-temps
- des indemnités de fin de contrat de travail

Avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes de retraite mis en place pour les salariés peuvent être des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais qui ne comportent aucun engagement du Groupe concernant le niveau des prestations à verser aux salariés. Les cotisations versées sont comptabilisées en charges de l'exercice.

Les régimes de retraite à prestations définies désignent ceux pour lesquels le Groupe s'engage formellement ou implicitement à un certain montant ou niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou à long terme.

Une provision est enregistrée au passif du bilan pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés de salariés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes répondant à la définition d'actifs du régime, la provision destinée à couvrir les engagements concernés est diminuée de la juste valeur de ces fonds.

Les différences liées aux changements des hypothèses de calcul (départs en préretraite, taux d'actualisation, etc.) ainsi que les différences constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité constituent des écarts actuariels (gains ou pertes). Ces gains et pertes actuariels ainsi que le rendement des actifs du régime, dont est déduit le montant – déjà comptabilisé en charges – des intérêts nets sur le passif (ou l'actif) net, et la variation de l'effet du plafonnement des actifs du régime sont des éléments de réestimation (ou de réévaluation) du passif net (ou de l'actif net). Ces éléments sont comptabilisés en totalité et directement en capitaux propres et en peuvent pas être reclassés ultérieurement en résultat.

Dans les comptes intermédiaires consolidés, les éléments qui ne peuvent pas être reclassés ultérieurement en résultat sont présentés sur une ligne distincte de l'état du résultat global. Ils sont néanmoins transférés en réserves dans le tableau d'évolution des capitaux propres, de sorte qu'ils figurent directement parmi les « Réserves consolidées » au passif du bilan.

Les charges annuelles des régimes à prestations définies, comptabilisées parmi les « Frais de personnel », comprennent :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus au cours de l'exercice),
- la variation de l'engagement par suite de la modification ou de la réduction d'un régime (coût des services passés),
- le coût financier correspondant à l'effet de l'actualisation de l'engagement et le produit d'intérêts générés par les actifs du régime (intérêts nets sur le passif ou l'actif net),
- l'effet de liquidations de régimes.

Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont les prestations qui sont versées aux salariés plus de 12 mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ils ont fourni les services correspondants. Ils sont évalués de manière identique aux avantages postérieurs à l'emploi, mis à part que les gains ou pertes actuariels sont comptabilisés immédiatement en résultat.

COÛT DU RISQUE

La rubrique « Coût du risque » comprend les dotations nettes aux provisions pour risques identifiés, les pertes découlant de crédits en souffrance et de la reprise de prêts amortissables.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Impôts courants

La charge d'impôts courants est déterminée sur la base des bénéfices imposables de chaque entité fiscale consolidée.

Lorsqu'ils sont réellement utilisés pour le règlement des impôts sur les sociétés dus au titre de l'exercice, les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur les bénéfices » du compte de résultat.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives, dans la mesure où ces différences ont une incidence sur les futurs paiements d'impôts.

Les impôts différés sont calculés pour chaque entité fiscale en appliquant les règles d'imposition pertinentes en la matière et en utilisant le taux d'imposition annoncé ou en vigueur au moment de la reprise de la différence temporaire. Ces impôts différés sont ajustés en cas de variation du taux d'imposition. Leur calcul ne fait l'objet

d'aucune actualisation. Des actifs d'impôts différés peuvent résulter de différences temporaires déductibles ou de pertes fiscales reportables.

Les impôts différés ne sont comptabilisés que si l'entité fiscale concernée a des chances d'être remboursée dans un laps de temps déterminé, notamment par l'imputation de ces différences et pertes reportables sur des bénéfices imposables futurs. Les pertes fiscales reportables sont vérifiées chaque année en tenant compte du régime fiscal applicable à chaque entité concernée et d'une prévision réaliste du résultat fiscal de l'entité en question, fondée sur les perspectives de développement de ses activités. En revanche, la valeur comptable des actifs d'impôts différés déjà inscrits au bilan est réduite dès lors qu'apparaît un risque de non-récupération partielle ou totale. Les actifs d'impôts différés non comptabilisés jusque-là sont alors inscrits au bilan s'il est probable qu'un futur bénéfice imposable permettra leur récupération.

Les impôts courants et différés sont comptabilisés en charges ou en produits d'impôts dans la rubrique « Impôts sur les bénéfices » du compte de résultat consolidé. Les impôts différés se rapportant à des charges ou produits enregistrés au poste « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » sont inscrits dans cette même rubrique des capitaux propres.

Suite à la conclusion du contrat de transfert de bénéfices du 7 septembre 2016 entre la Société Générale Effekten GmbH (société affiliée) et la succursale de la Société Générale S.A. à Francfort (société dominante), il existe, rétroactivement depuis le 1^{er} janvier 2016, un rapport d'affiliation fiscale concernant l'impôt sur les bénéfices entre la SGE et la succursale de la Société Générale S.A. à Francfort. De plus, il existe aussi depuis le 1^{er} janvier 2017 un rapport d'affiliation fiscale concernant l'impôt sur les bénéfices entre, d'une part, l'ALD Lease Finanz GmbH (société affiliée) et la Société Générale Effekten GmbH (société dominante) suite au contrat de transfert de bénéfices conclu le 26 septembre 2017, et d'autre part, entre la Société Générale Securities GmbH (société affiliée) et la Société Générale Effekten GmbH (société dominante) suite au contrat de transfert de bénéfices conclu le 1^{er} décembre 2017. En raison de ce rapport d'affiliation fiscale, la Société Générale Effekten GmbH ne fait pas figurer dans ses comptes les impôts différés, à l'exception des gains et pertes liés à la réévaluation des régimes de retraite à prestations définies et comptabilisés directement en capitaux propres.

PRÉCISIONS CONCERNANT LE BILAN CONSOLIDÉ ET LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

NOTE 4 – INSTRUMENTS FINANCIERS

NOTE 4.1 – ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR EN RÉSULTAT

<i>(en KEUR)</i>	30.06.2020		31.12.2019	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Portefeuille de transaction	24 542 708	24 542 062	1 314 592	1 315 224
Instruments financiers évalués obligatoirement à la juste valeur en résultat	2 355 644		1 697 735	
Instruments financiers évalués à la juste valeur en résultat (option de juste valeur)	-	2 270 481	-	1 626 190
Total	26 898 352	26 812 543	3 012 327	2 941 415

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

ACTIFS FINANCIERS

<i>(en KEUR)</i>	30.06.2020	31.12.2019
Obligations et autres titres de dettes	95	143
Actions et autres instruments de capitaux propres	-	-
Prêts à la clientèle et titres achetés dans le cadre d'un accord de rachat	-	-
Instruments dérivés	24 542 613	1 314 449
Autres actifs financiers	-	-
Total	24 542 708	1 314 592

PASSIFS FINANCIERS

<i>(en KEUR)</i>	30.06.2020	31.12.2019
Dettes représentées par un titre	91	91
Dettes sur titres empruntés	-	-
Obligations et autres titres de dettes vendus à découvert	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	-	-
Prêts et titres vendus dans le cadre d'un accord de rachat	-	-
Instruments dérivés	24 541 971	1 315 134
Autres passifs financiers	-	-
Total	24 542 062	1 315 225

La partie contractante des instruments dérivés détenus est la maison mère du Groupe. La position nette est prise en compte dans le cadre de la facilitation prévue par l'IFRS 13.48. Il est renoncé à calculer le CVA et le DVA étant donné que la position nette à hauteur de 1,1 MEUR est jugée sans importance pour être prise en compte dans la gestion du risque.

ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS OBLIGATOIREMENT À LA JUSTE VALEUR EN RÉSULTAT (« NON-SPPI »)

<i>(en KEUR)</i>	30.06.2020	31.12.2019
Créances sur les établissements de crédit, évaluées à la juste valeur en résultat	2 271 695	1 625 464
Prêts à la clientèle – évalués à la juste valeur en résultat	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres	80 688	69 010
Titres/actions détenus à long terme	3 261	3 261
Total	2 355 644	1 697 735

PASSIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR EN RÉSULTAT (OPTION DE JUSTE VALEUR)

<i>(en KEUR)</i>	30.06.2020	31.12.2019
Prêts interbancaires	-	-
Garanties de dépôts obtenues	-	-
Dettes sur titres empruntés	-	-
Obligations et autres titres de dettes vendus à découvert	2 270 481	1 626 190
Opérations de pension de titres - banques	-	-
Total	2 270 481	1 626 190

COMPENSATION D'ACTIFS FINANCIERS ET DE DETTES FINANCIÈRES

Le 18 décembre 2019, la Société Générale Effekten GmbH a signé avec la Société Générale S.A. Paris un accord de compensation portant sur le portefeuille de certificats.

COMPENSATION D'ACTIFS FINANCIERS ET DE DETTES FINANCIÈRES

	(a)	(b)	(c) = (a) - (b)	(d)		(e) = (c) - (d)
	Montant brut des actifs financiers comptabilisés / dettes financières comptabilisées	Montant brut des dettes financières comptabilisées / actifs compensés au bilan	Montant net des actifs financiers / dettes financières comptabilisés au bilan	Montants afférents non comptabilisés au bilan		Montant net
(en KEUR)				Instruments financiers	Sûretés reçues / accordées	
Instruments financiers dérivés	7 205 311	4 200 948	3 004 363	734 766	0	2 269 597
	7 205 311	4 200 948	3 004 363	734 766	0	2 269 597
Instruments financiers dérivés	7 297 854	4 200 948	3 096 906	829 222	0	2 267 685
	7 297 854	4 200 948	3 096 906	829 222	0	2 267 685

RÉSULTAT NET SUR INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR EN RÉSULTAT

<i>(en KEUR)</i>	01.01.2020- 30.06.2020	01.01.2019- 30.06.2019
Résultat net sur portefeuille de transaction	(86)	9
Résultat net sur instruments financiers évalués à la juste valeur en résultat	(211 386)	243 308
Résultat net sur instruments financiers pour lesquels l'option de juste valeur est exercée	163 385	(243 628)
Résultat net sur instruments financiers dérivés et instruments de couverture, dont :	(78)	469
Résultat net sur instruments financiers dérivés	(59)	469
Résultat net sur instruments de couverture	(19)	0
<i>Résultat net sur instruments de couverture à la juste valeur</i>	-	0
<i>Réévaluation d'opérations de base concernant le risque couvert</i>	-	0
<i>Part non effective de la couverture de flux de trésorerie</i>	(19)	0
Résultat net sur transactions en monnaie étrangère	(6)	(16)
Total des gains ou pertes sur instruments financiers évalués à la juste valeur en résultat	(48 165)	158
Gains sur instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	0

NOTE 4.2 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés se divisent en deux catégories : « Instruments détenus à des fins de transaction » et « Instruments dérivés de couverture ».

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

<i>(en KEUR)</i>	30.06.2020		31.12.2019	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Instruments de taux d'intérêt	93 621	115 007	56 101	53 533
Instruments de change	777 366	779 192	83 059	82 714
Instruments sur actions et indices	21 259 635	21 235 080	887 681	791 184
Instruments sur matières premières	2 411 992	2 412 692	287 608	387 703
Dérivés de crédit	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-
Total	24 542 613	24 541 971	1 314 449	1 315 134

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DÉTENUS À DES FINS DE COUVERTURE

(en KEUR)	30.06.2020		31.12.2019	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Couverture de la juste valeur	-	-	-	-
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	-
Instruments de change	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-
Instruments sur matières premières	-	-	-	-
Couverture des flux de trésorerie	-	-	-	-
Instruments de taux d'intérêt	-	2 000	1 004	1 322
Instruments de change	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-
Instruments sur matières premières	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-
Total			1 004	1 322

ÉCHÉANCES DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE COUVERTURE DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en KEUR)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	30.06.2020
Floating Cash-flows hedged	2 010			2 010

Les dérivés de couverture correspondent à des instruments financiers qui sont utilisés dans le cadre de la gestion du risque de taux des crédits titrisés par l'ALD LF.

ÉCHÉANCES DES DÉRIVÉS DE COUVERTURE (VALEURS NOMINALES)

(en KEUR)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	30.06.2020
Swap de taux d'intérêt (actif)	-	-	-	-
Swap de taux d'intérêt (passif)	165 763	395 921	624 518	1 186 202

ÉCHÉANCES DES INSTRUMENTS FINANCIERS COUVERTS

(en KEUR)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	30.06.2020
Titres du marché interbancaire et obligations négociables	137 912	322 372	735 589	1 195 873

COUVERTURE DES FLUX DE TRÉSORERIE

L'objectif de la couverture des versements d'intérêts consiste à garantir la protection face aux variations des flux de trésorerie futurs en relation avec des instruments financiers inscrits au bilan (prêts, titres ou obligations à taux variable) ou avec une transaction future susceptible d'intervenir avec une très forte probabilité (futurs taux fixes, prix futurs, etc.). La couverture a pour but de protéger le Groupe face à des fluctuations défavorables des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier ou d'une transaction, lesquelles pourraient avoir une incidence sur le gain ou la perte.

La part effective des variations de la juste valeur d'instruments dérivés de couverture est inscrite au poste « Gains et pertes non réalisés ou latents », tandis que la partie non effective est enregistrée au poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur en résultat » du compte de résultat. Concernant les instruments dérivés sur taux d'intérêt, les produits et charges d'intérêts accumulés des instruments dérivés sont inscrits respectivement aux postes « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » du compte de résultat en même temps que les produits et charges d'intérêts accumulés en rapport avec l'élément couvert.

L'efficacité de l'opération de couverture est évaluée au moyen de la méthode du dérivé hypothétique qui consiste à mettre en œuvre les étapes suivantes :

- i) créer tout d'abord un dérivé hypothétique ayant exactement les mêmes caractéristiques que l'instrument couvert (valeur nominale, date d'ajustement des taux, taux d'intérêt, etc.), mais de sens inverse à celui-ci, et dont la juste valeur est nulle à la mise en place de la relation de couverture ;
- ii) comparer ensuite les variations de juste valeur attendues du dérivé hypothétique avec celles de l'instrument de couverture (analyse de sensibilité) ou effectuer une analyse de régression pour l'efficacité prospective de l'opération de couverture.

Les montants inscrits indirectement en capitaux propres dans le cadre de la réévaluation des dérivés de couverture sont reclassés ultérieurement et enregistrés au poste « Intérêts et produits / charges assimilés » du compte de résultat, à la date à laquelle les flux de trésorerie sont couverts.

Si un instrument dérivé de couverture ne respecte plus les critères d'efficacité définis pour la comptabilisation des opérations de couverture ou s'il est liquidé ou vendu, les opérations de couverture ne seront plus comptabilisées. Les montants inscrits directement en capitaux propres auparavant sont reclassés au poste « Intérêts et produits / charges assimilés » du compte de résultat

pour les périodes au cours desquelles les flux de trésorerie découlant de l'élément couvert ont une incidence sur le produit d'intérêts. Si la vente ou la reprise de l'élément couvert a lieu plus tôt que prévu ou si l'opération prévisionnelle couverte n'est plus très vraisemblable, les gains et pertes latents comptabilisés en capitaux propres sont reclassés immédiatement dans le compte de résultat.

Le Groupe est exposé à de futures variations des flux de trésorerie pour ses besoins de financement à court et moyen terme (dettes représentées par un titre) et inscrit au bilan les relations de couverture sur la base de swaps de taux d'intérêt, en tant qu'instruments de couverture de flux de trésorerie. Les besoins de garantie de taux les plus probables sont calculés en utilisant des modèles se basant sur des données historiques.

NOTE 4.3 – VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

À des fins d'information, la juste valeur des instruments financiers est présentée dans l'annexe aux comptes intermédiaires consolidés selon une hiérarchie de la juste valeur qui reflète l'importance des données utilisées pour l'évaluation. Cette hiérarchie de la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 (N1) : instruments évalués à l'aide de prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs comparables.

Les instruments financiers inscrits au bilan et regroupés dans cette catégorie comprennent notamment les actions cotées sur un marché actif, les obligations d'États ou d'entreprises qui bénéficient de cotations externes directes (cotations par brokers / dealers), les instruments dérivés traités sur les marchés réglementés (futures, options) et les parts de fonds de placement (y compris les OPCVM) dont la valeur liquidative est disponible à la date de clôture des comptes.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normales.

L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, la forte répartition et dispersion des prix disponibles dans le temps et entre les différents intervenants du marché

susmentionnés ou l'ancienneté des dernières transactions observées sur le marché dans des conditions de concurrence normales.

Si l'instrument financier est négocié sur différents marchés et que le Groupe a accès directement à ces marchés, la juste valeur de l'instrument financier est représentée par le prix du marché sur lequel les volumes et les niveaux d'activité sont les plus élevés pour cet instrument.

Les transactions résultant de situations de vente forcée ne sont pas prises en compte en principe pour la détermination du prix de marché.

Niveau 2 (N2) : instruments évalués à l'aide de données autres que les prix cotés visés au niveau 1 et qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (sous forme de prix), soit indirectement (sous forme de données de prix dérivées).

Les instruments financiers cotés sur des marchés considérés comme insuffisamment actifs, ainsi que ceux négociés sur des marchés de gré à gré doivent être affectés à ce niveau 2. Les prix publiés par une source externe, dérivés de l'évaluation d'instruments similaires, sont considérés comme des données de prix dérivées.

La catégorie N2 regroupe notamment les titres évalués à la juste valeur qui ne bénéficient pas de cotations directes (cela peut inclure des obligations d'entreprises, des titres adossés à des prêts hypothécaires, des parts de fonds de placement) ainsi que les instruments financiers dérivés fermes ou optionnels du marché de gré à gré : contrats d'échange de taux d'intérêt, caps, floors, swaptions, options sur actions, sur indices, sur cours de change, sur matières premières, dérivés de crédits. Ces instruments ont des échéances correspondant aux délais communément négociés sur le marché. Ils peuvent être simples ou bien présenter des profils de rémunération plus complexes (options à barrière produits à sous-jacents multiples, par exemple), la complexité restant cependant limitée dans ce cas. Les critères d'évaluation utilisés en l'occurrence font appel à des méthodes appliquées habituellement par les principaux intervenants du marché.

Cette catégorie comprend également la juste valeur des prêts et créances évalués au coût amorti et pour lesquels le risque de crédit de la contrepartie fait l'objet d'une cotation sous forme de Credit Default Swap (CDS).

Niveau 3 (N3) : instruments pour lesquels les données utilisées pour l'évaluation ne sont pas basées sur des données de marché observables (données dites non observable).

Les instruments financiers classés dans la catégorie N3 comprennent par conséquent les dérivés ayant des échéances plus longues que celles négociées habituellement sur les marchés et/ou dont les profils de rémunération présentent des spécificités marquées. De même, les dettes évaluées à la juste valeur sont classées dans la catégorie N3 dès lors que les dérivés incorporés qui les concernent sont également évalués sur la base de méthodes utilisant des paramètres non observables.

Dans le cadre des notes annexes, il est nécessaire d'effectuer une analyse de la juste valeur des actifs comptabilisés aux coûts d'acquisition et calculés en procédant à l'actualisation des flux de trésorerie futurs au moyen d'un taux d'intérêt adapté au risque. Compte tenu de cette méthode de calcul, ces instruments spécifiés à la Note 11 sont affectés au niveau 3.

S'agissant des dérivés complexes, les principaux instruments classés dans la catégorie N3 sont les suivants :

- Dérivés sur actions : contrats optionnels de longue durée et/ou présentant des mécanismes de rémunération sur mesure. Ces instruments dépendent de paramètres de marché (volatilité, taux de dividende, corrélations). En l'absence de profondeur du marché et d'une objectivation possible par des cotations régulières, l'évaluation se fait à l'aide de méthodes propriétaires (par exemple extrapolation de données observables, analyse historique). Les produits d'actions hybrides (c'est-à-dire les produits d'actions dont au moins un sous-jacent n'est pas une action) sont également classés dans la catégorie N3 dans la mesure où les corrélations entre sous-jacents différents sont généralement non observables.
- Dérivés sur taux d'intérêt : options à long terme et/ou exotiques, c'est-à-dire produits qui dépendent de corrélations entre différents taux d'intérêt, taux de change ou entre taux d'intérêt et taux de change par exemple pour les produits quanto, pour lesquels les sous-jacents ne sont pas libellés dans la devise de règlement. Ils doivent être classés dans la catégorie N3 en raison des paramètres d'évaluation non observables, compte tenu de la liquidité des couples de devises et de la durée résiduelle des transactions ; ainsi, par exemple, les corrélations taux / taux du couple de devises USD/JPY sont jugées non observables.
- Dérivés de crédit : la catégorie N3 comprend ici principalement des instruments financiers regroupés dans un panier, exposés à la corrélation du temps de défaut (produits de type « N to default » dans lesquels l'acheteur de la protection est dédommagé à partir du Nième défaut, qui sont exposés à la qualité de crédit des signatures composant le panier et à leur corrélation, ou produits de type « CDO bespoke », qui sont des CDO – Collateralized Debt Obligations – à tranches « sur mesure », créés spécifiquement pour un groupe d'investisseurs et structurés en fonction de leurs besoins), ainsi que les produits soumis à la volatilité des spreads de crédit.
- Dérivés sur matières premières : ils sont inclus dans cette catégorie de produits car ils se rapportent à des paramètres de volatilité ou de corrélation non observable (par exemple options sur swaps de matières premières, actifs financiers évalués à la juste valeur).

ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

	30.06.2019			
<i>(en KEUR)</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portefeuille de transaction	-	95	-	95
Obligations et autres titres de dettes	-	95	-	95
Actions et autres instruments de capitaux propres	-	-	-	-
Prêts et titres achetés dans le cadre d'opérations de prise en pension	-	-	-	-
Autres actifs financiers	-	-	-	-
Dérivés de transaction	-	24 540 981	1 632	24 542 613
Instruments de taux d'intérêt	-	93 621	-	93 621
Instruments de change	-	777 366	-	777 366
Instruments sur actions et indices	-	21 258 003	1 632	21 259 635
Instruments sur matières premières	-	2 411 992	-	2 411 992
Dérivés de crédit	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-
Actifs financiers évalués obligatoirement à la juste valeur en résultat	1 218	1 993 304	361 122	2 355 644
Obligations et autres titres de dettes	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres	1 218	-	82 731	83 949
Prêts et titres achetés dans le cadre d'un accord de rachat	-	1 993 304	278 391	2 271 695
Actifs financiers pour lesquels l'option de juste valeur a été exercée	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes	-	-	-	-
Prêts et titres achetés dans le cadre d'opérations de prise en pension	-	-	-	-
Autres actifs financiers	-	-	-	-
Actifs distincts pour avantages du personnel	-	-	-	-
Dérivés de couverture	-	-	-	-
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	-
Instruments de change	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-
Total des actifs financiers à la juste valeur	1 218	26 534 380	362 754	26 898 352

PASSIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

(en KEUR)	30.06.2019			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portefeuille de transaction	-	91	-	91
Dettes représentées par un titre	-	91	-	91
Dettes sur titres empruntés	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes vendus à découvert	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	-	-	-	-
Prêts et titres vendus dans le cadre d'opérations de mise en pension	-	-	-	-
Autres passifs financiers	-	-	-	-
Dérivés de transaction	-	24 540 339	1 632	24 541 971
Instruments de taux d'intérêt	-	115 007	-	115 007
Instruments de change	-	779 192	-	779 192
Instruments sur actions et indices	-	21 233 448	1 632	21 235 080
Instruments sur matières premières	-	2 412 692	-	2 412 692
Dérivés de crédit	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-
Passifs financiers pour lesquels l'option de juste valeur a été exercée	-	1 992 091	278 391	2 270 481
Dérivés de couverture	-	2 000	-	2 000
Instruments de taux d'intérêt	-	2 000	-	2 000
Instruments de change	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-
Total des passifs financiers à la juste valeur	-	26 534 520	280 023	26 814 543

VARIATIONS DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3

Actifs financiers évalués à la juste valeur

<i>(en KEUR)</i>	Solde au 31.12.2019	Acqui- sitions	Cessions/ Rembourse- ments	Transfert s vers le niveau 2	Transferts depuis le niveau 2	Gains ou pertes de la période	Différen- ces de change	Autres	Solde au 30.06.2020
Portefeuille de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et titres achetés dans le cadre d'opérations de prise en pension	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de transaction	171	120	(2)	(157)	1 632	(132)	1 632	171	120
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	171	120	(2)	(157)	1 632	(132)	1 632	171	120
Instruments sur matières premières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers évalués obligatoirement à la juste valeur en résultat	513 626	(47 510)	(117 333)	(321 884)	66 708	267 515	-	-	361 122
Obligations et autres titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres	70 948	12 000	-	-	-	(217)	-	-	82 731
Prêts et titres achetés dans le cadre d'un accord de rachat	442 678	(59 510)	(117 333)	(321 884)	66 708	267 732	-	-	278 391
Actifs financiers pour lesquels l'option de juste valeur a été exercée	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et titres achetés dans le cadre d'opérations de prise en pension	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs distincts pour avantages du personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-	-

<i>(en KEUR)</i>	Solde au 31.12.2019	Acqui- sitions	Cessions/ Rembourse- ments	Transfert s vers le niveau 2	Transferts depuis le niveau 2	Gains ou pertes de la période	Différen- ces de change	Autres	Solde au 30.06.2020
Instruments de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des actifs financiers à la juste valeur	513 797	(47 390)	(117 335)	(322 041)	68 341	267 383	-	-	362 754

Passifs financiers évalués à la juste valeur

<i>(en KEUR)</i>	Solde au 31.12.2019	Acquisi- tions	Cessions/ Rembourse- ments	Transferts vers le niveau 2	Transferts depuis le niveau 2	Gains ou pertes de la période	Différen- ces de change	Autres	Solde au 30.06.2020
Portefeuille de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes sur titres empruntés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes vendus à découvert	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et titres vendus dans le cadre d'opérations de mise en pension	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres passifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de transaction	171	120	(2)	(157)	1 632	(132)	-	-	1 632
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	171	120	(2)	(157)	1 632	(132)	-	-	1 632
Instruments sur matières premières	-	-	-	-	-	-	-	-	-

<i>(en KEUR)</i>	Solde au 31.12.2019	Acquisi- tions	Cessions/ Rembourse- ments	Transferts vers le niveau 2	Transferts depuis le niveau 2	Gains ou pertes de la période	Différen- ces de change	Autres	Solde au 30.06.2020
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers pour lesquels l'option de juste valeur a été exercée	442 678	(59 510)	(117 333)	(321 884)	66 708	267 732	-	-	278 391
Dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des passifs financiers à la juste valeur	442 849	(59 390)	(117 335)	(322 041)	68 341	267 600	-	-	280 023

MÉTHODES D'ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR AU BILAN

Pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en résultat, celle-ci est déterminée en premier lieu en fonction de prix cotés sur un marché actif. Ces prix peuvent éventuellement être ajustés s'ils ne sont pas disponibles à la date de clôture des comptes ou si la valeur de règlement ne reflète pas les prix de transaction.

Cependant, du fait notamment de la diversité des caractéristiques des instruments financiers négociés de gré à gré sur les marchés financiers, un grand nombre de produits financiers négociés par le Groupe ne fait pas l'objet d'une cotation directe sur les marchés. Pour ces produits, la juste valeur est déterminée à l'aide de méthodes d'évaluation couramment utilisées par les intervenants sur le marché pour évaluer les instruments financiers, telles que l'actualisation des futurs flux de trésorerie pour les swaps ou le modèle Black & Scholes pour certaines obligations, ou en utilisant des paramètres d'évaluation dont la valeur est estimée sur la base des conditions de marché existant à la date de clôture des comptes. Ces modèles d'évaluation sont soumis à une validation indépendante par les experts du Département des risques sur opérations de marché de la Direction des risques de la Société Générale S.A., Paris.

Par ailleurs, les paramètres utilisés dans les modèles d'évaluation – qu'ils proviennent de données observables sur le marché ou non – font l'objet de contrôles mensuels par la Direction Financière pour la Grande Clientèle et les Investisseurs (GBIS) de la Société Générale S.A., Paris, en accord avec les méthodes définies par le Département des risques sur opérations de marché.

Ces évaluations sont complétées le cas échéant par des majorations et des décotes (notamment bid-ask ou liquidité) déterminées de manière judicieuse et appropriée après examen des informations disponibles.

S'agissant d'instruments financiers dérivés et d'opérations de pension à la juste valeur, on enregistre également un ajustement de valeur pour risque de contrepartie (« Credit Valuation Adjustment » / « Debt Valuation Adjustment », CVA/DVA). Le Groupe intègre dans cet ajustement tous les clients et organismes de compensation. Cet ajustement tient compte aussi des accords de compensation existant avec toutes les contreparties. Le CVA est déterminé sur la base de l'exposition positive attendue de l'entité du Groupe vis-à-vis de la contrepartie, de la probabilité d'éligibilité de la contrepartie conditionnée à l'absence de défaut de l'entité concernée et du montant des pertes en cas de défaut. Le DVA est calculé de façon symétrique sur la base de l'exposition négative attendue. Ces calculs sont réalisés sur la durée de vie de l'exposition potentielle et privilégient l'utilisation de données de marché observables et pertinentes.

De même, un ajustement prenant en compte les charges ou produits liés au financement de ces opérations (« Funding Valuation Adjustment », FVA) est également effectué pour les instruments dérivés pour lesquels il n'existe pas d'accords de compensation.

Les données observables doivent répondre aux caractéristiques suivantes : données non propriétaires (indépendantes du Groupe), disponibles, diffusées publiquement et reposant sur un large consensus. Durant l'exercice, seul un portefeuille de 1 207 KEUR d'instruments négociés sur les marchés financiers est inscrit au poste du bilan « Actions et autres instruments de capitaux propres ». Durant l'exercice, ce portefeuille n'a pas été ajusté par des transferts vers ou depuis le niveau 2 ou 3.

Les données de consensus fournies par des contreparties externes sont considérées comme observables si le marché sous-jacent est liquide et que les prix indiqués sont confirmés par des transactions réelles. Sur de longues échéances, ces données de consensus ne sont pas considérées comme observables. C'est le cas des volatilités implicites utilisées pour évaluer les instruments optionnels sur actions avec une échéance supérieure à 5 ans. En revanche, ces données de consensus entrent en ligne de compte pour l'évaluation à l'aide de paramètres observables lorsque la durée résiduelle de l'instrument devient inférieure à 5 ans.

En cas de tensions particulières sur les marchés conduisant à l'absence des données de référence utilisées habituellement pour évaluer un instrument financier, il se peut qu'il faille recourir à un nouveau modèle selon les données disponibles, à l'instar des méthodes également utilisées par les autres acteurs du marché.

Actions et autres titres à revenu variable

Pour les titres cotés, la juste valeur correspond à leur cours de bourse à la date de clôture. Pour les titres non cotés, la juste valeur est déterminée en fonction de l'instrument financier, en utilisant l'une des méthodes d'évaluation suivantes :

- évaluation sur la base d'une transaction récente par laquelle l'émetteur est concerné (par ex. entrée récente d'un tiers au capital de l'entreprise, évaluation sur la base d'une expertise) ;
- évaluation sur la base d'une transaction récente dans le secteur dans lequel l'émetteur exerce son activité (par ex. multiple de résultats, multiple d'actifs) ;
- quote-part d'actif net réévalué détenue.

Pour de gros volumes de titres non cotés, les évaluations réalisées sur la base des méthodes susmentionnées sont complétées en utilisant des méthodes fondées sur l'actualisation des futurs flux de trésorerie générés par l'activité de l'entreprise ou déterminées à partir de plans d'affaires, ou sur des multiples d'évaluation de sociétés équivalentes.

Instruments de dettes détenus (titres à revenu fixe), émissions de titres structurés évalués à la juste valeur et instruments financiers dérivés

La juste valeur de ces instruments financiers est déterminée par référence aux cours de cotation de clôture ou aux cours fournis par des courtiers à cette même date, dans la mesure où ils sont disponibles. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée à l'aide de

techniques d'évaluation. S'agissant des passifs financiers évalués à la juste valeur, les méthodes d'évaluation retenues intègrent l'effet du risque de crédit émetteur du Groupe.

Autres dettes

Pour les instruments financiers cotés, la juste valeur correspond au cours de cotation de clôture. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée par l'actualisation des flux futurs de trésorerie au taux du marché (y compris les risques de contrepartie, de défaut et d'illiquidité).

INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR DE NIVEAU 3

Les instruments évalués à la juste valeur ne se basant pas sur des paramètres observables sur le marché (niveau 3) correspondent aux parts détenues dans les entreprises associées ALD Auto Leasing und Dienstleistungs GmbH et Nedderfeld 95 Immobilien GmbH & Co.KG. Ces parts sont soumises à l'évaluation d'exception selon l'IFRS 5, vu qu'il existe une intention de vente. Lors de la comptabilisation non paritaire par détermination de la valeur minimale entre la valeur comptable et la juste valeur nette, il en ressort pour les sociétés que la valeur comptable est établie comme valeur minimale. Par conséquent, les parts sont évaluées à leurs valeurs comptables avant leur transfert dans la maison mère du Groupe et inscrites au porte du bilan « Actifs financiers disponibles à la vente ».

NOTE 4.4 – PRÊTS ET CRÉANCES AU COÛT AMORTI

PRÊTS ET CRÉANCES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AU COÛT AMORTI

<i>(en KEUR)</i>	30.06.2020	31.12.2019
Comptes courants	86 815	54 211
Dépôts et prêts à terme	22 893	23 575
Prêts et créances sans dépréciation	109 708	77 786
Dépréciation en cas de perte de crédit	-	-
Réévaluation d'éléments du bilan couverts	-	-
Total net	109 708	77 786

PRÊTS ET CRÉANCES À LA CLIENTÈLE (Y COMPRIS LOCATION-FINANCEMENT)

<i>(en KEUR)</i>	30.06.2020	31.12.2019
Prêts à la clientèle	4 628 785	4 458 397
Location-financement	475 748	486 266
Prêts à la clientèle sans provisions pour dépréciation	5 104 533	4 944 663
Dépréciation en cas de perte de crédit	(65 028)	(64 103)
<i>Clientèle</i>	(58 284)	(56 658)
<i>Location-financement</i>	(6 744)	(7 445)
Réévaluation d'éléments du bilan couverts	-	-
Total net	5 039 505	4 880 560
<i>Prêts à la clientèle</i>	4 570 501	4 401 739
<i>Location-financement</i>	469 004	478 821

Veillez consulter la Note 4.8 « Dépréciation et provisions ».

NOTE 4.5 – DETTES AU COÛT AMORTI

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

<i>(en KEUR)</i>	30.06.2020	31.12.2019
Dépôts et comptes courants	5 883	49 655
Dettes à terme	4 619 573	3 984 133
Autres dettes	2 676	774
Réévaluation d'éléments du bilan couverts	-	-
Titres vendus dans le cadre d'un accord de rachat	-	-
Total	4 628 132	4 034 562

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

<i>(en KEUR)</i>	30.06.2020	31.12.2019
Autres dépôts à vue	676	873
Total des dettes envers la clientèle	676	873
Dettes couvertes par des obligations et des titres	-	-
Titres vendus à la clientèle dans le cadre d'un accord de rachat	-	-
Total	676	873

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

<i>(en KEUR)</i>	30.06.2020	31.12.2019
Titres du marché interbancaire et obligations négociables	1 195 774	1 545 431
Autres dettes	99	126
Total	1 195 873	1 545 557

NOTE 4.6 – ACTIFS CÉDÉS

De plus, dans le segment Financial Services to Corporates and Retail, l'instrument de la titrisation de crédits est également utilisé. Sous le nom de « Red & Black », utilisé pour les titrisations du Groupe Société Générale, nous avons regroupé, en 6 structures jusqu'à présent, des créances découlant de l'activité de location et les avons placées auprès du public. Trois structures actives existaient à la date de clôture des comptes.

À la date de clôture des comptes, la valeur comptable des créances cédées s'élevait à 1 353,6 millions d'euros pour les créances et à 1 130 millions d'euros pour les dettes y afférentes. Les créances cédées font partie des actifs dont la libre disponibilité est soumise à des restrictions.

Les valeurs marchandes correspondantes s'élevaient à 1 353,6 millions d'euros pour les créances et à 1 201,6 millions d'euros pour les dettes, si bien qu'il en résulte une créance nette de 152 millions d'euros. Les créances sont inscrites au poste « Prêts et créances sur la clientèle », tandis que les dettes figurent au poste « Dettes représentées par un titre ».

NOTE 4.7 – INTÉRÊTS ET PRODUITS / CHARGES ASSIMILÉS

<i>(en KEUR)</i>	01.01.2020 - 30.06.2020			2019			01.01.2019 - 30.06.2019		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Instruments financiers au coût amorti	91 530	(9 381)	82 149	181 347	(34 482)	146 865	88 458	(14 922)	73 536
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations émises	-	(457)	(457)	-	(821)	(821)	-	-	-
Opérations avec les établissements de crédit	726	(6 646)	(5 920)	559	(30 554)	(29 995)	278	(13 350)	(13 072)
Prêts à la clientèle et dépôts à vue	79 189	-	79 189	158 960	-	158 960	78 300	-	78 300
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres achetés/vendus dans le cadre d'un accord de rachat et prêts couverts par des titres	1 888	-	1 888	2 389	-	2 389	-	-	-
Contrats de location	9 727	(1)	9 726	19 439	(1)	19 438	9 880	-	9 880
<i>Biens immobiliers</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Biens mobiliers</i>	9 727	-	9 727	19 439	-	19 439	9 880	-	9 880
Dérivés de couverture	1 337	(2 277)	(940)	1 148	(3 106)	(1 958)	612	(1 572)	(960)
Instruments financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers évalués à la juste valeur en résultat	47 766	-	47 766	2 885	-	2 885	104	-	104
<i>Obligations et autres titres de dettes</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Créances sur les établissements de crédit</i>	47 766	-	47 766	2 885	-	2 885	104	-	104
<i>Prêts à la clientèle</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Titres achetés dans le cadre d'un accord de rachat</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des produits d'intérêts et charges d'intérêts	140 633	(9 381)	131 252	185 380	(34 482)	150 898	89 174	(14 922)	74 252

NOTE 4.8 – DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS

PRINCIPES COMPTABLES

Les instruments de dettes évalués comme actifs financiers au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les créances de location simple, les créances clients et les produits à percevoir enregistrés parmi les « Autres actifs » ainsi que les promesses de crédit et les garanties octroyées font l'objet d'un risque de crédit qui est pris en compte comme dépréciation ou provision pour dépréciation à hauteur de la perte de crédit attendue. Ces dépréciations et provisions sont enregistrées dès l'octroi du prêt ou l'acquisition des titres, sans attendre qu'une indication objective fasse état d'une dépréciation.

Pour déterminer le montant des dépréciations ou des provisions devant être enregistrées à chaque arrêté des comptes, ces expositions aux risques sont réparties en trois catégories, sur la base du risque de crédit accru depuis la comptabilisation initiale. Une dépréciation ou provision est enregistrée pour les encours dans chacune de ces catégories selon les modalités suivantes :

Risque observé d'une dégradation de la cote de crédit depuis la comptabilisation initiale de l'actif financier			
Catégorie du risque de crédit	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
	Actifs lors de l'acquisition	Actifs présentant une augmentation significative du risque de crédit	Actifs présentant une dégradation de la cote de crédit
Critères de transfert	Comptabilisation initiale de l'instrument au niveau 1 → <i>Constant en l'absence d'augmentation significative du risque de crédit</i>	Le risque de défaut de l'instrument s'est sensiblement accru depuis la comptabilisation initiale / impayé de plus de 30 jours	Indication que la cote de crédit de l'instrument s'est dégradée / impayé de plus de 90 jours
Évaluation des risques de crédit	Pertes de crédit attendues à 12 mois	Pertes de crédit attendues à maturité	Pertes de crédit attendues à maturité
Base d'évaluation Produit d'intérêts	Valeur comptable brute de l'actif avant dépréciation	Valeur comptable brute de l'actif avant dépréciation	Valeur comptable nette de l'actif après dépréciation

À la date de leur comptabilisation initiale, les encours sont classés systématiquement au niveau 1, à moins qu'ils ne présentent une évolution négative ou que leur cote de crédit soit déjà dégradée dès l'acquisition. Les encours classés au niveau 1 sont dépréciés à hauteur des pertes de crédit que le Groupe s'attend à subir dans les 12 prochains mois en prenant en considération les données historiques et la situation actuelle (pertes de crédit attendues à 12 mois). En conséquence, le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable brute de l'actif et la valeur actualisée des futurs flux de trésorerie estimés recouvrables, en tenant compte de l'effet des garanties appelées ou susceptibles de l'être et de la probabilité de survenance d'un défaut de paiement au cours des 12 prochains mois.

Les actifs qui présentent une cote de crédit dégradée dès l'achat ou l'acquisition sont comptabilisés à part. Ainsi, la variation des flux de trésorerie estimés recouvrables de l'instrument est actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine et corrigée du risque de crédit.

Pour identifier les encours à classer au niveau 2, le Groupe évalue l'augmentation significative du risque de crédit, en examinant toutes les données historiques et prospectives disponibles (scores comportementaux, indicateurs de type « loan to value », scénarios de prévisions macro-économiques, etc.). Le classement actuel de la cote de crédit est déterminant pour savoir si l'encours doit être classé au niveau 2. En cas de dégradation significative de la cote de crédit depuis la comptabilisation initiale, une provision d'un montant des pertes de crédit attendues à maturité est comptabilisée. Les augmentations significatives du risque de crédit sont évaluées portefeuille par portefeuille en se basant sur les courbes de probabilité de défaut définies pour le calcul des provisions pour dépréciation selon l'IFRS 9. Les valeurs limites des risques de crédit accrus de manière significative sont vérifiées une fois par an. Si, en outre, une contrepartie est classée comme critique à la date de clôture des comptes (et inscrite sur la *watch list*), une provision est comptabilisée à cette même date pour tous les contrats conclus avec cette contrepartie. Les encours constitués après l'inscription de la contrepartie sur la *watch list* sont classés au niveau 1. De plus, pour les actifs faisant l'objet d'un impayé de plus de 30 jours, nous présumons une nette augmentation du risque de crédit.

Pour identifier les encours à classer au niveau 3 (créances douteuses), le Groupe détermine s'il existe des indications objectives de dépréciation (événement de défaut) :

- une dégradation significative de la situation financière de la contrepartie conduit très probablement à ce que cette dernière ne puisse plus honorer en totalité ses engagements, ce qui représente par conséquent un risque de perte pour le Groupe ;
- compte tenu des difficultés financières de l'emprunteur, certaines concessions lui sont faites dans le cadre des dispositions du contrat de prêt, lesquelles ne lui auraient pas été accordées dans d'autres circonstances ;
- la survenance d'un ou plusieurs impayés de plus de 90 jours (à l'exception des encours restructurés qui, pendant la période probatoire, sont considérés comme dépréciés au premier impayé), accompagnée ou non de l'ouverture d'une procédure de recouvrement ;
- la forte probabilité d'un risque de crédit ou d'une procédure contentieuse (dépôt de bilan, règlement judiciaire ou liquidation forcée), indépendamment de l'existence d'un impayé.

Le Groupe applique le principe de contagion du caractère dépréciable d'un actif financier à l'ensemble des encours de la contrepartie en défaut. Si le débiteur fait partie d'un groupe d'entreprises, le principe de contagion du caractère dépréciable peut être appliqué aussi à l'ensemble des encours du Groupe.

Les encours classés aux niveaux 2 et 3 sont dépréciés à hauteur des pertes de crédit que le Groupe s'attend à subir sur la durée de vie des encours (pertes de crédit attendues à maturité), en prenant en considération les données historiques, la situation actuelle ainsi que les prévisions raisonnables d'évolution de la

conjoncture économique et des facteurs macro-économiques pertinents jusqu'à la date d'échéance. En conséquence, le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable brute de l'actif et la valeur actualisée des futurs flux de trésorerie estimés recouvrables, en tenant compte de l'effet des garanties appelées ou susceptibles de l'être et de la probabilité de survenance d'un défaut de paiement d'ici la date d'échéance.

Quel que soit le niveau auquel les encours sont classés, l'actualisation des flux de trésorerie est calculée sur la base du taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Le montant de cette dépréciation est inclus dans la valeur comptable nette de l'actif financier présentant une cote de crédit dégradée. Les dotations et reprises de dépréciations sont enregistrées au poste « Coût du risque » du compte de résultat.

Pour ses créances clients, le Groupe applique l'approche « simplifiée », consistant à évaluer les dépréciations à hauteur des pertes de crédit attendues à maturité, dès leur comptabilisation initiale, et quelle que soit l'évolution du risque de crédit de la contrepartie.

Les prêts octroyés par le Groupe peuvent faire l'objet d'une restructuration destinée à garantir le recouvrement du prêt et des intérêts en réaménageant les conditions contractuelles (par ex. baisse du taux d'intérêt, rééchelonnement des paiements périodiques, annulation partielle des dettes ou encore garanties supplémentaires). Les actifs ne peuvent faire l'objet d'une restructuration que lorsque l'emprunteur connaît des difficultés financières ou déclare son insolvabilité (que cette insolvabilité soit avérée ou fortement susceptible d'intervenir en l'absence de restructuration).

Les prêts restructurés qui réussissent le test SPPI sont inscrits au bilan. Leur coût amorti avant dépréciation est ajusté d'une décote du montant de la différence négative entre la valeur actualisée des nouveaux flux de trésorerie contractuels résultant de la restructuration du prêt et le coût amorti avant dépréciation diminué de toute annulation partielle des dettes. Cette décote, correspondant au manque à gagner, est enregistrée au poste « Coût du risque » du compte de résultat. Par conséquent, les produits d'intérêts y afférents continueront par la suite d'être comptabilisés au taux d'intérêt effectif d'origine des prêts. Après la restructuration, ces actifs sont systématiquement classés au niveau 3 en raison de leur dépréciation (encours présentant une dégradation de la cote de crédit), étant donné que les emprunteurs sont considérés comme insolubles. Le classement au niveau 3 est maintenu pendant au moins un an ou plus, tant que le Groupe n'est pas sûr que l'emprunteur puisse honorer ses engagements. Dès lors que le prêt n'est plus classé au niveau 3, le Groupe évalue l'augmentation significative du risque de crédit en comparant le degré du risque de crédit le jour de l'arrêté des comptes à celui en date de la comptabilisation initiale du prêt avant sa restructuration.

Lorsque des prêts restructurés ne réussissent plus le test SPPI, ils sont décomptabilisés et les nouveaux prêts résultant de la restructuration leur sont substitués au bilan le même jour. Les nouveaux prêts sont alors comptabilisés comme actifs financiers évalués à la juste valeur en résultat conformément aux dispositions en vigueur.

APERÇU DES DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS

<i>(en KEUR)</i>	30.06.2019	31.12.2018
Dépréciation des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	-
Dépréciation des actifs financiers au coût amorti	68 502	67 163
<i>Prêts et créances au coût amorti</i>	65 028	64 103
<i>Autres actifs au coût amorti</i>	3 474	3 060
Provisions sur engagements financiers	745	567
Provisions sur engagements de garantie	-	-
Total des dépréciations en cas de perte de crédit	745	567

DÉPRÉCIATIONS DES ACTIFS FINANCIERS

<i>(en KEUR)</i>	Dépréciation au 01.01.2020	Dotations	Reprises disponibles	Charge de dépréciation nette	Reprises utilisées	Autres variations	Dépréciation au 30.06.2020
Actifs financiers au coût amorti	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciation sur encours sains (niveau 1)	20 836	5 890	(9 341)	(3 451)	-	-	19 113
Dépréciation sur encours dégradés (niveau 2)	4 094	6 140	(5 310)	830	-	-	4 428
Dépréciation sur encours douteux (niveau 3)	42 233	33 850	(16 966)	16 884	(11 428)	-	44 961
Total	67 163	45 880	(31 617)	14 263	(11 428)	-	68 502
Dont location-financement et contrats similaires	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations sur encours sains (niveau 1)	4 162	654	(676)	(22)	-	-	4 140
Dépréciation sur encours dégradés (niveau 2)	435	291	(424)	(133)	-	-	302
Dépréciation sur encours douteux (niveau 3)	2 848	3 564	(3 362)	202	(1 294)	-	2 302
Total	7 445	4 509	(4 462)	47	(1 294)	-	6 744

PROVISIONS

<i>(en KEUR)</i>	Dépréciation au 01.01.2020	Dotations	Reprises disponibles	Charge de dépréciation nette	Reprises utilisées	Autres variations	Dépréciation au 30.06.2020
Engagements financiers							
Dépréciations sur encours sains (niveau 1)	505	190	-	190	-	-	695
Dépréciations sur encours dégradés (niveau 2)	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations sur encours douteux (niveau 3)	62	-	(12)	(12)	-	-	50
Total	567	190	(12)	178	-	-	745
Engagements de garantie							
Dépréciations sur encours sains (niveau 1)	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations sur encours dégradés (niveau 2)	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations sur encours douteux (niveau 3)	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	-

COÛT DU RISQUE

<i>(en KEUR)</i>	01.01.2020- 30.06.2020	2019	01.01.2019- 30.06.2019
Risque de crédit	(5 911)	(16 353)	(3 385)
Dotations nettes pour dépréciations	(7 055)	(18 578)	(4 513)
<i>Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</i>	-	-	0
<i>Actifs financiers au coût amorti</i>	(7055)	(18 578)	(4 513)
Dotations nettes aux provisions	(178)	135	(61)
<i>Engagements financiers</i>	(178)	135	(61)
<i>Engagements de garantie</i>	-	-	0
Pertes non recouvertes sur créances irrécouvrables	-	(128)	(2)
Récupérations sur créances irrécouvrables	1 322	2 218	1 191
Autres risques	-	-	0
Total	(5 911)	(16 353)	(3 385)

NOTE 4.9 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS AUX COÛTS D'ACQUISITION

Pour les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur au bilan, les justes valeurs sont présentées dans cette note annexe.

ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS AUX COÛTS D'ACQUISITION

<i>(en KEUR)</i>	30.06.2020	
	Valeur comptable	Juste valeur
Créances sur les établissements de crédit	109 708	109 708
Prêts à la clientèle	5 039 505	4 646 604
<i>Prêts à la clientèle au coût amorti</i>	4 570 501	4 131 695
<i>Créances de contrats de location</i>	469 004	514 909
Titres	-	-
Total des actifs financiers évalués aux coûts d'acquisition	5 149 213	4 756 312

PASSIFS FINANCIERS ÉVALUÉS AUX COÛTS D'ACQUISITION

<i>(en KEUR)</i>	30.06.2020	
	Valeur comptable	Juste valeur
Dettes envers les établissements de crédit	4 628 132	4 628 132
Dettes envers la clientèle	676	676
Obligations émises	1 195 873	1 195 873
Dettes subordonnées	-	-
Total des passifs financiers évalués aux coûts d'acquisition	5 824 681	5 824 681

MÉTHODES D'ÉVALUATION

Prêts, créances et contrats de location-financement

La juste valeur des prêts et créances ainsi que des créances de location-financement sur de grandes entreprises est calculée, à défaut d'un marché actif pour ces prêts, en procédant à l'actualisation des flux de trésorerie attendus au moyen d'un taux d'actualisation se basant sur les taux de marché (à savoir le taux de référence actuariel publié par la Banque de France et le taux à coupon zéro) qui s'appliquent, le jour de la clôture des comptes, aux prêts présentant pour l'essentiel les mêmes modalités et échéances, les taux d'intérêt devant toutefois être ajustés par des majorations pour coûts de liquidité et de gestion afin de tenir compte du risque de crédit de l'emprunteur.

La juste valeur des prêts et créances ainsi que des créances de location-financement sur des clients du secteur de la banque de détail, à savoir principalement des particuliers et des PME, est calculée, à défaut d'un marché actif pour ces prêts, en procédant à l'actualisation des futurs flux de trésorerie au moyen des taux de marché qui s'appliquent le jour de la clôture des comptes aux prêts de la même catégorie ayant la même échéance.

Dans le cas de prêts, de créances et de créances de location-financement à taux variable ainsi que de prêts à taux fixe dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an, on suppose que la juste valeur correspond à la valeur comptable, dans la mesure où il n'y a pas eu de fluctuations considérables des spreads de crédit pour les contreparties depuis l'inscription au bilan.

Dettes

À défaut d'un marché actif pour les dettes, on suppose que la juste valeur des dettes correspond à la valeur des futurs flux de trésorerie actualisés au moyen du taux de marché en vigueur le jour de la clôture des comptes. Si la dette est représentée par un instrument financier coté en bourse, sa valeur correspond à son prix sur le marché.

Pour les dettes à taux variable et les dettes dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an, on suppose que la juste valeur correspond à la valeur comptable. De la même manière, la juste valeur individuelle des dépôts à vue correspond à leur valeur comptable.

NOTE 5 – AUTRES ACTIVITÉS

NOTE 5.1 – PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS

(en KEUR)	01.01.2020-30.06.2020			2019			01.01.2019-30.06.2019		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec les établissements de crédit	-	(316)	316	-	(493)	(493)	-	(229)	(229)
Opérations avec la clientèle	18 710	(4 571)	14 139	40 314	(11 140)	29 174	19 774	(5 561)	14 213
Opérations sur instruments financiers	-	(14)	(14)	-	(2 786)	(2 786)	19 774	(5 790)	13 984
Opérations sur titres	-	(5)	(5)	-	(2 786)	(2 786)	-	-	-
Promesses de crédit et de garantie	17 812	-	17 812	-	(18)	(18)	0	(17)	(17)
Prestations de services	1 562	(1 417)	145	42 136	-	42 136	21 309	0	21 309
Autres	38 084	(6 323)	31 761	3.064	(3 324)	(260)	1 604	(1 644)	(40)
Total	-	(316)	(316)	85 514	(17 761)	67 753	42 687	(7 451)	35 236

NOTE 5.2 – PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

(en KEUR)	01.01.2020-30.06.2020			2019			01.01.2019-30.06.2019		
	Produits	Charges	Net	Pro- duits	Charges	Net	Pro- duits	Charges	Net
Évolution de l'immobilier	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Location de biens immobiliers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Leasing d'équipement	135 992	(120 747)	15 245	262 201	(229 479)	32 722	131 927	(114 742)	17 185
Autres activités	1 433	(33 380)	(31 947)	4 026	(62 927)	(58 901)	1 229	(31 120)	(29 891)
Total	137 425	(154 127)	(16 702)	266 227	(292 406)	(26 179)	133 156	(145 862)	(12 706)

Les produits découlant du leasing d'équipement et d'autres activités se composent des éléments suivants :

(en KEUR)	01.01.2020- 30.06.2020	01.01.2019- 30.06.2019
Produits de la vente de biens en location simple	56 742	53 687
Remboursement d'allocations sur biens en location simple	1 589	1 549
Produits de la location simple	65 856	64 869
Autres produits de la location simple	11 745	11 758
Produits découlant de frais pour retard de paiement	60	64
Autres produits	1 433	1 229
Total	137 425	133 156

Les charges des autres activités se composent des éléments suivants :

<i>(en KEUR)</i>	01.01.2020- 30.06.2020	01.01.2019- 30.06.2019
Remises sur location simple	(456)	(114)
Pertes comptables liées à la vente de biens en location simple	(50 446)	(45 744)
Amortissements sur biens en location simple	(53 781)	(52 985)
Autres dépenses de location-financement	(16 064)	(15 899)
Dépenses d'inventaire	-	0
Dépenses pour des activités autres que les activités bancaires	(33 361)	(30 888)
Autres remises	(19)	(232)
Total	(154 127)	(145 862)

NOTE 5.3 – AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

AUTRES ACTIFS

<i>(en KEUR)</i>	30.06.2020	31.12.2019
Garanties de dépôts fournies	-	-
Comptes de compensation pour transactions de titres	1 030	-
Charges payées d'avance	91 790	90 312
Autres débiteurs divers	121 141	112 416
Total brut	213 961	202 728
Dépréciations	(6 566)	(6 152)
Total net	207 395	196 156

Au 30 juin 2020, le poste « Autres actifs » comprend essentiellement des stocks, des créances de location simple impayées et des commissions à recevoir.

Aperçu des créances en souffrance non provisionnées :

<i>(en KEUR)</i>	30.06.2020
en souffrance depuis 30 à 60 jours	236
en souffrance depuis 61 à 90 jours	197
en souffrance depuis 91 à 180 jours	173
en souffrance depuis plus de 181 jours	151

AUTRES PASSIFS

<i>(en KEUR)</i>	30.06.2020	31.12.2019
Garanties de dépôts obtenues	-	-
Comptes de compensation pour transactions de titres	17	-
Avantages du personnel	3 646	3 870
Dettes locatives	4 561	4 849
Régularisations des produits	29 027	32 279
Autres créditeurs divers	89 831	147 234
Total	127 082	188 232

Le poste « Autres créiteurs divers » comprend essentiellement des charges déjà acquittées et des dettes découlant du contrat de transfert de bénéfices conclu avec la succursale de la Société Générale S.A. à Francfort (société dominante).

NOTE 6 – FRAIS DE PERSONNEL ET AVANTAGES DU PERSONNEL

FRAIS DE PERSONNEL

<i>(en KEUR)</i>	01.01.2020- 30.06.2020	2019	01.01.2019- 30.06.2019
Rémunération des salariés	(29 662)	(59 686)	(29 468)
Cotisations sociales et impôts sur les salaires	(5 170)	(10 116)	(5 028)
Charges de retraite nettes – actifs distincts	(86)	(184)	(81)
Charges de retraite nettes – régime de retraite à prestations définies	(441)	(750)	(348)
Participation aux bénéfices et primes des salariés	(1)	(64)	(1)
Total	(35 360)	(70 800)	(34 926)
<i>y compris les charges nettes découlant de paiements en actions</i>	-	(94)	(13)

ÉVOLUTION DES PROVISIONS POUR AVANTAGES DU PERSONNEL

<i>(en KEUR)</i>	Solde au 31.12.2019	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Autres variations	Solde au 30.06.2020
Provisions pour avantages du personnel	18 505	325	(7)	318	(41)	1 114	19 896

NOTE 7 – IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Suite à la conclusion du contrat de transfert de bénéfices du 7 septembre 2016 entre la Société Générale Effekten GmbH (société affiliée) et la succursale de la Société Générale S.A. à Francfort (société dominante), il existe, rétroactivement au 1^{er} janvier 2016, un rapport d'affiliation fiscale concernant l'impôt sur les bénéfices entre la SGE et la succursale de la Société Générale S.A. à Francfort. En raison de ce rapport d'affiliation fiscale, la Société Générale Effekten GmbH ne fait pas figurer les impôts différés dans ses comptes, mis à

part les gains et pertes liés à la réévaluation des régimes de retraite à prestations définies et comptabilisés directement en capitaux propres.

Les actifs d'impôts comprennent des impôts payés d'avance à l'administration fiscale et pour lesquels les sociétés ont droit au remboursement des montants versés en trop.

NOTE 8 – CAPITAUX PROPRES

Au 30 juin 2020, le Groupe dispose de capitaux propres d'un montant de 18,2 millions d'euros. Ceux-ci se composent du capital souscrit de 26 KEUR (1^{er} janvier 2020 : 26 KEUR) ainsi que du report de bénéfices de la SG de 0,5 million d'euros, établi selon les dispositions du droit commercial, auquel s'ajoutent les réserves consolidées de -12,7 millions d'euros et le résultat semestriel consolidé d'un montant de 35,3 millions d'euros.

Les réserves consolidées se composent essentiellement de facteurs de consolidation tels que l'élimination des participations consolidées et des stocks de capitaux propres correspondants ainsi que le transfert des bénéfices des filiales. Étant donné que les valeurs comptables des participations dépassent – si l'on tient compte des réserves latentes – les capitaux propres inscrits au bilan des sociétés transférées, cela conduit à une réduction des réserves du Groupe dans les comptes intermédiaires consolidés établis selon les IFRS. La solidité des valeurs comptables des participations a été contrôlée dans le cadre des comptes individuels de la Société Générale Effekten GmbH pour le semestre 2020 considéré.

Les réserves consolidées ne sont influencées qu'à la fin de l'année par le transfert des bénéfices des filiales à la succursale de la Société Générale S.A. à Francfort (société dominante).

Les variations des capitaux propres pendant l'exercice sont présentées dans le tableau d'évolution des capitaux propres consolidés.

Les différentes sociétés du Groupe gèrent leurs besoins en capitaux propres en relation étroite avec la maison mère du Groupe.

La filiale BDK gère ses besoins en capitaux propres en fonction des exigences prudentielles de capital.

NOTE 9 – AUTRES INFORMATIONS

NOTE 9.1 – INFORMATION SECTORIELLE

Tel que décrit ci-après, le Groupe dispose de trois segments opérationnels qui représentent les domaines d'activité stratégiques du Groupe. Ces segments offrent différents produits et services et sont gérés séparément les uns des autres. Le récapitulatif ci-après décrit les domaines d'activité de chaque segment opérationnel du Groupe.

Segments opérationnels	Domaines d'activité
Global Banking and Investor Solutions	Le domaine d'activité de ce segment est l'émission de warrants et de certificats via la maison mère du Groupe Société Générale Effekten GmbH. Les warrants et certificats sont vendus aux parties contractantes qui sont toutes des filiales à 100% de la Société Générale S.A., Paris, ou la maison mère elle-même.
Financial Services to Corporates and Retails	Ce segment regroupe toutes les activités entrant dans le cadre d'une société de leasing indépendante des constructeurs. Cela comprend notamment l'offre, à des concessionnaires automobiles et à leurs clients, de solutions de financement et de prestations de services sur tout ce qui a trait à l'automobile. L'éventail de produits couvre tous les processus financiers pertinents pour un concessionnaire automobile, tels que financement des ventes et leasing, financement des achats et assurances. De plus, ce segment propose aussi aux concessionnaires automobiles des solutions informatiques intelligentes, telles que des services web et un système POS conçu par ses soins.
Asset Management	Le domaine d'activité de ce segment comprend la gestion de fonds de placement dans le cadre du « modèle KVG » et l'internalisation de l'administration des fonds d'autres sociétés de gestion de capitaux. Des placements directs continuent d'être administrés. Ces prestations de services sont fournies essentiellement aux clients européens.

	Global Banking and Investor Solutions			Financial Services to Corporates and Retails			Asset Management			Groupe		
(en KEUR)	30.06.2020	31.12.2019	30.06.2019	30.06.2020	31.12.2019	30.06.2019	30.06.2020	31.12.2019	30.06.2019	30.06.2020	31.12.2019	30.06.2019
Produit net bancaire	(2 122)	(4 105)	(1 968)	84 244	161 858	83 617	16 024	31 640	15 291	98 146	189 424	96 940
Frais administratifs	174	162	(27)	(39 514)	(77 611)	(38 045)	(19 468)	(42 967)	(19 531)	(58 808)	(120 416)	(57 603)
Résultat brut d'exploitation	(1 948)	(3 943)	(1 995)	44 730	84 247	45 572	(3 444)	(11 327)	(4 240)	39 338	69 008	39 337
Coût du risque	-	-	-	(5 911)	(16 353)	(3 385)	-	-	-	(5 911)	(16 353)	(3 385)
Résultat d'exploitation	(1 948)	(3 943)	(1 995)	38 819	67 894	42 187	(3 444)	(11 327)	(4 240)	33 427	52 655	35 952
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-	-	-	(1)	-	-	-	-	-	(1)	-
Dépréciation de l'écart d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	(575)	(761)	-	(575)	(761)
Résultat avant impôts	(1 948)	(3 943)	(1 995)	38 819	67 893	42 187	(3 444)	(11 902)	(5 001)	33 427	52 079	35 191
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de toutes les sociétés du périmètre de consolidation	(1 948)	(3 943)	(1 995)	38 819	67 893	42 187	(3 444)	(11 902)	(5 001)	33 427	52 079	35 191
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	(1 896)	1 144	(537)	-	-	-	(1 896)	1 144	(537)
Résultat net (part du Groupe)	(1 948)	(3 943)	(1 995)	40 715	66 749	42 724	(3 444)	(11 902)	(5 001)	35 323	50 935	35 727
Actifs	26 834 824	2 931 339	3 941 626	5 923 100	5 732 429	5 413 321	110 803	116 940	51 041	32 868 727	7 979 687	9 405 988
Passifs	27 242 446	3 391 092	4 401 120	5 524 205	5 318 101	4 972 291	83 917	97 209	22 678	32 850 568	7 980 592	9 396 089

Les écarts des actifs et des passifs des segments présentés ci-dessus par rapport à ceux comptabilisés au bilan des entreprises individuelles résultent de la situation de consolidation.

NOTE 9.2 – AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS

<i>(en KEUR)</i>	01.01.2020- 30.06.2020	2019	01.01.2019- 30.06.2019
Loyers	(1 262)	(1 800)	(1 033)
Impôts	4	(320)	(221)
Informatique & Télécom	(8 171)	(15 448)	(8 057)
Conseil	(3 835)	(10 167)	(3 845)
Autres	(7 864)	(17 536)	(9 521)
Total	(21 128)	(45 271)	(22 677)

NOTE 9.3 - PROVISIONS

Les provisions inscrites au bilan au 30 juin 2020 regroupent pour l'essentiel les provisions pour avantages du personnel et les provisions pour risques. Les éventuelles conséquences de la constitution de ces provisions sont de courte durée (12 mois). Les dettes résultant des prestations versées au personnel sont marquées par une certaine incertitude en raison de leur date de début incertaine.

Ventilation des principales provisions à la date de clôture des comptes :

<i>(en KEUR)</i>	Provisions au 31.12.2019	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Autres variations	Provisions au 30.06.2020
Provisions pour risque de crédit des engagements hors bilan (cf. Note 4.8)	567	190	(12)	178	-	-	745
Provisions pour avantages du personnel (cf. Note 6)	18 505	325	(7)	318	(41)	1 114	19 896
Autres provisions	60 695	-	(64)	(64)	-	(9)	60 622
Total	79 767	515	(83)	432	(41)	1 105	81 263

Dans le cadre du processus de gestion des risques, l'inventaire des risques est mis à jour au moins une fois par an et comprend toutes les catégories de risques essentielles pour BDK / ALD LF.

Des provisions sont constituées pour certains de ces risques (risque de crédit, risque de valeur résiduelle, risque opérationnel) et toutes ces catégories de risque sont fondamentalement couvertes par des capitaux propres dans le calcul de la capacité de risque.

NOTE 9.4 – CONTRATS DE LOCATION

Le Groupe assume le rôle de bailleur en ce qui concerne la filiale ALD Lease Finanz GmbH, Hambourg. Celle-ci a été fondée en tant que société de leasing indépendant des constructeurs et spécialisée dans l'offre de leasing de véhicules. En liaison avec des partenaires de coopération, notamment la filiale Bank Deutsches Kraftfahrzeuggewerbe GmbH (BDK), elle propose des solutions de financement et des prestations de services en rapport avec l'automobile. Sa gamme de produits couvre tous les processus financiers des concessionnaires : financement et leasing des ventes, financement des achats et assurances, susceptibles d'accroître la fidélisation des clients au concessionnaire et donc d'augmenter les chances de rendement de ce dernier.

<i>(en TEUR)</i>	Immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en cours	Immobilisations corporelles d'exploitation (hors actifs de location simple)	Actifs de location simple	Actifs de placement	Droits d'utilisation	Total
Coûts d'acquisition et de fabrication							
Solde au 31 décembre 2019	25 838	296	12 871	789 469	-	6 168	834 642
Acquisitions	-	-	-	-	-	-	-
Cessions	565	410	1 148	106 476	-	523	109 122
Autres mouvements	-	-	-	(94 455)	-	(67)	(94 522)
Solde au 30 juin 2020	26 403	706	14 019	801 490	-	6 624	849 242
Dépréciations et amortissements cumulés							
Solde au 31 décembre 2019	(20 268)	-	(9 317)	(194 117)	-	(1 305)	(225 007)
Amortissements ordinaires	(858)	-	(661)	(53 781)	-	(804)	(56 104)
Dépréciations	-	-	-	(456)	-	-	(456)
Reprises/cessions	-	-	-	43 020	-	60	43 080
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-
Solde au 30 juin 2020	(21 126)	-	(9 978)	(205 334)	-	(2 049)	(238 487)
Valeurs comptables							
Au 31 décembre 2019	5 570	296	3 554	595 352	-	4 863	609 635
Solde au 30 juin 2020	5 277	706	4 041	596 156	0	4 575	610 755

CONTRATS DE LOCATION EN QUALITÉ DE BAILLEUR
LOCATION SIMPLE

FUTURS PAIEMENTS MINIMAUX AU TITRE DE CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

<i>(en KEUR)</i>	30.06.2020	31.12.2019
Ventilation du total des paiements minimaux à recevoir	-	-
à moins d'un an	286 551	245 908
de un à cinq ans	375 832	416 476
à plus de cinq ans	-	-
Total des futurs paiements minimaux à recevoir	662 383	662 384

DÉTAILS DES CHARGES DE LOCATION ET PRODUITS DE SOUS-LOCATION

<i>(en KEUR)</i>	30.06.2020			
	Biens immobiliers	Matériel informatique	Autres	Total
Location	(883)	(618)	(380)	(1 881)
Charges d'intérêts sur dettes locatives	(1)			(1)
Montant d'amortissement du droit d'utilisation d'actifs sous-jacents	(422)		(380)	(802)
Charges pour locations de courte durée	(460)		-	(460)
Charges pour locations d'actifs de faible valeur		(618)		(618)
Charges de loyers variables				-
Sous-location	(3)	-	-	(3)
Produits de sous-location de droits d'utilisation	(3)			(3)

NOTE 10 – INFORMATIONS SUR LES PRINCIPAUX RISQUES

Concernant l'organisation générale de la gestion des risques, nous renvoyons aux précisions fournies dans le rapport de gestion du Groupe au 30 juin 2020.

RISQUES DE CONTREPARTIE

Aperçu des risques de contrepartie par poste du bilan sur la base des valeurs comptables :

<i>(en KEUR)</i>	30.06.2020
Actifs financiers à la juste valeur en résultat	26 898 352
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-
Prêts et créances sur la clientèle	109 708
Actifs d'impôts	4 570 501
Créances de location-financement	779
Autres actifs	469 004
Total	207 395

Il existe en outre des promesses de crédit irrévocables envers la clientèle pour un montant nominal de 205 231 KEUR.

Les principaux risques de contrepartie résultent exclusivement du segment Financial Services to Corporates and Retails.

Dans l'estimation des exigences prudentielles de fonds pour le calcul des actifs pondérés en fonction des risques (Risk Weighted Assets, RWA) ainsi que de la perte attendue (Expected Loss, EL), c'est-à-dire de la perte qui pourrait survenir au regard de la qualité de la transaction, de la solidité de la contrepartie et de toutes les mesures qui ont été prises pour atténuer le risque, les pondérations RWA sont attribuées en fonction des catégories de clients.

La « Credit Value at Risk » (valeur de risque en crédit) avec un niveau de confiance de 99,90% au 30 juin 2020 se présente comme suit :

(en MEUR)	Financement des ventes			
	EAD	Perte attendue	Perte inattendue	Credit Value at Risk
Clients particuliers	3 382,6	14,5	35,3	49,8
Clients professionnels	569,7	7,0	13,3	20,3
Portefeuille global	3 952,3	21,5	48,6	70,1

(en MEUR)	Financement des concessionnaires			
	EAD	Perte attendue	Perte inattendue	Credit Value at Risk
Sans garantie du constructeur	505,6	8,2	20,8	29,0
Avec garantie du constructeur	171,2	0,5	6,5	7,0
Portefeuille global	676,8	8,7	27,3	36,1

(en MEUR)	Location			
	EAD	Perte attendue	Perte inattendue	Credit Value at Risk
Clients particuliers	261,8	1,4	6,1	7,4
Clients professionnels	831,9	4,5	15,2	19,8
Portefeuille global	1 093,7	5,9	21,3	27,2

En ce qui concerne le financement des concessionnaires, le portefeuille vendu sans recours au sein du Groupe n'est pas pris en compte dans le calcul.

Le portefeuille du Groupe dans le financement des ventes se répartit entre les clients particuliers et les clients professionnels. Les petites entreprises ainsi que les indépendants sont enregistrés comme clients

professionnels. Suite à une large diversification, nous présentons des risques individuels relativement réduits. Environ 89% de nos contrats de prêt représentent un volume de crédit allant jusqu'à 25.000 euros.

Pour ce qui est du financement des achats, nous comptons 1 319 engagements de crédit. Les 331 emprunteurs les plus importants représentent, avec 508 million d'euros, une part de 75% du volume de crédit d'un total de 677 millions d'euros.

RISQUES DE MARCHÉ

Tous les risques de marché découlant de warrants et de certificats émis sont entièrement couverts par des opérations de couverture conclues avec la Société Générale S.A., Paris. Par conséquent, la Société n'est pas soumise à des risques de variation des prix ni à des risques de change, pas plus qu'à des risques de variation du taux d'intérêt.

Les risques de marché découlant des opérations de location du Groupe comprennent essentiellement les risques de valeur résiduelle pris en charge par le Groupe. Durant le premier semestre de l'exercice, le risque de valeur résiduelle a été pris en charge pour 57% des nouveaux contrats (55% l'année précédente). Ainsi, la part des véhicules pour lesquels le risque de valeur résiduelle est supporté s'élève à 56% du volume total (56% l'année précédente).

Si les risques de valeur résiduelle sont pris en charge, il existe en général un contrat de location simple et celui-ci n'entraîne pas l'inscription au bilan d'un instrument financier. Si le risque de valeur résiduelle est couvert (en règle générale par des garanties ou des accords de rachat conclus avec les concessionnaires), une classification des contrats de location-financement a lieu et, de ce fait, l'inscription au bilan d'un instrument financier. L'instrument financier proprement dit n'est cependant soumis à aucun risque du marché, mais uniquement à d'éventuels risques de contrepartie.

RISQUES DÉCOULANT DE LA CRISE DU CORONAVIRUS

La pandémie de coronavirus entraîne une augmentation des risques opérationnels dans le monde entier. Pour réduire ces risques au strict minimum, les mesures suivantes ont déjà été prises au premier semestre de l'exercice 2020 dans le cadre de la gestion des risques :

- Gestion de la continuité des activités et activation de plans à cet effet
- Gestion de l'externalisation
- Garantie de la protection des membres du personnel appartenant à un groupe à risque
- Identification des risques et production d'informations par le Ministère fédéral allemand de la Santé et l'Institut Robert Koch, le Centre fédéral d'éducation pour la santé (BzgA) et les services d'hygiène publique
- Identification des risques émanant des pays à risque (la France où se trouve le siège de la société mère ainsi que les pays des partenaires commerciaux et des centres de services)

- Mesures d'hygiène préventives afin d'identifier et d'interrompre les voies de transmission
- Facilitation du télétravail
- Réduction ou suspension totale des déplacements professionnels
- Mise en place de visioconférences
- Mise en place de mesures de distanciation sociale dans les locaux de l'entreprise

Les risques économiques éventuellement élevés susceptibles d'être encourus par le Groupe sont les suivants :

- chute du chiffre d'affaires
- créances irrécouvrables
- risques d'illiquidité
- risques de prix (de marché)
- risques commerciaux et de réputation

Les risques actuellement observables liés au virus COVID 19 ainsi que les conflits non résolus dans le commerce mondial vont sérieusement ralentir la reprise économique initialement prévue. Par conséquent, nous nous attendons à des risques à court et à moyen terme sur les marchés financiers, combinés à une forte volatilité. La situation exceptionnelle que nous traversons actuellement ne permet pas de faire de prévisions valables concernant les risques découlant de la crise (voir également à ce sujet les commentaires faits dans le rapport de gestion du Groupe, au chapitre Rapport d'opportunités).

RISQUE D'ILLIQUIDITÉ

Le Groupe se refinance pour l'essentiel par l'intermédiaire d'entreprises du Groupe supérieur. Les principes et les règles valables pour la gestion du risque d'illiquidité sont fixés au niveau des instances de la Société Générale S.A., Paris.

Au 30 juin 2020, il existait avec la succursale de la Société Générale S.A. à Francfort une ligne de crédit non utilisée de la SG Effekten GmbH d'un montant de 10 millions d'euros ainsi qu'une ligne de crédit d'un montant de 7 396 millions d'euros dans le segment F Financial Services to Corporates and Retails, dont 1 988 millions d'euros n'étaient pas utilisés.

L'objectif prioritaire de la gestion du risque d'illiquidité est de garantir le refinancement des activités du Groupe à des coûts optimaux, tout en gérant le risque d'illiquidité et en respectant les prescriptions légales. Le système de gestion des liquidités permet la création d'une structure cible composée d'actifs et de passifs pour le bilan et conforme à la propension au risque définie par le conseil d'administration.

- La structure des actifs doit permettre aux domaines d'activité de développer leur activité sans dépenser trop de liquidités et en accord avec la structure de la valeur cible des passifs. Ce développement doit veiller à respecter les limites de liquidités fixées au sein du Groupe (dans le cas d'un scénario statique ou extrême) et tenir compte des exigences prudentielles.

- La structure des passifs dépend de la capacité des domaines d'activité à emprunter des fonds auprès d'établissements de crédit et de clients ainsi que de la capacité du Groupe à emprunter durablement des fonds sur les marchés en tenant compte de la propension au risque. Le système de gestion s'appuie sur une mesure et limitation des impasses de liquidité des domaines d'activité dans des scénarios de référence ou des situations extrêmes, de leur besoin de financement auprès du Groupe, des emprunts contractés par le Groupe sur le marché, des actifs appropriés disponibles et de la contribution des domaines d'activité aux chiffres clés prudentiels.
- Dans le cadre de l'exécution de leurs activités, les domaines d'activité doivent tenir compte d'impasses statiques survenant en cas de manques de liquidités ou de moindres liquidités en s'adressant au service central de trésorerie de la maison mère. Celle-ci peut, le cas échéant, maintenir une position de conversion / conversion inverse, qu'elle doit surveiller et gérer dans le cadre des limites de risques qui lui sont imposées.
- Les tests de résistance internes en matière de liquidités déterminés sur la base de scénarios systémiques, spécifiques ou combinés sont suivis par la maison mère. Ils servent à garantir que l'horizon temporel fixé par le conseil d'administration pour la pérennité de l'entreprise soit respecté et à calibrer le montant de la réserve de liquidité. Ils s'accompagnent d'un plan d'urgence (Contingency Funding Plan) qui prévoit les mesures à prendre en cas de crise de trésorerie.
- Les besoins de financement des domaines d'activité (à court et long terme) sont limités selon les objectifs concernant l'évolution des activités et en fonction des capacités et des objectifs du Groupe à emprunter des capitaux extérieurs.
- Un plan de refinancement à long terme est établi pour couvrir les futurs remboursements et financer la croissance des domaines d'activité.
- Les ressources financières à court terme du Groupe sont dimensionnées de manière à pouvoir financer les besoins à court terme des domaines d'activité sur les horizons prévus pour la gestion de placement et dans le cadre des obligations applicables à l'activité. Comme mentionné plus haut, elles sont dimensionnées en fonction de la réserve de liquidité, côté actif, de l'horizon de survie fixé dans des conditions extrêmes et de l'objectif fixé pour les ratios prudentiels de liquidité (LCR/NSFR).
- Enfin, les frais de liquidité sont limités par l'échelle interne de refinancement. Les financements attribués aux domaines d'activité leur sont facturés sur la base d'échelles qui reflètent les frais de liquidité du Groupe. Ce système a pour objectif d'optimiser l'utilisation de sources de financement externes par les domaines d'activité. Il sert à gérer l'équilibre du financement dans le bilan.

D'après l'estimation des différentes sociétés du Groupe et du point de vue du Groupe Société Générale Effekten GmbH, aucun risque d'illiquidité n'est relevé actuellement pour le Groupe.

Au 30 juin 2020, les créances et les dettes du Groupe présentent les échéances suivantes :

Créances :

<i>(en KEUR)</i>	jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans	Échéance indéterminée	30.06.2020
Actifs financiers à la juste valeur en résultat	953 925	4 044 851	3 418 445	249 668	18 231 463	26 898 352
Créances sur les établissements de crédit au coût amorti	87 299	7 041	11 118	4 250	-	109 708
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	783 327	1 204 727	2 502 876	79 571	-	4 570 501
Créances de location-financement	41 362	120 157	307 066	419	-	469 004
Autres actifs	235 433	235 225	348 121	2 383	-	821 162
Total des créances	2 101 347	5 612 001	6 587 626	336 291	18 231 463	32 868 727

Dettes :

<i>(en KEUR)</i>	jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans	Échéance indéterminée	30.06.2020
Passifs financiers à la juste valeur en résultat	876 988	4 044 526	3 413 167	246 819	18 231 146	26 812 646
Dérivés de couverture	2 000	-	-	-	-	2 000
Dettes représentées par un titre	161 028	383 917	650 928	-	-	1 195 873
Dettes envers les établissements de crédit	614 206	1 257 991	2 552 323	203 612	-	4 628 132
Dettes envers la clientèle	676	-	-	-	-	676
Autres dettes	67 596	87 025	46 474	10 146	-	211 241
Total des dettes	1 722 495	5 773 459	6 662 892	460 577	18 231 146	32 850 568

RISQUES DÉCOULANT DE LITIGES

La Société Générale Securities Services GmbH a pris des dispositions suffisantes pour un litige en cours au moyen d'une garantie obtenue auprès de la succursale de la Société Générale S. A. à Francfort. Grâce à cette garantie, le litige ne pèse pas, économiquement parlant, sur la Société Générale Securities Services GmbH ni sur la Société Générale Effekten GmbH. Par conséquent, la Société Générale Securities Services GmbH a procédé à une comptabilisation nette de l'encours douteux à hauteur de 60 millions d'euros avec la garantie d'un montant total de 100 millions d'euros. Les risques découlant de ces litiges sont ainsi suffisamment couverts.

NOTE 11 – TRANSACTIONS AVEC LES ENTREPRISES ET LES PERSONNES LIÉES

Sont considérées comme des parties liées au Groupe conformément à l'IAS 24 les personnes physiques ainsi que les entreprises que le Groupe contrôle ou sur lesquelles il peut exercer une influence notable ou par lesquelles le Groupe lui-même est contrôlé ou influencé notablement.

Les parties liées au Groupe sont notamment :

- les personnes occupant une position clé ainsi que les membres de leur famille proche
- la société mère supérieure, à savoir la Société Générale, ainsi que les entreprises du même groupe
- les entreprises du même groupe de la Société Générale Effekten GmbH (filiales)

TRANSACTIONS AVEC DES PERSONNES LIÉES OCCUPANT UNE POSITION CLÉ

Les gérants de la SG Effekten GmbH sont considérés comme des membres occupant une position clé dans la société. Jusqu'au 30 juin 2019, ils ont perçu une rémunération de 21,6 KEUR comme prestations à brève échéance pour l'année précédente. Au 30 juin 2019, les dettes de salaires dues aux gérants s'élèvent à 10,8 KEUR.

Les gérants actuels, Mme Françoise Esnouf, M. Helmut Höfer et Mme Nurten Spitzer-Erdogan, sont des employés de la Société Générale S.A., succursale de Francfort-sur-le-Main (maison mère de la Société Générale Effekten GmbH).

TRANSACTIONS AVEC DES FILIALES

Au cours du premier semestre de l'exercice 2020, il n'y a pas eu de transactions avec des filiales, mis à part la reprise anticipée des pertes de la Société Générale Securities GmbH, d'un montant de 11 959 KEUR, par la Société Générale Effekten GmbH et le transfert partiel de bénéfices de l'ALD Lease Finanz GmbH, d'un montant de 51 702 KEUR, à la Société Générale Effekten GmbH dans le cadre du contrat de transfert de bénéfices pour 2019.

TRANSACTIONS AVEC DES ENTREPRISES DU MÊME GROUPE

La Société Générale Effekten GmbH, est une filiale à 100% de la Société Générale Francfort, succursale de la Société Générale S.A., Paris. Pour cette raison, elle est entièrement intégrée dans les comptes intermédiaires consolidés de cette dernière. La Société Générale Effekten GmbH a pour objet l'émission de warrants et de certificats qui sont intégralement vendus à la maison mère Société Générale S.A., Paris, ainsi qu'à la Société Générale Option Europe S.A., Paris. Toutes les contreparties sont des filiales à 100% de la

Société Générale S.A., Paris, ou la maison mère proprement dite. S'agissant des warrants et des certificats émis, la société effectue des opérations de couverture avec la Société Générale S.A., Paris.

Un aperçu des entreprises consolidées et non consolidées de la Société Générale Effekten GmbH figure dans l'exposé du périmètre de consolidation (cf. Note 2).

Transactions en liaison avec des entreprises du même groupe :

<i>(en KEUR)</i>	Soldes au 30.06.2020
Actif	27 063 842
Passif*	28 828 141
Charges	(35 710 837)
Produits	35 445 933

*Les placements auprès de tiers sont calculés séparément des montants inscrits au passif.

NOTE 12 – OPÉRATIONS FIDUCIAIRES

Outre les opérations inscrites au bilan, le Groupe agit dans le cadre d'un contrat fiduciaire avec l'associée unique Société Générale S.A., Paris. Dans le cadre de cette activité fiduciaire, la Société Générale Effekten GmbH se charge de l'émission d'instruments de dettes en nom propre et pour le compte de la Société Générale S.A., Paris. Les certificats émis dans le cadre d'opérations fiduciaires sont couverts par des opérations de couverture de même montant. La Société n'ayant pas le pouvoir de disposer de ces montants, aucune comptabilisation correspondante ne figure au bilan. Le volume des opérations fiduciaires évaluées à la juste valeur s'élève à 513 252 KEUR au jour de la clôture des comptes.

NOTE 13 – HONORAIRES D'AUDIT

La succursale de la Société Générale S.A. à Francfort a perçu 600 euros par mois pour l'activité de chaque gérant. Le total de leur rémunération pour le premier semestre de l'exercice 2020 s'est ainsi élevé à 10 800 euros.

NOTE 14 – ÉVÉNEMENTS ESSENTIELS ULTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE DES COMPTES

Depuis la date d'établissement du rapport, il s'est produit les événements suivants susceptibles d'avoir une incidence sur l'actif, les résultats et la situation financière future de la Société :

Brexit

Le référendum sur l'appartenance de la Grande-Bretagne à l'Union européenne a eu lieu le 23 juin 2016 et le peuple britannique a voté en faveur de la sortie de l'Union européenne (Brexit).

Après plusieurs reports, l'accord de sortie du Royaume-Uni de l'UE a été approuvé par le Parlement britannique le 9 janvier 2020 et par le Parlement européen le 29 janvier 2020 avant d'entrer en vigueur le 31 janvier 2020. Le droit de l'Union européenne cessera de s'appliquer au Royaume-Uni à partir du 1^{er} janvier 2021. Le Royaume-Uni conservera sa qualité d'État membre de l'Union européenne pendant les 11 mois de la période transitoire.

Le risque d'une sortie désordonnée du Royaume-Uni du marché intérieur européen demeure. Aucun progrès substantiel ne semble avoir été enregistré jusqu'ici dans les négociations en vue d'un accord ultérieur. Dans le même temps, le gouvernement britannique exclut toute prolongation des dispositions transitoires.

Concernant le rachat du domaine d'activité de la Commerzbank en mars 2020, la cotation sur le marché britannique n'est pas prévue pour le moment.

Crise du coronavirus

Les perspectives d'évolution de l'économie restent grevées d'une incertitude considérable. Le tour que prendra la poursuite de la pandémie joue notamment un rôle important dans ce contexte. S'il s'avérait impossible de juguler le nombre de nouvelles contaminations, notamment par des mesures de distanciation physique, de continuer l'assouplissement des règles et de diminuer l'incertitude dans laquelle sont plongés les entreprises et les ménages, il conviendrait de s'attendre à une nette prolongation de la phase de fragilité.

En ce qui concerne les répercussions du coronavirus (COVID-19) sur l'activité commerciale du Groupe, nous renvoyons aux commentaires faits dans le rapport de gestion du Groupe, au chapitre Rapport prévisionnel, pages 13ss., ainsi qu'au chapitre Rapport de risques, pages 16ss.

Francfort-sur-le-Main, le 29 septembre 2020

La Direction

Françoise Esnouf

Helmut Höfer

Nurten Spitzer-Erdogan

Certification des représentants légaux

Nous assurons en notre âme et conscience que les comptes semestriels consolidés donnent une image fidèle de l'actif, de la situation financière et des résultats du Groupe, conformément aux principes comptables à appliquer, et que le rapport de gestion du Groupe présente l'évolution des affaires, y compris le résultat d'exploitation, et la situation du Groupe de manière à en donner une image correspondant à la situation réelle, et décrit les principales chances et les risques majeurs liés à l'évolution future du Groupe.

Francfort sur-le-Main, le 29 septembre 2020

La Direction

Société Générale Effekten GmbH

Françoise Esnouf

Helmut Höfer

Nurten Spitzer-Erdogan